

# **REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

## **Ministère du Tourisme et de l'artisanat**

Wilaya de Souk Ahras  
Direction du Tourisme et de l'artisanat

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMANAGEMENT  
TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS**

SDATW : Souk AHRAS

**Dossier Final Rectifier**

**(Synthèse)**



02/2016

## I-Etats Des Lieux Et Diagnostics Prospectifs

### - Généralités

#### 1-PREAMBULE

Le développement du tourisme en Algérie s'inscrit dans le cadre de la nouvelle politique nationale du développement durable. L'Algérie ayant opté pour la diversification de ses ressources financières pour objectif stratégique de réduire à l'aube de ce troisième millénaire sa dépendance des recettes des hydrocarbures et d'améliorer le niveau de vie de ses citoyens. Le développement touristique représente l'un des grands enjeux stratégiques sur lequel l'économie nationale sera orientée : le facteur humain, la diversité des potentialités et paysages naturelles des 04 coins de l'espace national et la richesse de son histoire, de sa culture et de son patrimoine matériel et immatériel. L'objectif ultime étant le bien être social et économique qui mettra à contribution le tourisme en tant qu'activité génératrice de richesses, mais en même temps de pressions et d'impacts souvent présentés comme menaces, sur la durabilité des écosystèmes mais aussi à plus long terme sur les activités touristiques elles mêmes. C'est dans cet ordre d'idées que la stratégie de valorisation du patrimoine, naturel et culturel algérien ainsi que l'amélioration de l'image de l'Algérie sont considérés comme les ressorts nécessaires du développement durable en Algérie. **De ce fait, le SDAT est établi pour être un outil d'aide à la décision et un guide méthodologique permettant l'exécution du choix résolu de l'Algérie de promouvoir et de mettre en valeur le potentiel naturel, culturel et historique et ayant pour objectif : Faire de l'Algérie une destination touristique.**

#### 2- CONTEXTE TOURISTIQUE ALGERIEN

##### 2.1- RAPPEL DE QUELQUES CHIFFRES CLES

Le développement touristique se mesure par le taux d'augmentation des recettes et de la fréquentation touristique. Ces deux indicateurs nous permettent de situer l'Algérie

##### **Tourisme mondial :**

- \*-Croissance soutenue de 4% environ par an
- \*- 623 milliards de dollars US en 2004

##### **Bassin méditerranéen :**

- \*-Demeure la première destination mondiale (400 millions de visiteurs, projection 2020)
- \*-Bassins émetteurs les plus importants: France, Italie, Allemagne

##### **Afrique du Nord**

Progression de 9% des arrivées en moyenne

##### **Algérie**

- \*-En 2006, 1 637 000 touristes contre 6 millions au Maroc et 6,5 millions en Tunisie.
- \*-Progression de 13,48 % par rapport à 2005.
- \*-30%du total des touristes sont étrangers.
- \*-Principaux bassins émetteurs hors résidents (2005): Domination des européens avec 473 300 visiteurs (dont 40 % de Français) Puis Afrique dont 120 000 Tunisiens.
- \*-Objectifs quantitatifs à l'horizon 2015 :
  - \*\* -220 à 260 000 lits,
  - \*\* -20 millions de nuitées,
  - \*\* -100 000 emplois directs,

\*\* -4 millions de touristes dont 2 millions d'étrangers,

\*\* -1,5 à 2 milliards US\$ de recette

### **3-LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU SECTEUR DU TOURISME EN ALGERIE**

La réussite du développement touristique en Algérie est à la fois une ambition majeure, une priorité nationale et un déficit, tant les espaces utilisables sont étroits et convoités, fragiles, contrastés, mais aussi riches et diversifiés parfois uniques à l'échelle planétaire

Parmi les atouts indéniables qui ont été identifiées par les experts du tourisme algérien sont :

- \*- Une richesse et une grande diversité des paysages et sites naturels
- \*- Un climat très clément durant une très longue période de l'année.
- \*- Un patrimoine archéologique, historique et architectural reconnu mondialement
- \*- Une très grande diversité culturelle au niveau des différentes régions du pays
- \*- Une façade sur la mer méditerranée de 1200Kms
- \*- Des ensembles montagneux disposant de réserves de biodiversités en faunes et flores remarquables
- \*- Un réservoir considérable de ressources thermales (+ de 200)
- \*- Une image de marque au niveau international, liée au tourisme saharien
- \*- Un important réseau d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires, et aéroportuaires en développement et modernisation Toutefois ces atouts ne sont pas suffisants pour le développement touristique du pays à cause de divers problèmes parmi lesquelles on peut citer :
- \*- Une absence de lisibilité des produits du tourisme algérien
- \*- Un hébergement et une hôtellerie très insuffisante et de mauvaise qualité.
- \*- Une faible qualité du produit et des prestations du tourisme algérien
- \*- Un manque de qualification et de performance des personnels
- \*- Une sécurité sanitaire et alimentaire insuffisante
- \*- Un mode transport et d'accessibilité de faible qualité de service
- \*- Des banques et services financiers peu adaptés aux exigences du tourisme

Une faible pénétration des technologies de l'information et de la communication dans les activités touristiques.

\*- Une faible, maîtrise, des nouvelles technologies de l'information et de communication dans les activités touristiques.

\*- Un grand déficit du marketing de l'image de la destination Algérie.

\*- Une gouvernance et une organisation, peu adaptée au tourisme.

### **4-LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TOURISME**

Compte tenu des impacts socio-économiques attendus, l'Etat soutient, à travers des mesures spécifiques, l'effort de développement touristique, et ce, d'autant plus que la sérénité retrouvée de l'Algérie plaide fortement, aujourd'hui, pour une reconsidération de la place et du rôle que doit jouer ce secteur dans l'éventail des activités économiques nationales. Les spécialistes s'accordent sur les enjeux qui fondent toute politique de développement durable du tourisme :

- **Enjeux économiques** : outre les ressources en moyens de paiement extérieurs que procure le tourisme et leur effet sur la balance des paiements, le tourisme favorise le développement des autres activités.

- **Enjeux d'emploi et de développement local** : secteur à forte densité de main d'œuvre, le tourisme génère, outre des emplois directs, des emplois indirects et représente un moyen efficace d'insertion d'un grand nombre de jeunes dans la vie professionnelle. Il contribue, à ce titre, à fixer les populations et à limiter l'exode vers d'autres régions plus pourvoyeuses d'emplois et de revenus. Il constitue, par ailleurs, une opportunité forte pour l'impulsion des dynamiques économiques locales.

- **Enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire** : le tourisme constitue un des éléments clés de toute politique d'aménagement du territoire quant il n'est pas lui-même le premier facteur structurant d'un espace géoéconomique ou d'un territoire. De plus, vecteur de sensibilisation et de diffusion pédagogique des principes liés à l'environnement, le tourisme contribue au développement, d'une logique de préservation des ressources, et s'oppose à toutes formes d'exploitation pouvant constituer une menace pour l'environnement.

- **Enjeux culturels** : Facteur d'ouverture et d'échanges interculturels, le tourisme permet la valorisation du riche patrimoine culturel matériel et immatériel de notre pays.

- **Enjeux d'image** : Le tourisme constitue un facteur d'amélioration de l'image du pays et contribue fortement à l'attractivité de la destination Algérie, notamment en matière d'investissements.

## **5-FILIERES TOURISTIQUES PRIORITAIRES**

Plusieurs filières ont été identifiées comme prioritaire pour le développement touristique en Algérie :

1-Le tourisme Saharien

2-Le tourisme balnéaire

3-Le tourisme d'affaires et de conférences

4-Le tourisme culturel, culturel, de découverte et événementiel

5-Le tourisme de sport et de loisirs

6-Le tourisme de bien être : thermal, thalassothérapie et de balnéothérapie, en cohérence avec les aspirations du bien être des consommateurs.

7-Le tourisme rural et de montagne

8-Le tourisme Climatique

## **6-L'ORGANISATION DU TOURISME**

### **6.1- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU TOURISME EN ALGERIE**

Les principaux acteurs concernés par le tourisme en Algérie sont:

#### **6.1.1-AU NIVEAU NATIONAL**

Des établissements qui sont sous tutelle du ministère du tourisme :

\*\***Agence Nationale de Développement Touristique L'ANDT**: Gestion des ZEST, Acquisition, viabilisation, promotion, Réalisation d'études touristiques, développement d'actions de promotion des ZET

\*\***Office National du Tourisme L'ONT** : Organe de promotion institutionnel

#### **\*\*-Etablissements de formation**

\*\*\*- **INTHT** : Institut National des techniques hôtelières et touristiques

\*\*\*- **ENST** : Ecole Nationale Supérieure du Tourisme

\*\*\*- **CHT** : Centre de l'Hôtellerie et du Tourisme

### **6.1.2-AU NIVEAU LOCAL**

L'implication des acteurs locaux (collectivités locales, opérateurs, associations,...) autour de schémas de développement touristiques spécifiques à chaque région à travers :

#### **\*\* -Une Direction du Tourisme dans chaque Wilaya**

Ayant pour rôle :

- Le contrôle et le suivi des hôtels et agences conformément à la réglementation
- Promotion de l'investissement
- Accompagnement des porteurs de projets

**\*\* -Des Offices Locaux du Tourisme et associations** : Pour la promotion, l'information, l'animation, la vente des prestations (type manifestations folkloriques.....etc.)

### **6.2-LES MOYENS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION**

- Les sites internet
- Guides touristiques
- Les brochures touristiques réalisées par les Directions du Tourisme
- Les outils de veille sur l'activité touristique

### **7-UN CADRE JURIDIQUE METTANT LE SECTEUR DANS UNE OPTIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Un arsenal de lois atteste de la volonté de l'Etat de développer le secteur dans une optique de développement durable :

- La loi 98-04 du 15-06-1998 portant protection du patrimoine culturel, délimitation des sites culturels et leurs préservations.
- La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable.
- La loi 02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et la valorisation du littoral
- La loi 03-01 du 17 février 2003 relative au développement durable du tourisme.
- La loi 03-10 du 19 Juillet 2003 relative à la protection de l'environnement.
- La loi 03-03 du 17 février 2003 relative aux Z.E.T
- Décret exécutif n° 07-86 DU 11 mars 2007 fixant les modalités d'établissement du plan d'aménagement touristique des zones d'expansion et sites touristiques.

### **8-LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SNAT 2030**

**(CADRE REFERENTIEL POUR LE SDAT 2030)**

**Le Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT 2030 »** est un acte par lequel l'État affiche son projet territorial. Le SNAT 2030 montre donc comment l'État compte assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique, et de la soutenabilité écologique, à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir.

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est de ce fait un instrument qui traduit et met en forme pour l'ensemble du territoire, comme pour chacune de ses parties, les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire. Il constitue une réponse aux enjeux majeurs du territoire à l'horizon 2030, lesquels résultent du croisement des éléments fournis par le diagnostic territorial et les éléments de prospective, c'est à dire les scénarios possibles pour le développement du territoire.

### 8-1-LES LIGNES DIRECTRICES DU SNAT

Quatre lignes directrices constituent les orientations stratégiques du SNAT 2030 et répondent aux enjeux majeurs du développement du territoire. Elles visent de manière simultanée et coordonnée à :

- \*-Un territoire durable
- \*-La création de dynamiques de rééquilibrage territorial
- \*-La promotion de l'attractivité et la compétitivité des territoires
- \*-La mise en œuvre, l'équité territoriale

On y ajoute la dimension transversale de la gouvernance, qui permettra la mise en place de circuits de décision adaptés aux ambitions des lignes directrices.

### 8.2- DES OUTILS POUR LA MISE EN OEUVRE DE CES LIGNES DIRECTRICES LES PAT :

Le SNAT n'est pas une démarche théorique, il vise la mise en œuvre opérationnelle de ces lignes directrices. Il se décline dans cet esprit en vingt programmes d'action territoriale (PAT) ; dont l'ampleur, la complexité et le caractère transversal, en font des opérations de longue haleine et fédèrent des acteurs variés et multiples

- \*-PAT.1 : La durabilité de la ressource en eau
- \*-PAT 2 : La conservation des sols et la lutte contre la désertification
- \*-PAT 3 : Les écosystèmes
- \*-PAT.4 : Les risques majeurs
- \*-PAT 5 : Le patrimoine culturel
- \*-PAT 6 : Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral
- \*-PAT 7 : L'option Hauts Plateaux
- \*-PAT 8 : L'option développement du Sud
- \*-PAT 9 : La délocalisation des activités et la déconcentration administrative
- \*-PAT 10 : Un système urbain hiérarchisé et articulé
- \*-PAT 11 : La modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, de transport, de logistique et de communication.
- \*-PAT 12 : La métropolisation
- \*-PAT 13 : Les pôles de compétitivité et d'excellence "POC"
- \*-PAT 14 : Les nouveaux espaces de croissance : Les espaces de programmation territoriale.
- \*-PAT 15 : Le développement local
- \*-PAT 16 : L'ouverture des territoires à l'international
- \*-PAT 17 : Le Maghreb
- \*-PAT 18 : Le renouvellement urbain et la politique de la ville
- \*-PAT 19 : Le renouveau rural
- \*-PAT 20 : Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps

Ces programmes mettent en œuvre les cinq lignes directrices de manière ciblée et concrète et sont adossés à des thématiques bien identifiées.

### 8.3-LES INSTRUMENTS SECTORIELS ET SPATIAUX DE DECLINAISONS DU SNAT :

Le SNAT donne lieu à des documents de planification qui orientent l'action sectorielle des ministères (schémas directeurs des grandes infrastructures, ...) et l'action spatiale des collectivités locales et des

élus ( schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale, schémas directeurs d'aménagement des grandes villes,...).

**8.3.1-LES DECLINAISONS SECTORIELLES :**

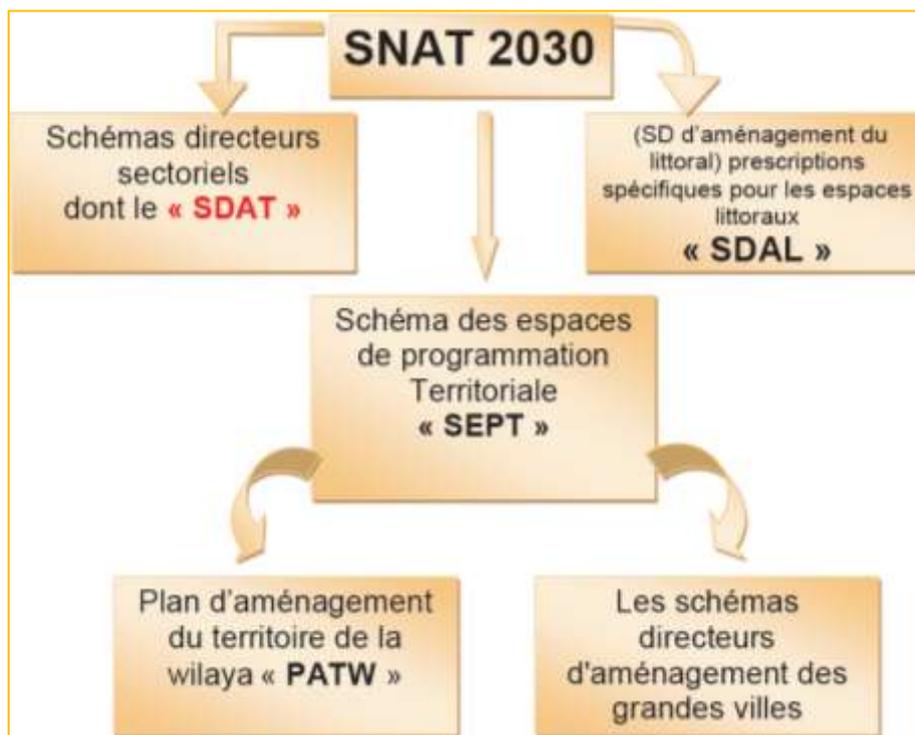
**\*\*-LES SCHEMAS DIRECTEURS DES GRANDES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES COLLECTIFS D'INTERET NATIONAL.**

Le Schéma national d'aménagement touristique, le SDAT, une composante du SNAT 2030, prévu par la loi 02-01 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et Au développement durable du territoire. ce schéma est parmi 21 schémas qui sont engagés par l'état dans le cadre d'un vaste programme d'investissement et de modernisation des infrastructures pour permettre à l'Algérie d'améliorer son attractivité et sa compétitivité en vue de réussir son intégration dans le processus de mondialisation actuel



### 8.3.2-LES DECLINAISONS TERRITORIALES :

Une planification efficace sur le plan réglementaire exige la cohérence entre les différents documents de planification par la mise en relation de l'ensemble des schémas sectoriels dont le SDAT, des neuf schémas des espaces de programmation territoriale (SEPT), des 48 plans d'aménagement de wilaya (PAW), Les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes, et du schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL), Le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux. Le SNAT est la définition collective qui concrétise le projet territorial de l'état et ses orientations stratégiques.



## 9-LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE **SDAT** (un outil de développement du tourisme en Algérie)

### 9.1-DEFINITION DU SDAT

**Schéma Directeur d'Aménagement Touristique** est un instrument qui traduit la volonté de l'État de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique du pays et de le mettre au service de la mise en tourisme de l'Algérie afin de la hisser au rang de destination d'excellence dans la région euro méditerranéenne. Il donne de ce fait pour l'ensemble du pays ainsi que pour chacune des parties du territoire national, les orientations stratégiques d'aménagement touristique dans le cadre d'un développement durable.

\*-C'est un Schéma qui permet de développer la capacité contributive du tourisme à l'économie nationale dans le respect des hommes et des femmes, de l'identité algérienne, de l'environnement et du patrimoine national, il positionne l'Algérie comme une nouvelle destination PHARE à l'échelle internationale, et il donne une image positive et réaffirme la singularité de l'Algérie.

Donc le SDAT est un outil de référence pour un développement cohérent et durable du tourisme en Algérie, il constitue le cadre de référence de la stratégie de relance et de développement du tourisme en Algérie à l'horizon 2030 à travers trois étapes majeures :

- \*.1 court terme (2014).
- \*.2- moyen terme (2020).
- \*.3 long terme (2030).

### 9.2-LES OBJECTIFS DU SDAT

Le SDAT contribue à une démarche globale et cohérente de développement du territoire Algérien Il a pour trois grands objectifs :

#### **1-ENGAGER UNE VERITABLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME**

- \*-Structurer l'offre à destination du marché national
- \*-Donner à l'Algérie une envergure touristique internationale

Afin de :

- Participer à la création de nouveaux emplois et contribuer de façon substantielle à l'économie générale du pays
- Améliorer l'image touristique du pays

#### **2-CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE SECTEUR DU TOURISME ET LES AUTRES SECTEURS**

- \*-Envisager le tourisme dans le cadre d'une problématique **transversale** qui intègre différents facteurs (transports, urbanisme, environnement, organisation locale, formation, espaces et sociétés...) et qui prenne en compte les logiques de ,tous les acteurs opérateurs privés (algériens mais aussi étrangers) et opérateurs publics **afin** :

- D'être en cohérence avec les stratégies des autres secteurs et d'initier une dynamique globale à l'échelle du territoire national.

#### **3-INTEGRER LA NOTION DE «DURABILITE» DANS LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (conjonction du social, de l'économique et de l'environnemental)**

- Prôner une politique touristique dans le cadre de développement durable

### 9.3- LES CINQ DYNAMIQUES DU SDAT

Le schéma directeur d'aménagement touristique SDAT constitue un instrument privilégié d'aménagement et de développement durable du territoire, visant des objectifs concrets, à échéanciers et à financement identifiés, à travers les cinq dynamiques qui le structurent :

- La valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité
- Le développement des pôles d'excellence du tourisme par la rationalisation de l'investissement
- L'initiation du plan qualité tourisme pour favoriser le développement de la qualité de l'offre
- La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action par ,l'articulation de la chaîne touristique pour privilégier les relations intersectorielles.
- La définition et l'initiation d'une stratégie de financement opérationnel.

### **9.3.1-LE DYNAMIQUE N°01 : PLAN DESTINATION ALGERIE (PDA)**

Cette dynamique met en évidence la destination Algérie à travers une image et une stratégie professionnelle afin de lui permettre de se positionner durablement parmi les principales destinations internationales, grâce à :

- \*-Définir/identifier une identité claire
- \*- Une adaptation riche de l'offre à la demande internationale et nationale
- \*-Développer des campagnes de communication efficaces

### **9.3.2-LE DYNAMIQUE N°02 : POLES TOURISTIQUES D'EXCELLENCE (PTE)**

Cette dynamique vise l'émergence de pôles touristiques forts, reconnus comme modèles par le marché touristique international. Ces pôles doivent permettre de structurer le territoire algérien et contribuer de façon active à façonner l'image touristique de l'Algérie.

### **9.3.3-LE DYNAMIQUE N°03 : PLAN QUALITE TOURISME(PQT)**

Aujourd'hui la qualité est une exigence, dans l'esprit des grands pays touristiques c'est dans cette optique que le plan qualité tourisme est retenu pour le développement de la qualité de l'offre touristique nationale. Il s'appuie sur la formation et l'éducation à l'excellence et il intègre les Technologies de l'Information et de la Communication, en cohérence avec l'évolution du produit touristique dans le monde.

### **9.3.4-LE DYNAMIQUE N°04 : PLAN PARTENARIATS PUBLIC/ PRIVEE (PPP)**

On parle de partenariat public privé lorsque des acteurs privés et publics agissent en commun pour répondre de la manière la plus efficace possible à un besoin collectif, par un partage des ressources, des risques et des bénéfices" ou chacun doit jouer son rôle : l'État, le secteur privé. Les objectifs du plan partenariat : l'articulation de la chaîne touristique

Ainsi le tourisme s'inscrit- il dans une approche transversale intersectorielle et de partenariat Public-Privé qui articule de bout en bout la chaîne touristique, pour ce faire. Il s'agit :

- \*-De rendre attractive les plates-formes d'entrée du territoire national : ambassades, consulats, aéroports, aérodromes, postes territoriaux d'entrée, ports, gares ...
- \*-d'améliorer les services basiques dans les sites touristiques : hygiène, eau, assainissement, énergie, TICS,...
- \*-De faciliter l'accessibilité rapide aux plates-formes touristiques et aux villages touristiques d'excellence,
- \*-De préserver le capital naturel et l'environnement,
- \*-De généraliser le-tourisme pour favoriser des services rapides de qualité,
- \*-D'améliorer la qualité par la formation continue.

### **9.3.5-LE DYNAMIQUE N°05 : PLAN DE FINANCEMENT (PF)**

Le tourisme est le fruit d'une alchimie complexe dont les opérateurs ne maîtrisent pas tous les paramètres. Il se développe notamment en fonction :

- **De la sécurité** des personnes et des biens
- **D'infrastructures** d'accueil suffisantes
- **D'un climat** favorable (dans tous les sens du terme)
- **Mais également des conditions de son financement**

#### 9.4-LA STRATEGIE DU SDAT

Afin de développer la fierté d'appartenance qui dynamise l'attractivité générale du Pays, la stratégie de SDAT vise à :

- \*-Faciliter la mise en œuvre de la stratégie de développement du tourisme.
- \*-Être en adéquation avec les instruments d'orientation des autres secteurs en faisant en sorte que ces derniers intègrent la dimension touristique.
- \*-Assurer le cadre et les conditions d'un développement durable socialement et économiquement productif.
- \*-Intégrer le développement du tourisme dans le cadre du schéma d'aménagement du territoire.

#### 9.5-LES PREMIERES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les premières orientations du SDAT ont mis en avant quatre grandes préoccupations stratégiques :

- \*-Une approche économique pour faire du tourisme un réel levier de développement économique
- \*-Une approche marketing destination Algérie qui met le client au cœur de la stratégie
- \*-Une stratégie dynamique face à une hyper-concurrence régionale, méditerranéenne
- \*-Une stratégie qui intègre pleinement, le citoyen algérien afin, provoquer les déclics et les comportements favorables au développement du tourisme.

#### 9.6-LES QUATRE GRANDS AXES DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE

##### **1-MISE A NIVEAU DES PRESTATIONS DES SERVICES TOURISTIQUES**

- \*-Formation
- \*-Réhabilitation des installations et équipements
- \*-Mise à niveau du parc hôtelier aux standards internationaux.

##### **2-INCITATION A L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE**

- \*-Favoriser l'accès au foncier touristique
- \*-Encourager la relance de l'investissement touristique

##### **3-RESSOURCES HUMAINES**

- \*-Identification, analyse et évaluation des besoins en formation de tous les acteurs du tourisme
- \*-Refonte de l'appareil de formation conformément aux normes internationales plus la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation de la «fonction formation»
- \*-Mise en place d'un fichier national du potentiel humain dans le secteur du tourisme
- \*-Elaboration de la nomenclature des métiers de l'hôtellerie et du tourisme
- \*-Mise en place de cadres de concertation avec les secteurs de la formation professionnelle
- \*-Lancement d'un programme de formation visant le développement des TIC

##### **4-PROMOTION DE COMMUNICATION**

- \*-Renforcement des moyens.
- \*-Conception et mise en œuvre de campagnes de promotion modernes.
- \*-Intensification de la présence de l'Algérie dans les salons et foires spécialisés.
- \*-Multiplication des éducateurs et des rencontres professionnelles en direction des organisateurs de voyages, des investisseurs et des médias spécialisés

\*-Implication des opérateurs nationaux et étrangers dans les activités de promotion et de commercialisation.

\*-Soutien aux associations et offices locaux de tourisme

## **10-LES FACTEURS DE SUCCES**

Le SDAT constitue un cadre de référence, et son ossature permettant d'initier et de structurer le développement touristique de la wilaya par l'interaction des différents facteurs.

### **1-Espaces**

Le touriste d'aujourd'hui est à la recherche de grands espaces :

\*-de logement

\*-de loisirs sportifs, culturels et de divertissement

\*-de consommation, de bien être ou d'expression personnelle de liberté et de sécurité

\*-la maîtrise du foncier

### **2-Environnement**

Le touriste d'aujourd'hui est très attaché:

\*-A la qualité du cadre et à son authenticité

\*-A la propreté et à l'esthétique du quotidien

\*-à la préservation de la ressource pour l'avenir

### **3-Encadrement**

Le touriste est très attaché à la convenance (fluidité des services) ce qui suppose :

\*-Une organisation concertée et cohérente à l'échelle nationale, régionale et locale

\*-Une formation professionnelle de bon niveau mais aussi une éducation et une sensibilité au fait touristique dès l'école

\*-La concentration de moyens sur quelques sites ayant une valeur d'exemplarité

### **4-Equipement**

\*-L'équipement d'hébergement, de transport ou de loisirs est un besoin primaire et essentiel pour le touriste : ce dernier est à la recherche :

\*-d'hôtels et de restaurants d'étape sur l'ensemble de son itinéraire

\*-des stations d'hébergement de qualité, adaptées aux sites choisis

\*-d'un assortiment de prestations de loisirs suffisamment varié compatibles aux espaces considérés (tennis, golf, piscine, équitation, voile, plongée, ...).

### **5-Eau et Energie**

\*-Un équipement de qualité implique une ressource en eau suffisante et un traitement approprié.

\*-Un équipement de qualité implique de l'énergie dans tous les sens du terme

### **6-Ethique**

\*-Tourisme durable, tourisme équitable, écotourisme sont devenus des valeurs fondamentales qui confortent les touristes dans leurs choix.

\*-Défendre ouvertement ces valeurs et en faire la démonstration exemplaire facilitent le développement touristique marchand

### **7-Evénement**

\*-Pas de réussite touristique sans animation des sites et lieux de visites

\*-Séminaires, congrès, colloques, festivals, compétitions sportives, sont les facteurs de développement de l'économie touristique.

### **11-LE SDAT, INSTRUMENT D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TOURISTIQUE**

Le développement du tourisme passe également par la promotion et l'institution d'une nouvelle gouvernance qui vise à favoriser la mise en place d'interactions constructives entre les trois principales composantes du développement touristique :

#### **1- L'Etat et les collectivités locales**

qui reste le moteur du développement à travers des démarches visant à créer un environnement politique et juridique favorable et des programmes de développement qui façonnent la destination et sa labellisation

#### **2- Les acteurs économiques**

qui portent les projets, génèrent des ressources et qui créent des emplois

#### **3-La société civile**

qui facilite l'interaction politique et sociale en incitant et en aidant les populations à participer aux activités économiques, sociales et politiques. Elle participe également à l'aide à la formalisation définitive des projets touristiques définis dans les différents pôles en respectant la méthode de la démarche ascendante et participative.

La Gouvernance permet d'assurer une veille quant à la mise en œuvre des projets cadre transparents et dans une optique de cohérence respectée, de faisabilité technique et économique vérifiée et de bonne répartition entre investissements publics et privés ainsi que de la bonne planification des actions dans l'espace et le temps

### **12-LES INTERACTIONS DES AUTRES SECTEURS AVEC LE TOURISME**

La liaison du tourisme avec l'ensemble des secteurs souligne les impératifs d'une synergie assise sur la cohérence et la coordination des approches et des objectifs sectoriels et catégoriels et excluant, par voie de conséquence, toute forme d'insularité de ses activités.

Les domaines	Les interactions avec le tourisme
-L'aménagement -l'environnement -l'habitat, l'urbanisme et les finances	-La planification foncière dans le cadre des POS -La maîtrise des impacts -la gestion des ressources et des flux
-Les travaux publics et les transports	-La création de voies d'accès et des modes de transports
-L'eau et énergie	-L'utilisation de la ressource en eau et des différents types d'énergie
-L'enseignement et la formation professionnels	-La formation du personnel
-L'artisanat	-Le développement de produits, la formation professionnelle, la création de réseaux de vente
-La culture	-La réhabilitation d'édifices comme les Sites archéologiques et les sites antiques -la mise en valeur des traditions
- les collectivités locales, et les affaires religieuses	- L'exploitation des traditions et des fêtes religieuses
-Le commerce, l'industrie et l'agriculture	La constitution d'une offre structurée et de qualité

Le tourisme ne peut donc se concevoir sans son interdépendance avec les autres secteurs. La réussite de son développement est fortement liée à la prise en compte de sa dimension transversale d'une part et ascendante d'autre part.

### 13-LES POLES TOURISTIQUES, UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN ALGERIE

Le dynamique N°2 de la mise en tourisme de l'Algérie vise la structuration de puissants Pôles Touristiques d'excellence reconnus comme modèle par le marché touristique international. Ces pôles doivent permettre de structurer le territoire algérien et doivent contribuer de façon active à façonner l'image touristique de l'Algérie et l'émergence de la destination Algérie.

Le pôle touristique est une **combinaison sur un espace géographique donné de villages touristiques d'excellences** (équipements d'hébergement et de loisirs) et **d'activités touristiques** et de circuits touristiques en synergie avec un projet de développement territorial.

Les pôles sont appelés à **devenir de véritables « VITRINES SYMBOLES »** de la nouvelle Destination Algérie ; une destination touristique durable, compétitive, innovante, originale, et de qualité...

Le SDAT a identifié dans le pays sept (07) pôles touristiques d'excellences parmi lesquels le pôle touristique d'excellence NORD-EST.

Le pôle touristique d'excellence **Nord-Est** est constitué de six wilayas à savoir : **Skikda, Guelma, Annaba, El Tarf, Souk Ahras et Tébessa**. Le développement du tourisme à l'échelle du pôle Nord-Est bénéficie des orientations des instruments d'aménagement et d'urbanisme multiple et complexe qui se complètent depuis le SNAT, le SRAT, le SDAAM, le SDAL, , les PAW, les PDAU et les POS. Ces instruments sont les supports incontournables de l'aménagement et de développement des territoires et de leurs atouts touristiques

### 14-LA WILAYA DE SOUK AHRAS DANS LA POLITIQUE DES POLES TOURISTIQUES D'EXCELLENCE

Le SDAT a identifié dans le pays sept (07) pôles touristiques d'excellences parmi lesquels le pôle touristique d'excellence NORD-EST.

Le pôle touristique d'excellence **Nord-Est** est constitué de six wilayas à savoir : **Skikda, Guelma, Annaba, El Tarf, Souk Ahras et Tébessa**. Le développement du tourisme à l'échelle du pôle Nord-Est bénéficie des orientations des instruments d'aménagement et d'urbanisme multiple et complexe qui se complètent depuis le SNAT, le SRAT, le SDAAM, le SDAL, le PAC, les PAW, les PDAU et les POS. Ces instruments sont les supports incontournables de l'aménagement et de développement des territoires et de leurs atouts touristiques

Les principaux sites d'intérêt touristique de la wilaya de Souk Ahras suivant l'orientation du pôle Nord -Est sont :

- \*-Les potentialités naturelles et paysagères « montagnes et forêts »,
- \*-Le site archéologique de l'époque romaine classé : Maddour, Khemissa et Tiffache,
- \*- La source thermale sulfureuse de Hammam Zaïd,
- \*-La forêt des Beni Salah (altitude 814m),
- \*- Le barrage Ain Dalia
- \*- Le parcours de Saint AUGUSTIN.

## 15-MODALITES D'ELABORATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS

le processus d'élaboration de l'étude du SDATW Souk Ahras s'appuie sur une démarche participative et consensuelle qui implique l'ensemble des acteurs concernés par le développement du tourisme au niveau de la wilaya ,il s'agit des assemblées populaires de la wilaya et de la commune ,des chefs de daïra ,les directeurs de l'exécutif de la wilaya ,les promoteurs économiques publics et privés ,les responsables des services déconcentrées de l'état ,les chefs d'agences foncières ,les représentants de la société civile ,les organisations patronales ,associations professionnelles.

### 15.1-CADRE DE CONCERTATION POUR L' ELABORATION DU SDATW

la concertation dans le processus d'élaboration du SDATW est incontournable .Elle permet d'impliquer les acteurs concernés dans la mise en tourisme de la wilaya

le processus d'élaboration du SDATW se traduit par la démarche suivante:

- \*-mise en place d'un comite de suivie de l'élaboration du SDATW présidé par le DTAW
- \*- séminaire de lancement - création d'espace de communication
- \*-forum de présentation -restitution des résultats et validation a chaque étape d'élaboration de l'étude
- \*-séminaire de clôture et de validation des propositions des orientations et programmes d'action

### 15.2-COMITE DE SUIVIE ET SES MISSIONS : (présidé par monsieur le wali)

au regard des ses missions transversales ,la mise en place d'un comité permanent de suivie et de validation durant tout le processus d'élaboration de l'étude est fortement recommandé

ce comité local technique de suivie de l'étude est constitue des directions de l'exécutifs de wilaya ,des représentants de l'Assemblée populaire de la wilaya ,d'experts chercheurs universitaires, de promoteurs publics te privées (transport ,hôtellerie et restauration ,agences de tourisme et de voyages .....etc. ) de représentants d"associations agréées exerçant dans le domaine du tourisme ou des activités connexes

#### 15.2.1-LE COMITE DE WILAYA A POUR MISSION

- \*- d'élaborer les termes de références de l'étude (cahiers des charges ) du SDATW en tenant compte des spécificités de la wilaya en terme de territoires (balnéaires ,zones de montagnes ,sud ,....etc.) et d'histoire ,de culture de patrimoines ....
- \*-de veiller a la conformité des prestations proposes par le bureau d'étude avec les termes de références préalablement définis
- \*- de veiller a la cohérences des orientations avec celles définis par les instruments d'aménagement du territoire (SNAT ,SDAT, SRAT, PAW, SDAAM) et spécificités de la wilaya
- \*-de tenir comptes des dispositifs législatifs et réglementaires qui régissent les territoires et zones spécifiques (littoral ,zones de montagnes ,écosystèmes , zones protégées ...etc.)
- \*-de se prononcer sur les choix des variantes ou scenarios présentés par le bureau d'étude et faciliter la compréhension aux décideurs
- \*-d'animer les réunions de concertation de coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels et préparer les options d'aménagement en vue de leur validation par les pouvoirs publics ainsi que la définition des conditions et des modalistes de leur mise en œuvre

### 15.3-ADOPTION DU SDATW

n'étant pas un instrument prévu par la législation tels que le PATW ,LE SRAT ou le SNAT ou les différents instruments d'urbanisme) le SDATW est adopté par le conseil exécutif de wilaya et peut faire l'objet d'une communication devant l'assemblée populaire de la wilaya ,au même titre que les autres instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme il peut être révisé tous les cinq ans

### 15.4-PRINCIPE DIRECTEURS DE LA METHODOLOGIE DU SDATW

la présentation détaillée des prestations attendues par les bureaux d'étude retenue pour l'élaboration du SDATW est donnée de manière détaillée dans la deuxième partie du présent document ,cependant il est important de rappeler ci après les grandes lignes de la démarche d'ensemble

### 15.5-LE CONTENU DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA SDATW

d'une manière général le SDATW doit s'inscrire dans les directives d'aménagement définies par le SNAT ,traduire au niveau local les cinq dynamiques du SDATet prendre en charge les options d'aménagement arrêtées par le PATW et les autres instruments de planification territorial (PDAU)

### 15.6-LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE

#### **15.6.1-ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS TERRITORIAL**

le diagnostic territorial ne doit en aucun cas se limiter a des constats et des compilations quantitatives sur le secteur du tourisme de manière exclusive ; privilégiant l'approche systématique ,il doit permettre l'évaluation du territoire et déboucher sur la prospective ,avec des propositions en termes des projets réalisables dans un futur proche .

l'analyse du secteur du tourisme dans sa dimension territoriale ne doit pas être classique et présentées sous forme d'une monographie lourde de tout l'espace de la wilaya ,il ne s'agit pas de refaire le plan d'aménagement de territoire de la wilaya .Elle doit cibler les éléments en rapport avec le sujet du tourisme .L'analyse du territoire passe par celle de l'offre et de la demande de ce territoire en matière de tourisme ,la ressource du tourisme tient aux attraits d'un territoire que le tourisme cherche a percevoir (les territoires charges d'histoire ,les curiosités paysagères ,les sites de bien être.....etc.)

#### **15.6.2-LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

- \*- Enjeux d'aménagement et de protection de l'environnement
- \*- Enjeux de développement local ,création d'emploi et de dynamisation des autres secteurs de l'activité économique et social liée au secteur du tourisme
- \*- Enjeux de valorisation du patrimoine matériel et immatériel et d'implication sociale des populations dans le valorisation et la protection du patrimoine
- \*- Enjeux de gouvernance ,d'organisation institutionnelle ,de mise en réseau des acteurs pour la mise en œuvre du SDATW

#### **15.6.3-LE PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE RETENUE POUR LA WILAYA**

le projet d'aménagement touristique retenue pour la wilaya doit être en conformité avec les cinq dynamiques du SDAT ,et les options d'aménagement du territoire définies dans le PATW

#### **15.6.4-LE PROGRAMME D'ACTION DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA WILAYA**

la démarche d'étude s'organise autour des thématiques suivantes :

- \*-rappel de la dimension social de la wilaya (démographie ,formation services a la population, le développement humain )
- \*-l'offre et la demande touristique (caractéristiques des différents types d'offres et des profils des touristes )
- \*-l'environnement ,le patrimoine et le cadre de vie (ressources naturelles ,patrimoines ,aires protégées ,changement climatique ,pollution ,risques majeurs ,cadre de vie des citoyens )
- \*-les territoires a vocation touristique réglementés
- \*-les zones d'aptitudes touristique a identifier
- \*-les problématiques foncières liées au développement du tourisme
- \*-les infrastructures et leurs impacts sur les territoires et les projets touristiques (transport ,énergie ,télécommunications ) ,ressources en eau et grands équipements
- \*- le domaine économique et le secteur de tourisme (activites touristique ,emploi ,services ,banques ...)
- \*- les TIC et les accélérateurs
- \*-les acteurs du tourisme au niveau de la wilaya
- \*-l'évaluation des politiques touristiques existantes au niveau de la wilaya

#### **15.7-CONTENUE ET PHASAGE DE L'ETUDE**

l'étude du SDATW est élaboré en cinq phases:

##### **PHASE I : RAPPORT D'ETABLISSEMENT- LANCEMENT DE L'ETUDE**

Cette phase préparatoire donne le détail des prestations d'études et les modalités d'organisation de la collecte de l'information, le déroulement de la concertation et les rendus.

Elle permet la mise en place au comité de suivi, la précision des termes de référence de l'étude, les modalités de recueil d'information et le calendrier de rencontre avec le bureau d'étude.

**Enfinement le bureau d'étude en collaboration avec le représentant de l'ANDT (ANNABA) du pôle touristique d'excellence Nord Est et la direction du tourisme de la wilaya de Souk Ahras et suivant le cahier des charges accordées par la commission du marché public de la wilaya on à arrivé a signé une mission en quatre phases nommée comme suite :**

##### **PHASE I : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC PROSPECTIF**

- Evaluation du secteur du tourisme et son impact sur le territoire durable

##### **PHASEII: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET STRATEGIES D'MENAGEMENT TOURISTIQUE**

A partir des réalités de la wilaya et à travers ses atouts et ses contraintes, l'étude doit identifier les enjeux qui se posent au secteur du tourisme à moyen et long terme.

##### **PHASE III: STRATEGIE RETENUE**

La stratégie retenue pour l'aménagement touristique de la wilaya sera traduite par un plan d'action en tenant compte des horizons et des séquences temporelles précises

##### **PHASE IV :STRATEGIE D'MENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA ET PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE**

La phase finale de l'étude consiste en la remise du rapport qui ne sera définitif, qu'après son acceptation par la comite de suivi et son adoption par l'assemblée populaire de la wilaya

##### **PHASE FINALE : SYNTHESE**

## 15.8-COMITE DE PILOTAGE ET DE MONITORING DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### 15.8.1-Pilotage Du Projet

#### 15.8.1.1-Mise en place de la structure de pilotage du projet

La transversalité du tourisme nécessite la mise en place d'une structure de pilotage qui intègre l'ensemble des secteurs clés et les principaux acteurs concernés pour garantir la réussite du projet et la cohérence de la démarche à l'échelle du territoire wilayal. Pour autant, cette structure doit être **pilotée par la Direction du Tourisme et de l'Artisanat** qui va assurer la cohérence d'ensemble, **sous l'égide du Wali**. Son statut juridique peut rester informel, mais il peut également faire l'objet de la création d'une association à part entière. Il serait souhaitable de lui donner un nom pour y faire référence de manière officielle auprès de l'ensemble des acteurs et partenaires :

- \*-Comité de pilotage touristique
- \*- Structure de pilotage
- \*- Comité de développement touristique

#### **-Objectifs :**

La structure de pilotage devra permettre de :

- \*-mettre en place les conditions d'un management partenarial et réactif du projet de territoire
- \*-associer les principaux acteurs du projet à la conduite de ce dernier dans un souci de développement durable du territoire
- \*-améliorer les conditions de gouvernance locale et de partenariat public/privé de décision

#### -Les instances de gouvernance :

Le pilotage du projet de territoire, du fait de son importance et de sa complexité, nécessite différents types d'instance aux rôles et aux compétences bien définis. Ainsi, il est proposé de créer au sein du de la structure de pilotage, 3 types d'instance :

1-**l'instance politique** :instance de décision

2-**l'instance technique**: instance de suivi opérationnel

3-**l'instance de concertation**: instance de conseil, de proposition d'améliorations/ réajustements

#### 1-L'instance politique :

Elle réunit les élus qui sont les seuls à avoir un rôle décisionnel et des représentants des maîtres d'ouvrage. Elle a en charge la supervision et la validation de toutes les étapes du projet et la décision finale. C'est cette instance qui engage les crédits lorsque c'est nécessaire.

<i>Instance politique Instance de décision</i>	
<i>Membres</i> <i>20 à 25 personnes environ</i>	<i>Missions</i>
* Le Wali	• Assurer la co-construction du projet durant l'étape de mise en œuvre
* Les Présidents des 10 Dairas	• Garantir la bonne prise en compte des orientations et priorités du projet
* Certains Présidents des APC en fonction des projets traités	• Arbitrer les choix stratégiques à chaque étape de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet
* Le Directeur du tourisme et de l'artisanat et les référents tourisme du projet	• Valider les différentes étapes du projet
* Les établissements financiers	

## 2-L'instance technique

Elle réunit l'ensemble des techniciens qui assurent le suivi pratique et permanent du projet et qui préparent les travaux de l'instance de pilotage. C'est elle qui exécute les décisions de l'instance politique et qui s'assure de la mise en œuvre du projet dans les délais impartis et au regard des objectifs fixés. Elle est également la mémoire permanente des actions menées sur le territoire de la wilaya. Elle peut être amenée à émettre des avis que l'instance politique peut suivre ou pas.

<i>Instance technique</i> <i>Instance de suivi opérationnel</i>	
<b>Membres</b>	<b>Missions</b>
<i>8 à 10 personnes au maximum pour garantir son efficacité</i>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>* Le Directeur de la DTA (chef de projet de cette instance)</li> <li>* 2 agents de la DTA désignés comme référents tourisme de ce projet, en charge de sa mise en œuvre et son suivi</li> <li>* 1 secrétaire pour les préparations de réunion, les convocations, les comptes-rendus...</li> <li>* 1 représentant de la Direction de la Culture</li> <li>* 1 représentant de la Direction de l'Environnement</li> <li>* 1 représentant de la Direction des Forêts</li> <li>* 1 représentant de la Direction des Transports</li> <li>* 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat</li> <li>* Des personnes ressources en fonction des thématiques prioritaires et des orientations du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions sur le territoire</li> <li>• Superviser le recours éventuel à des bureaux d'études ou des experts</li> <li>• Assurer le suivi des dossiers et valider leur éligibilité au regard de la réglementation</li> <li>• Assurer la mise en œuvre du dispositif de suivi et évaluation du projet</li> <li>• Assurer le suivi des groupes thématiques de l'instance de concertation</li> <li>• Garantir un suivi administratif et budgétaire du programme d'actions</li> <li>• Préparer les réunions de l'instance politique (ordre du jour, état d'avancement du projet de territoire, présentation des nouveaux projets privés, point sur le budget, questions diverses) et rédiger les comptes-rendus.</li> </ul>

### 3-L'instance de concertation :

Elle est constituée de groupes de travail thématiques chargés de l'instruction des dossiers relevant de leur domaine et de la formulation, en direction de l'instance politique et de l'instance technique, de propositions d'actions ou d'évolutions du projet de territoire.

<i>Instance technique</i> Instance de conseil, de proposition		
<i>Membres</i>	<i>Groupes de travail</i> 6 à 8 personnes par groupe de travail	<i>Missions des groupes de travail</i>
<i>Ils sont fonction des groupes de travail. Il peut s'agir de professionnels du tourisme, d'associations, d'universitaires, d'experts... L'objectif de cette instance est de réunir des personnes aux profils diversifiés et utiles pour le projet issues de la société civile. Cette instance est pilotée par l'instance technique qui désigne, parmi ses membres, le responsable de chaque groupe de travail.</i>	✓ <b>Groupe A :</b> Culture et patrimoine ✓ <b>Groupe B :</b> Artisanat et produits du terroir ✓ <b>Groupe C :</b> Environnement et cadre de vie ✓ <b>Groupe D :</b> Services (transports, restauration, santé...) ✓ <b>Groupe E :</b> Activités de pleine nature, loisirs et hébergement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruire les dossiers sur des volets précis qui les concernent, aux côtés de l'instance technique, et proposer des améliorations si nécessaire</li> <li>• Emettre un avis sur l'intérêt des dossiers présentés au regard des orientations du SDATW et de la thématique dont ils ont la charge</li> <li>• Proposer des initiatives nouvelles dans leur champ de compétences : mobilisation de nouveaux acteurs, formation, méthodologie de travail...</li> <li>• Participer au suivi et évaluation du programme d'actions et promouvoir le territoire auprès de la population</li> </ul>

#### 15.8.2--Les principes de fonctionnement de la structure de pilotage

##### -Des réunions régulières

##### **a- Instance de pilotage :**

**3 à 4 réunions par an** pour suivre l'avancement du projet, débattre des orientations à donner et préparer les actions communes. Ces réunions ont également pour vocation de favoriser l'échange entre les décideurs du territoire et d'assurer l'information continue des responsables, tout au long du projet.

**b-Instance technique :** **1 réunion par mois** (ou plus si le projet le nécessite) pendant les 2 premières années, puis 1 réunion tous les 2 mois pour assurer le suivi et la mise en œuvre technique du projet de développement touristique de la wilaya et pour préparer les réunions avec l'instance technique.

**c-Instance de concertation :** **1 réunion tous les 6 mois** de l'ensemble des groupes de travail et selon les besoins des deux autres instances pour faire un point sur les réflexions menées, les dossiers étudiés, les points d'interrogation, les blocages éventuels, les propositions à soumettre à l'instance politique... Cette réunion est pilotée par le responsable de l'instance technique, soit le Directeur de la DTA

Chaque groupe de travail se réunit comme il l'entend sous la responsabilité d'un des membres de l'instance technique désigné comme tel par celle-ci.

#### -Modalités générales de fonctionnement des 3 instances

##### \*- **2 types d'intervention** :

La structure devra piloter :

**1. les actions relevant du secteur public** : dont elle devra assurer la mise en oeuvre en coordonnant les différents secteurs concernés au niveau de la wilaya.

En fonction de son statut, la structure de pilotage pourrait dans le cadre de ces actions jouer le rôle de maître d'ouvrage.

**2. les actions relevant du secteur privé** : dont elle devra évaluer la pertinence au regard du projet global et de la cohérence d'ensemble et au regard des critères de développement durable.

La structure de pilotage joue dans ce cadre un rôle d'accompagnateur et de conseiller voire, de financeur.

##### \*-**2 logiques d'intervention** :

Le projet de développement touristique du territoire obéit à deux logiques :

**1. Une logique descendante** : elle concerne l'application des orientations du SDATW et du niveau stratégique global.

**2. Une logique ascendante** : il s'agit de la formalisation des besoins locaux issus du terrain à inscrire dans la logique globale.

#### **Les clés de réussite des instances de la structure de pilotage touristique de la wilaya de Souk Ahras**

- Des instances aux effectifs limités. Les membres doivent être identifiés personnellement
- Des fréquences de réunion régulières
- Lisibilité du rôle et des compétences de chacun
- Maintien de la mobilisation/ implication des différents acteurs
- Assurance d'un même niveau d'information pour les acteurs appartenant aux différentes instances.

#### **15.8.2-Animation Du Projet**

Pour garantir la réussite du projet il est nécessaire de mettre en place une dynamique sur le territoire permettant d'associer et d'impliquer les acteurs locaux et les habitants pendant la durée de vie du projet. En effet, au niveau local, les maîtres d'ouvrage mais aussi les associations, les acteurs de terrain, les bénévoles et les professionnels, partagent des objectifs liés aux enjeux du territoire et à son développement. Leur association et leur implication par une action continue d'animation, est donc primordiale. Cette animation doit permettre d'**assurer une approche multi partenariale** du territoire,

d'**organiser une concertation réussie** avec les différents acteurs publics et privés, de **susciter et faciliter l'émergence de projets** mais aussi de «**mieux** » **informer** les différents acteurs du territoire pour inscrire l'ensemble des actions menées dans une dynamique générale.

#### -15.8.2.1-Les temps de l'animation

Le projet de développement touristique du territoire de la wilaya s'élabore sur un temps relativement long nécessitant de structurer l'animation autour de moments spécifiques. Trois grandes phases d'animation sont à distinguer :

##### **1-Au lancement du projet**

Créer un événement fort au lancement du projet pour informer l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que les habitants et susciter leur curiosité sur le devenir touristique de la wilaya.

##### **2- Dans le déroulement du projet**

Il s'agit de maintenir, tout au long de la vie du projet, la circulation de l'information sur le territoire et le bon niveau de mobilisation des acteurs locaux et des partenaires. Ce temps d'animation comprend lui-même plusieurs séquences définies, plus loin, dans le chapitre « La communication autour du projet – L'organisation des temps forts sur l'ensemble de la vie du projet ».

##### **3-A la clôture du projet**

Le projet arrivant à terme, il faut informer les acteurs concernés des résultats de l'évaluation des actions menées et de les mobiliser sur les suites à donner.

#### -15.8.2.2- Le réseau d'animateurs locaux

Des moyens humains sont indispensables pour l'animation d'un tel projet. Les effectifs à mobiliser doivent pouvoir couvrir l'ensemble du territoire de la wilaya et disposer des compétences et aptitudes suivantes :

- connaissance de l'organisation et de la stratégie touristique locale
- bonne connaissance du tissu institutionnel
- aptitude à animer des réunions
- sens de l'écoute et de la reformulation
- aisance orale et écrite
- montage de dossier/ gestion budgétaire

Les animateurs locaux peuvent être issus des offices de tourisme locaux ou de structures déjà en place prêtes à collaborer, ou bien encore être recrutés spécifiquement occuper ces postes.

##### **Objectifs du réseau :**

- \*-Concourir à l'information des acteurs locaux
- \*-Favoriser le développement d'une culture commune et d'une vision partagée du développement touristique de la wilaya
- \*-Mettre en réseau les acteurs locaux et favoriser des partenariats
- \*-Assurer le suivi individualisé des porteurs de projets et coordonner les initiatives
- \*-Faire remonter les besoins et les attentes du terrain au structure de pilotage

### **Ses membres :**

\*-Le **référent tourisme** : qui devra piloter le réseau d'animateurs et faire l'interface entre le terrain et le Structure de pilotage

\*-1 **animateur par Daïra** (soit 10 au total) qui aura en charge l'animation de l'ensemble du territoire de la Daïra et qui travaillera en étroite collaboration avec les Communes de cette Daïra, les maîtres d'ouvrages potentiels, les prestataires touristiques, ...

### **Les missions du réseau d'animateurs :**

\*-Dynamiser, autour du projet, le réseau des acteurs locaux

\*-Identifier des porteurs de projet potentiels et favoriser l'émergence de projets au niveau local,

\*-Diffuser toutes informations utiles,

\*-Impulser des actions transversales à l'échelle du micro-territoire,

\*-Porter des actions mobilisant une pluralité d'acteurs,

\*-Faire remonter les initiatives locales à la STRUCTURE DE PILOTAGE, à travers l'instance technique.

#### **15.8.2.3 -La création des conditions d'une culture commune**

Le réseau d'animateurs locaux est l'occasion de créer les conditions d'une culture commune et d'une vision partagée des enjeux du territoire par l'ensemble des techniciens et des élus. Pour cela, le **référent tourisme a un rôle primordial** dans ce dispositif car c'est lui qui assurera la coordination de l'ensemble des animateurs locaux et jouera le rôle de courroie de transmission entre le niveau local et niveau wilaya et entre les micro-territoires entre eux. Pour faire naître cette culture commune, il est nécessaire :

\*-d'organiser des réunions régulières avec diffusion des comptes-rendus aux élus locaux et aux membres de la structure de pilotage

\*-de programmer des voyages d'études pour faire connaître l'offre touristique de la wilaya à l'ensemble des animateurs locaux

\*-de favoriser l'enrichissement des actions par la circulation d'expériences, de pratiques et d'outils entre les animateurs, les techniciens de manière générale et les élus

\*-de prévoir des temps de présentation et de promotion des actions menées sur les différentes daïras de la wilaya

\*-d'organiser des temps de formation communs et de favoriser une participation conjointe à des manifestations (séminaires, salons...)

#### **15.8.2.4 -La communication autour du projet et de son avancement**

La communication autour des actions conduites dans le cadre du projet de développement touristique de la wilaya et de son état d'avancement général fait partie intégrante des missions d'animation. Elle vise à partager l'information et mettre en cohérence l'information stratégique (institutionnelle), alors recadrée à l'échelle du territoire. Ce processus conduit les acteurs à créer un langage commun, à apprécier petit à petit le degré d'importance de tout ce qui est susceptible d'influencer le devenir touristique de la wilaya, d'imaginer les stratégies nécessaires pour se préparer aux changements attendus et de provoquer les changements souhaités.

**\*-Les destinataires de cette communication**

- 1- Les élus, les partenaires et les financeurs
- 2- Les porteurs de projet potentiels
- 3- Les habitants au titre de l'information normale des citoyens

**\*- Le contenu**

- 1- Des données globales sur le projet et sa mise en œuvre : nombre d'actions, montants financiers, taux d'avancement
- 2- Des projets spécifiques ou « phares » que l'on souhaite valoriser par le fait qu'ils soient exemplaires ou qu'ils répondent aux attentes des habitants
- 3- L'actualité de la vie du projet : comptes-rendus des manifestations et des réunions des différentes instances, lancement d'appels à projets ou de concours d'idées

**\*-Les supports de cette communication**

- 1- Edition de documents de références : positionnement touristique, stratégie de développement du territoire, programme d'actions, tableau de bord
- 2- Lettre et bulletins envoyés aux habitants du territoire
- 3- Comptes-rendus, bilans, plaquettes, affiches... adressés aux partenaires
- 4- Mise en ligne sur Internet d'articles en lien avec le projet et d'un espace informations générales sur le projet
- 5- Utilisation de la presse, radio, voire, télévision qui ont un impact important sur la population

**\*-L'organisation de temps forts sur l'ensemble de la vie du projet**

Cette communication spécifique à destination d'un public élargi peut s'appuyer sur l'organisation de temps forts fortement médiatisés pour renforcer l'image et la visibilité du projet :

1-par exemple, **création du « Forum annuel du tourisme de la wilaya »** permettant des temps

d'échanges sur les grands sujets du développement du territoire, des témoignages de porteurs de projets, des interventions de personnes ressources extérieures et offrant un stand d'information

2-profiter des **temps de convivialités sur le territoire** pour communiquer sur le projet : spectacles, promotion des produits du terroir, fêtes locales...

3-organisation systématique d'**inaugurations des opérations réalisées** et financées dans le cadre du projet.

<b>Les clés de réussite du réseau d'animation</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Profil du référent tourisme en charge de la coordination des animateurs (expérience de développement, connaissance de l'univers des collectivités territoriales et capacités de management de projet et de gestion des ressources humaines)</li><li>• Savoir-faire et savoir-être des animateurs locaux</li><li>• Mise en synergie et mobilisation permanente des acteurs locaux</li><li>• Le porter à connaissance des acquis et des réalisations du projet tout au long de la vie du projet</li></ul>

### 15.8.2.5 -MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

#### 1- La formation des acteurs

La mise en œuvre d'une dynamique de développement touristique sur le territoire de la wilaya nécessite de parfaire les compétences locales tant administratives et de gestion que techniques, thématiques ou d'animation. Il est impératif que les acteurs qui participent activement au pilotage et à l'animation du projet acquièrent les compétences nécessaires à sa mise en œuvre et améliorent leur niveau de qualification. La formation est entendue ici, sous ses différentes formes : formation initiale, formation-action, séminaire, voyage d'études, ...

#### -Les objectifs opérationnels :

- 1-Acquérir les compétences nécessaires à la conduite du projet de territoire
- 2- Apporter des éléments théoriques et des outils méthodologiques et opérationnels pour la conduite du projet
- 3- Professionnaliser les acteurs du territoire

#### -Les bénéficiaires de la formation :

- 1- Les élus
- 2- les techniciens en charge du projet (ceux de la structure de pilotage et des offices de tourisme mais aussi ceux de l'ensemble des structures partenaires)
- 3- Les porteurs de projets

#### -L'élaboration du plan de formation

Le plan de formation devra être défini par l'instance technique de la structure de pilotage. Pour cela, il faudra :

- 1- hiérarchiser les priorités de formation en fonction du nombre de bénéficiaires, des contraintes calendaires et du degré de rareté de la compétence sur le territoire
- 2- inventier l'offre de formation disponible (locale, régionale et nationale) pour les besoins identifiés
- 3- élaborer le plan de formation en cohérence avec le projet de développement touristique du territoire, estimer son budget et obtenir les financements requis.

#### -Les formations à développer :

Elles dépendent des :

- 1- savoir-faire manquants au regard des thématiques prioritaires du projet
- 2- compétences manquantes au regard des exigences méthodologiques liées à la mise en œuvre du projet : administration, gestion, évaluation...

**3-besoins futurs de compétences et de connaissances sur des problématiques à venir**

#### Exemples de formations utiles pour la wilaya de Souk Ahras

- Accueil du public
- Nouveaux outils de communication
- Marketing territorial
- Structuration de l'offre
- Organisation des activités de pleine nature
- Animation de réseaux de professionnels
- Guides spécialisés en initiation à l'environnement
- Organisation d'événementiels de grande ampleur
- Techniques d'animation de réunions

### **-La mise en œuvre du plan de formation :**

1-Préparation de la logistique : lieux d'accueil possibles, disponibilités, équipements manquants (vidéo projecteurs ...)

2- Lancement des inscriptions : diffuser une information précise à destination des publics ciblés, gérer les inscriptions, effectuer les relances...

3-Accueillir les formateurs et les bénéficiaires : installation dans les locaux, prévoir l'intervention de décideurs (mot d'introduction, ...), mettre à disposition des « dossiers participants » (supports papier, CD Rom...)

4-Prévoir des temps de convivialité : accueil, pause café...

### **2-Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les 2 premières années**

La qualité du projet de territoire et de la mise en œuvre du programme d'actions repose sur la présence, aux côtés de la structure de pilotage, d'une ingénierie territoriale dotée d'une capacité d'expertise et d'animation avérées. Pour un projet de cette envergure, le recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est **très fortement recommandé sur les deux premières années**. Cette Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) portera sur les missions suivantes :

#### **\*-soutien de la structure de pilotage au management de projet :**

- appui aux missions de l'instance technique
- contribution à l'évaluation des travaux menés et réadaptation de la méthode pour garantir la réussite du projet
- appui à l'animation des réunions de l'instance de pilotage
- soutien du référent tourisme en charge du réseau d'animateurs locaux
- évaluation du rythme et des conditions de développement des actions d'investissement en lien avec le budget dégagé pour le projet

\*-**accompagnement des travaux territoriaux** en lien avec les animateurs locaux et en étroite collaboration avec leur chef de projet (référent tourisme) :

- analyse des orientations d'actions envisagées par les territoires pour s'assurer de leur cohérence vis-à-vis du projet et de ses objectifs,
- conseil à l'animation territoriale et à la mobilisation des acteurs locaux
- expertise des dossiers des porteurs de projet
- appui à la communication et promotion des travaux menés et des actions engagées dans la démarche
- soutien à la mise en réseau des animateurs locaux

## 15.9-LES DIVERSES INSTITUTIONS ET ACTEURS TOURISTIQUES AGISSANT AU NIVEAU DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS

### **1-La direction du tourisme et de l'artisanat**

Elle constitue un service extérieur de l'administration du tourisme. Elle est chargée d'animer, d'appuyer, d'encadrer de promouvoir et de contrôler les activités touristiques sur son territoire de compétence. La DTA est insuffisamment dotée en moyens matériels et techniques, au regard des missions qui lui incombent. Elle accomplit des tâches d'intermédiation administrative entre l'administration centrale et la wilaya, de suivi de l'application de la réglementation touristique, de contrôle des activités et de collecte de l'information. Jusqu'à maintenant, malgré la faiblesse des moyens, la DTA a accompli un travail remarquable d'identification et de recensement des sites et gisement touristiques ainsi leur valorisation là où c'était possible.

Concernant les offices locaux du tourisme ainsi que les agences de voyages et de tourisme .....etc. (voir le chapitre « l'offre touristique de la wilaya » dans la première phase).

les moyens et à susciter des partenariats dans le domaine de l'investissement notamment.

### **2-La direction de l'environnement**

Cette direction veille à la mise en œuvre du principe de durabilité dans la conduite des activités et du développement touristique local. Elle veille, en particulier, à la réhabilitation, la restauration et la requalification des espaces dégradés.

### **3-La direction de la culture**

La wilaya, qui dispose d'un riche patrimoine, peine à en assurer sa conservation et sa valorisation touristique, par manque de moyens matériels et d'encadrement spécialisé (attaché de recherche, conservateur historien, ...). Il existe à Souk Ahras un musée apte à recevoir le produit des fouilles archéologiques et à le mettre à la disposition du public

### **4-La conservation des forêts**

La conservation gère un domaine forestier s'étalant sur 88 938 ha. Elle a en charge sa conservation et son aménagement, notamment en termes d'accessibilité, d'aires de repos et de chemin de randonnée, La mise en valeur touristique des espaces forestiers de la wilaya nécessite des aménagements d'envergure, tels les travaux sylvicoles, les aménagements de pistes, le repeuplement et lâcher de faune, afin d'en faire des lieux de villégiature, de récréation pour les visiteurs et un levier de développement touristique.

### **5-La direction de la jeunesse et des sports**

Cette structure gère les infrastructures du secteur notamment celles orientées vers le tourisme et les loisirs des jeunes

La Direction contribue au tourisme de jeunes par le financement de projets dans le cadre du fonds de wilaya dans les domaines des échanges inter wilaya et des excursions.

### **6-La direction de transport**

Cette direction régule l'activité transport multimodal et services connexes, au niveau de la wilaya. Elle veille notamment à la disponibilité des transports en commun

En liaison avec l'activité touristique, la direction œuvre à:

-la densification et modernisation des services de transport dans la wilaya.

-La réalisation d'infrastructures d'accueil et de traitement de voyageurs

-La professionnalisation des prestataires

### **7- La direction des travaux publics**

La Direction œuvre à l'amélioration de l'état des routes et la réalisation de nouvelles liaisons intra et inter wilayas.

La majorité des zones touristiques sont desservies par des routes acceptables. La direction des travaux publics éprouve cependant beaucoup de difficultés de gestion des routes de montagne notamment du fait des glissements de terrain.

### **8-La compétence tourisme des APC**

L'APC, à travers les élus, est un acteur essentiel du développement touristique d'un territoire. Elle perçoit mieux que tout autre acteur, l'intérêt du tourisme pour l'économie locale et les citoyens.

### **9-Le rôle des associations professionnelles**

Le rôle du mouvement associatif est important dans la réussite des actions de promotion du tourisme et de l'artisanat par l'animation et le lien culturel et social qu'il crée.

Par rapport au potentiel et sites touristiques existant, Il n'y a malheureusement pas d'associations qui se sont constituées en vue de leur protection et valorisation

### **10-Les habitants et la culture touristique**

La participation des populations locales au développement touristique d'un territoire peut être directe ou indirecte, selon qu'on est acteur (investisseur, prestataire, employé...) ou bénéficiaire des retombées de l'activité touristique. Le degré d'implication de la population va dépendre de son degré d'appropriation du projet touristique du territoire.

Si la population de Souk Ahras est connue pour son sens de l'accueil et sa générosité, force est d'admettre l'inexistence d'une véritable culture touristique dans une région qui reçoit si peu de touristes. Ce fait est manifesté par des éléments tels l'absence d'association œuvrant dans le domaine du tourisme, l'absence d'hébergement chez l'habitant ainsi que la non promotion de la culture du terroir (cuisine, folklore, particularismes, etc...). L'émergence de cette culture est une conditionnalité de tout développement touristique d'envergure.

La sensibilisation et la communication permettent de relever ce défi et de faire de la population un partenaire actif du développement touristique de la wilaya.

### **11- Les agences de tourisme et de voyage**

Son niveau d'activité reste relativement faible. Il traduit la stagnation que connaît la profession (voir 1ere phase) Les agences de voyages sont totalement déconnectées des marchés extérieurs et même du marché national, Les prestations fournies sont basiques (billetterie réservation...)

Les moyens d'exploitation sont rudimentaires (usage limité des TIC) et la qualification du personnel, largement déficitaire

## 15.10-LES IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA PROMOTION TOURISTIQUE

### 1- Ministère du tourisme et de l'artisanat



#### - ANDT

- 1-Chargée de l'aménagement et la gestion des ZESTs
- 2-Assure les missions d'ingénierie hôtelière et touristique ainsi que les prestations d'étude et de conseil au profit des opérateurs et des investisseurs
- 3-Chargée de la valorisation des potentialités touristiques
- 4-Assure une synergie entre l'ensemble des activités à l'intérieur des ZESTs.

- Décret exécutif n°98-70 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création de l'agence nationale de développement du tourisme et fixant ses statuts. **(JO n°11 - 1998)**

- Arrêté du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement du tourisme. **(JO n°31 - 2011)**

- Arrêté du 22 Moharram 1429 correspondant au 31 Janvier 2008 portant création des annexes de l'agence nationale de développement du tourisme. **(JO n°19 - 2008)**

#### - ONT

- 1-Organe de promotion institutionnel
- 2-Recherche et étude de l'évolution du marché touristique interne et externe
- 3-Participation aux manifestations nationales et internationales

- Décret n°88-214 du 31 octobre 1988 portant création et organisation de l'Office national du tourisme. **(JO du 2 novembre 1988)**

#### **Modifié et complété par :**

\* Décret exécutif n°90-409 du 22 décembre 1990 modifiant et complétant le décret n°88-214 du 31 octobre 1988 portant création et organisation de l'Office national du tourisme. **(JO n°56 - 1990)**

\* Décret exécutif n°92-402 du 31 octobre 1992 modifiant et complétant le décret n°88-214 du 31 octobre 1988 portant création et organisation de l'Office national du tourisme. **(JO n°79 - 1992)**

- Arrêté interministériel du 20 Ramadhan 1423 correspondant au 25 novembre 2002 portant organisation interne de l'Office national du tourisme. **(JO n°78 - 2002)**

- Arrêté interministériel du 28 Safar 1433 correspondant au 22 janvier 2012 portant classification de l'Office national du tourisme et les conditions d'accès aux postes supérieurs en relevant. **(JO n°46 - 2012)**

- Arrêté du 22 Safar 1432 correspondant au 27 janvier 2011 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Office national du tourisme. **(JO n°22 - 2011)**

**- ONAT**

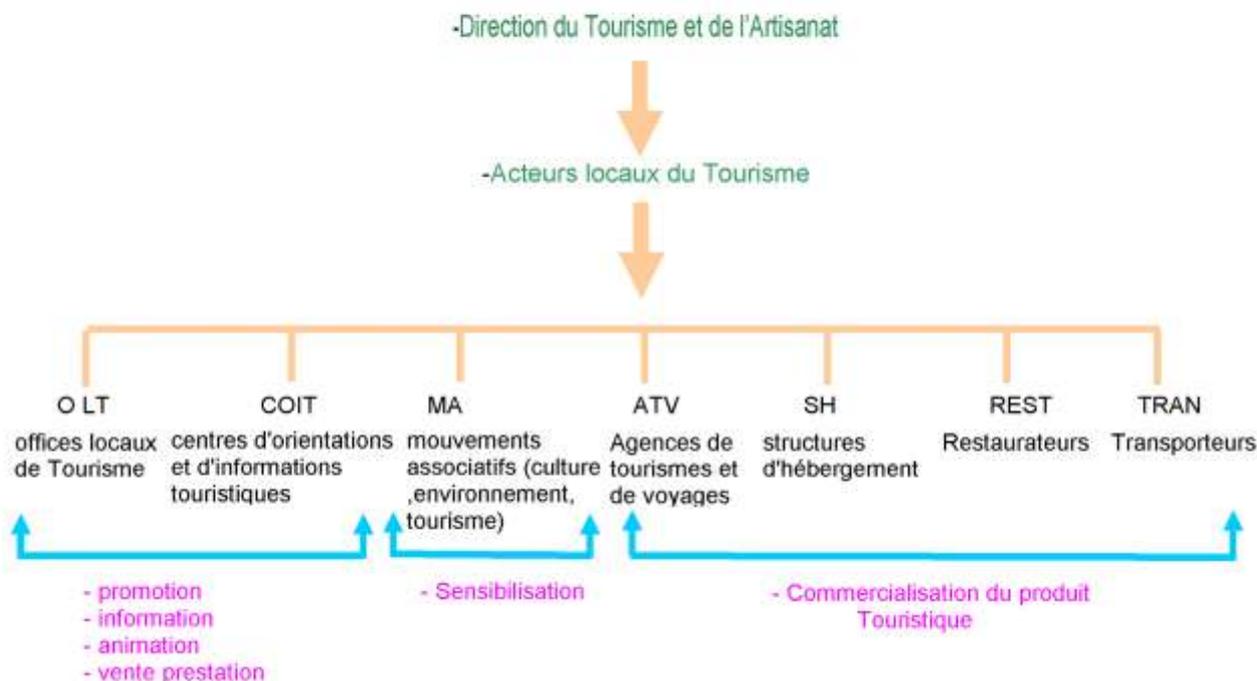
- 1-Chargé de l’animation, de la promotion et de l’information touristiques
- 2-Participe aux opérations de promotion commerciale
- 3-Organise des activités afférentes aux congrès et conférences
- 4- Conçoit et réalise des programmes de manifestations touristiques liés à la politique de loisirs
- 5- Assure la coordination avec les syndicats d’initiative du tourisme à travers le territoire national

- Décret n°80-77 du 15 mars 1980 portant création de l’Office national de l’animation, de la promotion et de l’information touristique (ONAT). **(JO du 18 mars 1980)**

**Modifié et complété par :**

\* Décret exécutif n°83-208 du 26 mars 1983 modifiant et complétant le décret n°80-77 du 15 mars 1980 portant création de l’Office national de l’animation, de la promotion et de l’information touristique (ONAT). **(JO du 29 mars 1983)**

**2- La wilaya de Souk Ahras**



## 15.11-LES TEXTES DE LOIS

### \*-les directions de wilaya du tourisme et de l'Artisanat

Décret exécutif n° 10-257 du 12 dhou el kaada 1431 correspondant au 20 octobre 2010 portant création des services extérieurs du ministère du tourisme et de l'artisanat et fixant leurs missions et organisation. (J O, N° 63 datée en 20/10/2010)

Décret exécutif n° 96-203 du 15 Moharrem 1417 correspondant au 2 Juin 1996, fixant la liste, les conditions d'accès et la classification des postes supérieures des services extérieurs du ministère du Tourisme et de l'Artisanat. (J O, N°34 datée 02Juin, 1996). (En cours de modification).

Arrêté ministériel conjoint en date du 16 Jomada El Oula 1428, correspondant à 02 Juin 2007, fixant l'organisation de Direction du tourisme en bureaux (J.O, N° 44 datée 04Juillet, 2007). (En cours de modification).

Arrêté du 28 Rabir Ethani 1417, correspondant au 12 Septembre 1996, portant délégation de pouvoir de nomination et de gestion administrative aux directeurs et chefs d'inspections du Tourisme et de l'Artisanat de wilaya (J O N° 24 datée du 20 Novembre 1996.) (En cours de modification).

### \*-Les Associations et les offices du tourisme

- Loi n°90-31 du 04 décembre 1990 relatives aux associations. (JO n°53 - 1990)
- Décret exécutif n°85-15 du 24 chaabane 1405 correspondant au 26Janvier 1985 portant organisation et fonctionnement des offices de tourisme et des fédérations de wilayas et de la fédération nationale des offices de tourisme. (JO n°05 - 1985)
- Décret exécutif n°01-351 du 24 chaabane 1422 correspondant au 10 novembre 2001 portant application des dispositions de l'article 101 de la loi N° 99-11 du 15 Ramadhan 1420 correspondant au 23 décembre 1999 portant loi de finances pour 2000 relatif aux modalités de contrôle de l'utilisation des subventions de l'Etat ou des collectivités locales aux associations et organisations. (JO n°05 - 1985)

### \*-Activité de Guide de Tourisme

- Décret exécutif n°06-224 du 25 Jomada El Oula 1427 correspondant au 21 juin 2006 fixant les conditions et les modalités d'exercice de l'activité de guide de tourisme. (JO n°42 - 2006)
- Arrêté interministériel du 11 Rabie El Aouel 1429 correspondant au 18 mars 2008 fixant définissant les modèles-types de l'agrément de guide de tourisme ainsi que de la carte de guide de tourisme. (JO n°27 - 2008)

**\*-Activité des Agences de Tourisme et de Voyage**

- Décret exécutif n°2000-47 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages. (JO n°10 - 2000)  
**Modifié par :**
  - \* Décret exécutif n°10-248 du 6 Dhou El Kaada 1431 correspondant au 14 octobre 2010 modifiant le décret exécutif n°2000-47 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant l'organisation et le fonctionnement de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages. (JO n°62 - 2010)
  - \*Arrêté du 27 Safar 1432 correspondant au 1 février 2011 portant désignation des membres de la commission nationale d'agrément des agences de tourisme et de voyages. (JO n°22 - 2011)
- Décret exécutif n°2000-48 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant les conditions et modalités de création et d'exploitation des agences de tourisme et de voyages. (JO n°10 - 2000)
  - \* Décret exécutif n°10-186 du 2 Chaâbane 1431 correspondant au 14 juillet 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n°2000-48 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant les conditions et modalités de création et d'exploitation des agences de tourisme et de voyages. (JO n°44 - 2010)
  - \*Décret exécutif n°11-10 du 15 Safar 1432 correspondant au 20 janvier 2011 relatif à la prorogation du délai de mise en conformité des agences de tourisme et de voyages à la nouvelle réglementation. (JO n°04 - 2011)
  - \* Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 26 février 2001 définissant les caractéristiques des installations matérielles d'une agence de tourisme et de voyage. (JO n°18 - 2001)
  - \* Arrêté du 26 Rabie El Aouel 1432 correspondant au 1er mars 2011 définissant les caractéristiques ainsi que la forme de la licence d'exploitation d'agence de tourisme et de voyages. (JO n°31 - 2011)
  - Décret exécutif n°2000-49 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 fixant les conditions et modalités de création de succursales d'agences de tourisme et de voyages. (JO n°10 - 2000)

**\*-Activité touristique dispositions relatives aux restaurants**

- Décret n°85-12 du 26 janvier 1985 définissant et organisant les activités hôtelières et touristiques. (JO n°27 - 1985)  
**Modifié et complété par :**
  - \* Décret exécutif n°92-101 du 3 mars 1992 modifiant et complétant le décret n°85-12 du 26 janvier 1985 définissant et organisant les activités hôtelières et touristiques. (JO n°18 - 1992)

**\*-Activité Hôtelière**

- Loi n°99-01 du 19 ramadhan 1419 correspondant au 6 janvier 1999 fixant les règles relatives à l'hôtellerie. (JO n°02 - 1999)

- Décret exécutif n°2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation. (JO n°10 - 2000)

**Complété par :**

\* Décret exécutif n°09-227 du 6 Rajab 1430 correspondant au 29 juin 2009 complétant le décret exécutif n°2000-46 du 25 Dhou El Kaada 1420 correspondant au 1er mars 2000 définissant les établissements hôteliers et fixant leur organisation, leur fonctionnement ainsi que les modalités de leur exploitation. (JO n°39 - 2009)

\* Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 26 février 2001 définissant les caractéristiques ainsi que la forme de l'autorisation d'exploitation de l'établissement hôtelier. (JO n°18 - 2001)

\* Arrêté du 20 Ramadhan 1430 correspondant au 10 septembre 2009 définissant les conditions, modalités et normes d'exploitation des autres structures destinées à hôtellerie. (JO n°62 - 2009)

- Décret exécutif n°2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers. (JO n°35 - 2000)

**Modifié par :**

\* Décret exécutif n°05-457 du 22 Chaouel 1426 correspondant au 24 novembre 2005 modifiant le décret exécutif n°2000-130 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les normes et les conditions de classement en catégories des établissements hôteliers. (JO n°77 - 2005)

\* Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 26 février 2001 fixant les règlements intérieurs-types de la commission nationale et des commissions de wilaya de classement en catégories des établissements hôteliers. (JO n°18 - 2001)

- Décret exécutif n°2000-131 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant la composition et le fonctionnement de la commission compétente chargée de l'étude des plans de projets hôteliers. (JO n°35 - 2000)

- Décret exécutif n°2000-132 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les modalités et les conditions de l'agrément de gérant d'établissement hôtelier. (JO n°35 - 2000)

\* Arrêté du 3 Dhou El Hidja 1421 correspondant au 26 février 2001 fixant les caractéristiques ainsi que la forme de l'agrément du gérant d'établissement hôtelier. (JO n°18 - 2001)

- Décret exécutif n°2000-133 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 fixant les conditions et modalités d'établissement de la note statistique des établissements hôteliers. (JO n°35 - 2000)

- Décret exécutif n°2000-134 du 8 Rabie El Aouel 1421 correspondant au 11 juin 2000 déterminant le panneau afférent à la catégorie des établissements hôteliers. (JO n°35 - 2000)

\* Arrêté du 15 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 27 décembre 2004 fixant les caractéristiques ainsi que les indications portées sur les panneaux de classement des établissements hôteliers. (JO n°07 - 2004)

- Décret exécutif n°06-325 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant les règles de construction et d'aménagement des établissements hôteliers. (JO n° 58- 2006)

## 16-Potentialités touristique de la wilaya de Souk Ahras

### I- APERCUE HISTORIQUE

Souk-Ahras, souk de l'arabe « marché » et ahras du berbère lion, Anciennement dénommée **Thagaste**, ville natale de **Saint Augustin** évêque d'Hippone.

- L'origine des habitants : (source monographie de Souk Ahras)

Les habitants de Souk Ahras sont d'origine amazighe, la ville ayant été peuplée par les tribus berbères depuis les premières années de l'humanité. Les premières tribus s'étant établis à Souk Ahras furent connues sous le nom de Babiria, du nom de berbère



Les tribus de Mousoulami et de Kirina y résidèrent. On peut citer parmi les autres tribus El Hnancha qui se sont les plus développés et El Hrakta qui ont tous une origine berbères. Ces tribus vivaient dans des tentes et pratiquait le nomadisme .elles se sédentarisèrent plutards, érigeant des villes propres a chacune d'elles.

### II-SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF

Issue du dernier découpage de 1984, la Wilaya de Souk-Ahras se situe à l'extrême Nord-Est du pays, Elle s'étend sur une superficie de **4359,65 Km<sup>2</sup>** et comprend **26 communes** et **10 Daïras** avec une population total de **438687 habitants** (RGPH 2008) et une densité de 101hab/km<sup>2</sup>.

La population de souk Ahras est concentrée au niveau des anciennes communes et à caractère urbain telles que : Souk Ahras( 3320 Hab./Km<sup>2</sup>), M'Daourouch ( 258 Hab./Km<sup>2</sup> ) et Sedrata( 152 Hab./Km<sup>2</sup> ),

La population, de la Wilaya de Souk-Ahras est composée de :

- Agglomérations chef lieu des communes** : 307059 Habitants soit 69,99 % de la population totale.
- Agglomération secondaire** : 23492 Habitants soit 5.35% de la population totale.
- **Zone épars** : 108136 habitants soit 24.64% de la population totale.

Cette répartition indique une forte concentration de la population au niveau des chef lieu des communes c'est à dire en milieu urbain.

Le taux d'accroissement de la population et selon les deux derniers recensements (1998 -2008) s'élève à 1,84 %. Les plus grands taux sont observés au niveau des communes de, Souk-Ahras (2,69 %), M'daourouch (5,02 %) et Sedrata (1,23 %). D'autre part, on enregistre des faibles taux au niveau des communes à caractère rural telles que : Khemissa (0,12 %), Tiffech (0,97 %), Ouled-Moumen (0,10 %), Safel-El-Ouiden (0,02 %) et Terreguelt (0,07 %).

**Dominé par un relief montagneux**, et **un climat sub humide doux a semi aride frais** avec une moyenne de précipitation de 650 mm à 350 mm/an (du Nord vers le Sud)

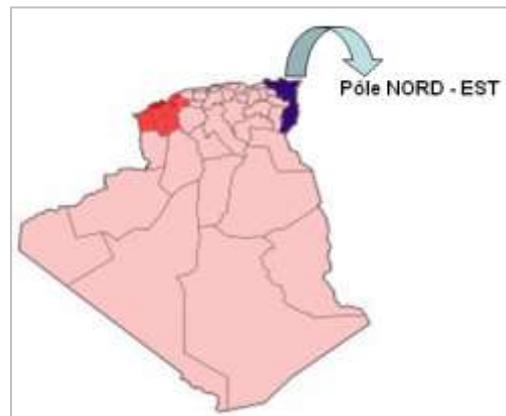
La Wilaya de Souk-Ahras est limitée par :

- Au Nord par La Wilaya D'El-Taref et la wilaya de Guelma
- Au sud par La Wilaya de Tebessa et La Wilaya d'Oum-El-Bouaghi
- A l'Ouest par La Wilaya d'Oum-El-Bouaghi
- A l'Est par la Tunisie

### III - LE POLE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE NORD –EST

Le SDAT a identifié dans le pays sept (07) pôles touristiques d'excellences parmi lesquels le pôle touristique d'excellence NORD-EST.

Le pôle touristique d'excellence **Nord-Est** est constitué de six wilayas à savoir : **Skikda, Guelma, Annaba, El Tarf, Souk Ahras et Tébessa**. Le développement du tourisme à l'échelle du pôle Nord-Est bénéficie des orientations des instruments d'aménagement et d'urbanisme multiple et complexe qui se complètent depuis le SNAT, le SRAT, le SDAAM, le SDAL, le PAC, les PAW, les PDAU et les POS. Ces instruments sont les supports incontournables de l'aménagement et de développement des territoires et de leurs atouts touristiques.



### IV- LE GISEMENT : LES FORCES REELLES DU PÔLE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE NORD –EST

#### 1-Potentialités socioculturelles :

Le pôle Nord-Est recèle une multitude de sites culturels et historiques ; **il dispose d'un patrimoine civilisationnel assez diversifié relatant la période :**

- \*-**Préhistorique** (site mégalithique de Roknia dans la wilaya de Guelma, gravures rupestres et escargotières dans la wilaya de Tébessa, les Haouanits et les dolmens dans toutes les wilayas),
- \*-**Numide** à travers toute la région (monuments et vestiges : meules, pressoirs, mortiers, sarcophage, stèles à personnage et inscription libyque),
- \*-**Romaine et Byzantine** : traces de routes, d'ouvrages hydrauliques et routiers, établissements humains, sites et monuments à travers toute la région,
- \*-**Musulmane** (Djemaa Aboumarwane, Mosquées et Médina de l'époque Ottomane : Annaba, Guelma, Tébessa et Skikda,
- \*-**Historique** lié à la période anté-indépendance

## **2-les forces réelles touristique de la wilaya de Souk Ahras d'après le pôle touristique d'excellence**

### **Nord Est :**

- \*-Les potentialités naturelles et paysagères « montagnes et forêts »,
- \*-Le site archéologique de l'époque romaine classé : Maddour, Khemissa et Tiffache,
- \*- La source thermale sulfureuse de Hammam Zaïd,
- \*-La forêt des Beni Salah (altitude 814m),
- \*- Le barrage Ain Dalia
- \*- Le parcours de Saint AUGUSTIN.

## **V- INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES**

### **1 - Réseau routier**

La wilaya de Souk Ahras est desservie par des axes routiers d'importance nationale traversant le territoire du Nord au Sud et d'Est en Ouest, ces Routes Nationales participent dans le désenclavement des communes de la wilaya et les relient ensemble , Le réseaux routiers de la Wilaya se compose de :

- \*- Routes nationales (RN) : 452.897 Km dont 90% en bon état et 10% en moyen état.
- \*- Chemin Wilaya : 202 Km dont 91% en bon état et 9% en moyen état.

\*- Chemin communal : 939.4 Km revêtus

### **2- Réseaux Énergie** : (Électricité et Gaz)

\*- Electricité

-Taux global moyen d'électrification 96 %

-Taux d'électrification rurale 91.1%

\*-Gaz

-Un taux de raccordement de 54%.

**3- Réseau ferroviaire** : Le réseau ferroviaire de la Wilaya s'étale sur l'axe :

- \*- ANNABA – SOUK-AHRAS
- \*- Souk Ahras – oued kebrit, vers la commune de l'Ouenza (w. Tébessa)
- \*- Souk Ahras – ouled moumen vers la frontière tunisienne par le poste frontalière ghardimaou

### **4-Réseau eau potable**

La longueur du réseau AEP au niveau de la wilaya de Souk Ahras à travers ces 26 communes (adduction + distribution) il est de l'ordre de 1.897.573 ml avec un taux de raccordement de 91.51%

### **5-Réseau eaux usé**

La longueur du réseau AEU au niveau de la wilaya de Souk Ahras à travers ces 26 communes il est de l'ordre de 217km avec un taux de raccordement de 92.73%

### **6-Infrastructures hydrauliques**

\*- Les Barrages

La wilaya de Souk Ahras dispose de deux barrages moyens, barrage Ain délia destiné à l'alimentation en eau potable et barrage de oued charéf (commune de Bir Bouhouch + commune de Zouabi) destinée à l'irrigation et non encore exploité.

Plus deux (02) barrages en constructions, barrage de **Renem** sur oued renem et le barrage de **Souk Ahras** sur oued Medjerda ces derniers barrages ils sont destiné pour l'AEP + petites et moyen hydraulique (PMH)

\*- Les Retenues collinaires

Il existe pas mal de retenue collinaire a travers le territoire de la wilaya on cite :

- 1- Retenue collinaire **Essafa** (commune de Sedrata)
- 2- Retenue collinaire **MARZITA** et **AIN-TAMATAT** (commune de TAOURA)
- 3- Retenue collinaire **KOUDIAT DAGBOUG** (commune de M'DAOUROUCH)
- 4- Retenue collinaire **TIFECH** (commune de TIFECH)
- 5- Retenue collinaire **TARFA** (commune de SIDI-FREDJ)
- 6- Retenue collinaire **ELGUELNA** (commune de OUILLEN)
- 7- Retenue collinaire **HENCHIR GUIGEB** (commune de MECHROHA)

**VI- POTENTIALITES TOURISTIQUES**

**1-PATRIMOINES NATURELS**

La wilaya de Souk Ahras est caractérisé par une richesse naturelle diversifiée dont:

\*- Le patrimoine floristique: « la flore »

Le potentiel forestier de la wilaya peut être considéré comme un gisement touristique, à part entière, elle s'étale sur 88938 ha (20%) de la surface total de la wilaya spécialement les communes situées au nord de la wilaya (Mechroha,ouled driss,ain zana ,ouled moumen ,ouillen et zaarouria); ces communes constituées seules 51%du masse forestière de la wilaya .

On trouve : le chêne zeen, chêne liège, pin d'Alep et d'autre espèces tel que le cyprès, chêne vert, le cèdre et l'eucalyptus

Ces communes offrent en été des conditions climatiques favorables aux activités de repos (campings...etc.) grâce a la richesses de sa faune, la disponibilité en eau, l'air sein (excellente équilibre écologique) surtout pour les azmatiques

Ces communes par ses relief, ses forêts, Son élévation qui atteint 1404 mètres d'altitude (djebel m'sid, commune de ouled driss) constitue l'espace récréatif de bienveillance des familles. Et les sites touristiques choisis comme zone d'expansion touristique témoin de cette richesse, on y trouve

\*-zet el meghassel (commune de Mechroha)

\*-zet elma lahmar et l'fhiss (commune de Ain zana)

\*-zet el kharouba (commune de Ouled moumen)

**N.B**

Le patrimoine forestier de la wilaya demeure globalement difficile d'accès et surexposé aux risques d'incendie et autres pressions anthropiques (abattage d'arbres, empiétement...), les travaux d'aménagement forestier, devront être augmentés, à l'avenir par la Conservation des forêts et autres acteurs proche, avec le soutien des collectivités locales et des associations, pour faire de la forêt, « un atout majeur de l'écotourisme de détente et de repos »

\*-Le patrimoine faunistique: « la faune »

Une faune diversifiée, elle est principalement l'image d'un milieu forestier et montagnard on trouve spécialement **un espèce on voit de disparition qui nécessitent une protection et une réhabilitation** le « cerf de barbarie » à l'extrême Nord Est de la wilaya (commune de Mechroha + la commune de Ain zana) avec la limite de la wilaya de Taref, on trouve aussi le perdreau a travers toutes le territoires de la wilaya, le lièvre, le sanglier, le loup, le renard.....etc.

## **2 -PATRIMOINES MATERIELS**

La wilaya de Souk Ahras recèle des vestiges archéologiques et historiques de titre mondial témoin des différentes civilisations succédées à travers son histoire, on trouve:

\*-les sites archéologiques

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE MADAURE

Actuellement m'daourouch, époque romaine et byzantine, Site classé monument national, le 23 Janvier 1968.

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE KHEMISSA « **EX THUBERSICUM-NUMIDARUM** » époque romaine et byzantine, site classé monument national le 23 Janvier 1968, Ce site nécessite une réhabilitation urgente de sa piscine romaine et du théâtre qui peut **concurrencer** avec Timgad wilaya de Batna et Djemila wilaya de Sétif.

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE TIFECH « **TIPAZA DE NUMIDE** »

Époque romaine et byzantine, Sa création remonte au 2eme siècle ap .JC sous le règne de l'empereur « **TRAJAN** », et fut construite à proximité de l'ancienne ville phénicienne Tipaza.

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE TAOURA « **THAGURA** »

Elle est située à 26 Km, au Sud du chef lieu de la wilaya de souk Ahras Elle fut construite au 2ème siècle pendant l'époque romaine, C'est un lieu qui a pratiquement conservé son nom antique.

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE HENCHIR-EL KSIBA « **CIFITAS-POPTENSIS** »

La plupart des vestiges de henchir el kseiba (commune de ouled Moumen), sont enfouis sous la terre, du fait des conditions climatiques .Cifitas a été construite par les romains au 2e. Siècle ap.jc, sur les ruines d'une ancienne ville numido-phénicienne.

\*\*-SITE ARCHEOLOGIQUE DE KEF EL M'ASAOURA « **COMMUNE DE ZOUABI** »

Des gravures rupestres géantes datant de 7000 ans av.jc et mises à jour en 1892 par le chercheur français Barnelle

\*-les sites historiques « les principaux sites touristiques historiques fameux »

\*\*- site historique De Kef El Messaoura , commune de zouabi

Des gravures rupestres géantes datant de 7000 ans av.jc et mises à jour en 1892 par le chercheur français Barnelle

\*\*-site historique Kef r'jam « gravures rupestres numidienne », commune de sedrata

\*\*-Zaouïa sidi Messaoud : époque ottomane du 18 ème siècle

\*\*-Mosquée el Attik : commune de souk –ahras époque coloniale (1856)

\*\*-Musée de souk –Ahras : époque coloniale

\*\*-Dar el kadi : Commune de Souk-Ahras monument classé époque ottomane

\*\*-Olivier séculaire Saint Augustin

\*\* - la caserne de gendarmerie (commune de sedrata) : période coloniale française construite en 1898

**N.B**

La wilaya de Souk Ahras possède un certain nombre de monuments et sites à caractère historique et religieux ainsi que des vestiges romains et byzantin. Ce patrimoine a besoin d'être sauvegardé et réhabilité pour une bonne part. Il est aussi globalement peu valorisé. Sauf des opérations ponctuelles d'entretien et de protection, aucune action d'envergure n'a été initiée jusqu'à présent, en matière de signalétique, de mise en scène et de mise en valeur touristique de ce patrimoine.

### **3 -PATRIMOINES IMMATERIEL**

#### **\*-les métiers traditionnels « l'artisanat »**

Les activités artisanales constituent un appui considérable au tourisme et donnent à cette wilaya une activité rayonnante à travers ses variétés et sa richesse, Parmi ces activités artisanales on trouve :

\*-pâtisserie traditionnelle, le pain traditionnel, travaux sur verre, la poterie, fabrication du liège, sculpture sur marbre, le tissage (zarbia traditionnelle), le broderies, bijouteries traditionnelles, ferronnerie artistique. Fabrication d'habits traditionnels.....etc

**N.B:**

- \*-Le travail sur terrain du bureau d'étude indique l'existence d'un artisanat assez diversifié
- \*-Les artisans sont peu ou pas organisés en coopérative. Ce sont surtout des individus qui travaillent majoritairement à domicile (femmes).
- \*-Aucun artisan n'est membre d'une association professionnelle.
- \*-La clientèle est quasi exclusivement nationale (voyageurs qui traversent la wilaya en voiture)
- \*-Les perspectives de l'artisanat local sont, par contre, jugées peu prometteuses.
- \*-Les artisans enquêtés mettent en avant le manque de clients, l'absence de touristes, la concurrence des produits importés et le manque de promotion du produit
- \*- En dépit de cette anticipation pessimiste, ils sont nombreux à affirmer qu'ils ne cesseront pas leur activité dans l'avenir, Ils restent relativement confiants en l'avenir de l'artisanat.

Pour valoriser l'activité artisanale dans la wilaya de Souk Ahras les pouvoirs publics ont engagé des processus de réorganisation du secteur, par la réalisation d'une Maison de l'Artisanat a Souk Ahras et une autre en cours a Sedrata, en plus de deux Centres du savoir faire (a M'Daourouch et Taoura) dans le but de stimuler la production artisanale et de créer les conditions juridiques et techniques de son décollage

#### **\*-Arts et patrimoines :**

\*\* -l'équitation : spécialement les communes de Sedrata, M'daourouch et Oum Ladhaim

\*\* -le folklores : el ghassba (flûte), aissaoua, fquirat (الفقيرات), le malouf, zorna (chakwa), mariages traditionnels.....etc

#### **\*-les personnalités culturels :**

\*-Lucius Apulus De Madaure, Saint Augustin, Chihab Eddine Ettifachi, Cheikh Elaachtob (الشيخ الاشطب), Mustapha Kateb, Kateb Yacine, el hadj bourogaa (الحاج بورقعة), Bagar Hada, Ababsia AL Badi, Ben

Mansour Fatima.....etc

### **\*-l'art culinaires**

L'art culinaire est marqué par les plus célèbres spécialités traditionnelles répandues dans le territoire de la wilaya étant : Chekhchoukha, Couscous, Rfis, raghda, Thrida, Ghrayef .....Etc.

#### **N.B**

-Les fêtes locales sont largement ignorées des prescripteurs de voyages, du fait que le calendrier n'est pas connu à l'avance et que leur programmation est aléatoire.

-Cette situation ne permet pas aux voyageurs de les intégrer dans leur offre.

-L'organisation des fêtes et événements locaux relève d'initiatives isolées.

-L'inexistence d'un agenda national formalisé et le manque de coordination, au sein de la même wilaya, rendent difficile leur intégration dans les circuits proposés par les voyageurs.

## **4 -PATRIMOINES THERMALES**

Le potentiel thermal de la wilaya, qui offre des opportunités de développement importante, reste largement méconnu, Des indices décisifs d'eaux thermales à hautes qualités thérapeutiques existe en de nombreux endroits de la wilaya. Ce potentiel n'est pas totalement exploité. Des études sont nécessaires, pour déterminer les caractéristiques de ces eaux.

A travers le territoire de la wilaya de Souk Ahras On trouve 02 sources thermales exploitées (hammam zaid, commune de ouled driss et hammam tassa, commune de ouillen dont la composition et les caractéristiques thérapeutiques sont importantes (voir le tableau ci-dessous)

/	Hamмам zaid	Hamмам tassa
Débit	5 l/s (faible)	4 l/s (faible)
Température	39°C	40°C
Indications thérapeutiques	maladies respiratoires et de l'estomac	maladies respiratoires et dermatologiques

Plus d'autres sources thermales, ne sont pas encore exploités dont une fait l'objet d'une étude (site touristique thermal damssa, commune de Taoura), parmi les sources thermales non exploitées on trouve :

Site thermal	commune	Débit (l/s)
hmamin	Mechroha	3
kbaltia	henencha	faible
khenguet el hmem	zaarouria	6
el krouma	Sidi fredj	faible
touaitia	Sidi fredj	3

**5- L'OFFRE HOTELIERES ET TOURISTIQUE****1-L'OFFRE HOTELIERES****1.1- les hôtels**

-En matière d'équipements touristiques, on recense un parc hôtelier de 05 hôtels fonctionnels dont 01 hôtels classé 3\* et quatre hôtels non classés (**source : direction du tourisme**)

Nom de l'hôtel	Capacité en lits	Nbres de chambres	classé	Emplois induits	localité
Medjerda	32	16	Sans *	06	Souk Ahras
Elmacherak	35	26	/	04	Souk Ahras
Thagast	30	17	/	02	Souk Ahras
Annexe ksar Alhamra	35	25	/	02	Souk Ahras
Elmaida	90	45	Sans *	03	Sedrata
Tassili	24	13	/	/	Sedrata
<b>Total</b>	<b>246</b>	<b>142</b>	<b>/</b>	<b>17</b>	<b>/</b>

En plus de 02 hôtels non fonctionnels, fermés (**source : direction du tourisme**)

Nom de l'hôtel	Capacité en lits	Nbres de chambres	classé	Emplois induits	localité
Sidi Messaoud	100	50	/	/	Souk Ahras
Atijarra	32	16	/	/	Souk Ahras
02 hôtels	145	75	/	/	/

Plus quatre 04 auberges de jeunes l'une dans la commune de souk ahras (chef lieu de wilaya), l'autre au niveau de la commune de sedrata (chef lieu de daïra) et deux (02) au niveau de la commune de Mechroha (01 à Ain Saynour).

Dans le but d'augmenter la capacité d'hébergement au niveau de la wilaya de Souk Ahras , on enregistre de divers projets comme suite :

**\*\*-les projets en cours de réalisation**

1-01 complexe thermal (commune de ouled driss) ,44 lits ,33 emplois

2-01 hotel (commune de sedrata ) ,44 lits ,26 emplois

3-restauration et extension d'un hotel (commune de souk ahras) ,265 lits ,80 emplois permanent +40 emplois temporaire

4-01 motel (commune de oued kebarit) ,20 lits ,39 emplois

5-01 motel (commune de oued kebarit) ,20 lits ,24 emplois

**\*\*-les projets non démarrer**

1-Hôtel +parc d'attraction orient (commune de souk ahras) ,160 lits , 90 emplois permanent +30 emplois temporaire

2-réaménagement d'un Hôtel (commune de mechroha) ,38 lits ,25 emplois

3-réaménagement d'un Hôtel (commune de souk ahras) ,53 lits ,23 emplois

4-aménagement d'un bloc familial à un hôtel (commune de souk ahras) ,32 lits ,18 emplois

5-01 complexe thermal (commune de taoura) ,268 lits , 200 emplois permanent +50 emplois temporaire

**N.B**

Le nombre d'établissements hôteliers est limité au regard du mouvement d'affaires et des flux touristiques actuels et futurs : Cette capacité d'hébergement apparaît nettement insuffisante par rapport à la population de la wilaya, L'offre hôtelière de la wilaya est concentrée dans la ville de Souk Ahras (chef lieu de wilaya)

Au **déficit quantitatif** s'ajoute un **déficit qualitatif**, les établissements **ne sont pas classés** et ne répondent pas aux normes touristiques les plus élémentaires

Le reste des établissements ne sont pas classés, les **tarifs** sont jugés **exagérés** au regard de la qualité des prestations fournies.

**1.2- les restaurants touristiques**

Absence total des restaurants touristiques classées à travers le territoire de la wilaya, sauf 64 restaurants ordinaires (toutes les communes de la wilaya) dont 24 restaurants au niveau de chef lieu de la wilaya de Souk Ahras (commune de souk ahras)

**N.B**

Un service de restauration « bas de gamme », orienté vers une clientèle non touristique, de passage

**2-L'OFFRE TOURISTIQUES****2.1- Les Agences de Tourisme et de Voyages**

Au niveau de la wilaya de Souk Ahras on trouve simplement trois (03) agences de voyages et de tourisme, localisé dans le chef lieu de la wilaya (commune de Souk Ahras), L'une à travers le boulevard Mouloud Feraoun et l'autre sur la rue Victor Hugo comme le tableau si dessous indique :

N°	Nom de l'agence	catégorie	situation	remarque
01	Zama travel	A	Souk ahras	En activité
02	Babal tourisme	A	Souk ahras	En activité
03	Mousilam tour	A	Souk ahras	En activité
04	L'Est tourisme	B	Sedrata	En activité
05	mejrda travel	B	Souk ahras	En activité
06	Sanabil tour	B	Souk ahras	En activité
07	mayassinne travel	A	SEDRATA	En activité
08	Antenne najah agency tour	A	Souk ahras	En activité
09	Agence Ahras Tour	/	Souk ahras	Accord de principe ministériel
10	Agence madaur	B	Sedrata	En activité
11	Ben amer agence tourisme	A	Souk ahras	En activité
12	Agence numidia service	B	merahna	Accord de principe ministériel
13	zohir agence tourisme	B	Souk ahras	Accord de principe ministériel

Cette catégorie d'opérateurs est un atout majeur pour l'organisation de séjours et de voyages pour peu qu'elle s'organise pour développer et promouvoir des produits déjà existants et redynamiser les circuits selon les standards internationaux ce qui permettra une participation dans la mise en tourisme de la wilaya.

### N.B

Les agences de voyages sont totalement déconnectées des marchés extérieurs et même du marché national, Les prestations fournies sont basiques (billetterie réservation...)

Les moyens d'exploitation sont simples et la qualification du personnel, largement déficitaire

## **2.2-Les Offices Locaux de Tourisme et Associations**

Un seul office communal de tourisme au niveau de la wilaya, localisé dans la commune de Souk Ahras, chef lieu de wilaya, cet office connait des problèmes de fourniture depuis l'année 2007 et de siège durant sa création en 2005. Alors que le rôle de l'office de tourisme et les associations et importantes dans l'accueil, l'information et la promotion du potentiel touristique de leurs localités. La mobilisation et l'action de ces acteurs contribueront certainement à la redynamisation de l'activité touristique.

### N.B

Les offices locaux du tourisme, qui sont un des moyens d'action dans le tourisme, sont totalement absents dans la wilaya de SOUK AHRAS.

## VI- LE FONCIER TOURISTIQUE ET L'INVESTISSEMENT

Le portefeuille foncier est composé d'espaces dédiés exclusivement à l'investissement touristique et hôtelier on trouve:

### **1- zones d'expansions touristiques**

Nom de la zone	Surface (ha)	Capacité (lits)	situation
Elma Lahmar	181	400 lits	Commune de Ain Zana
El Fhis	420		Commune de Ain Zana
El Kharouba	476	/	Commune Ouled Moumene
El maghassel	477	1050 lits	Commune de Mechroha
Madaure	275	100 lits	Commune de M'daourouche
EL BATOUM	140	450 lits	Commune de TAOURA
KHEMISSA	270	200	Commune de KHEMISSA
Total (07 zones)	2239 has	2200 lits	06 communes

### N.B

Les sept (07) zones d'expansions touristiques (Elma Lahmar , El Fhis, El Kharouba, El megghassel ,Madaure, el batoum , khemissa) , sont en cours de classement

## 2- Des Sites touristiques

Nom du site	Surface (ha)	Capacité (lits)	situation
Tifech	5.30	80	Commune Tifech
Madaure	16.70	100	Commune M'daourouch
Heddada	17.43	80	Commune Heddada

Ces sites pour leurs beauté archéologique, naturel et thermal, ils font l'objet des études touristiques pour mieux les exploitées et les faire à la portée des touristes, par l'implantation des infrastructures hôtelières (hébergement et restaurations) convenables.

### VII- LES CONTRAINTES QUI FREINENT LA MISE EN TOURISME DANS LA WILAYA

-lenteur dans la décisions des zones d'expansions touristiques et les faire à la portée des investisseurs et touristes

### VIII- LA DEMANDE TOURISTRIQUE

#### -La demande provenant des nationaux

\*-Une demande interne capable, notamment de proximité, pouvant constituer le socle de clientèle de la wilaya.

\*-Une demande de plus en plus difficile, quant à la qualité des prestations offertes

\*-Une demande en forte progression, émanant des algériens non-résidents, originaires de la wilaya.

#### - La fréquentation touristique

\*-Nombre d'arrivées stabilisé à un bas niveau, traduisant une absence de dynamisme et une très forte dépendance à la clientèle "affaires" et de passage.

\*-Durée moyenne du séjour réduite : **les gens ne séjournent pas dans la wilaya, ils ne font que passer.**

\*- Des sites à fort potentiel (surtout naturel) ne sont connus que localement et sont peu fréquentés.

\*- faible touriste étranger, hors algériens non-résidents.

#### -Le profil de clientèle

\*-La wilaya de souk ahras accueille une clientèle touristique à dominante régionale, composée majoritairement de jeunes appartenant aux CSP, professions libérales, cadres et étudiants, chercheurs.....etc.

\*-Une partie de la clientèle excursionniste, pour une journée sans nuitée

\*-La fréquentation par les extrarégionaux et les étrangers est, pour l'instant, faible. Il s'agit surtout de tourisme de passage et d'affaires.

### VIX- PLAN QUALITE ET ATTRACTIVITE DE LA WILAYA

La mise en tourisme de la wilaya passe obligatoirement par l'amélioration de son attractivité, ce qui nécessite:

\*-La préservation et la protection des ressources touristiques fragiles (peintures, gravures rupestres, gîtes thermaux, faune et flore,....)

- \*-La préservation de l'environnement, notamment à travers l'assainissement et la gestion des déchets
- \*-Les espaces verts et l'embellissement des agglomérations
- \*-Amélioration de la disponibilité des ressources hydriques et énergétiques.
- \*-Nécessité d'amélioration de l'accueil, de l'information et l'orientation des touristes et des visiteurs
- \*-Engagement des opérateurs, dans le cadre du Plan Qualité Tourisme.

#### IX-CONCLUSION

- \*-La wilaya de Souk –Ahras s'inscrit dans le cadre du « pôle d'excellence NORD-EST ANNABA »
- \*-L'importance des atouts touristiques que recèle la wilaya de Souk Ahras lui confèrent Un rôle stratégique dans le domaine du tourisme culturel et culturel, tourisme thermal , le tourisme climatique et de montagne ajouter à cela ces deux produits qui sont «le Circuit Saint Augustin » et la chasse touristique connus a l'échelle national et international et surtout l'hospitalité légendaire de ses habitants,  
**Tout cela Peuvent être un attrait très important pour les investisseurs étrangers et nationaux**

## **II- Perspectives de développement et stratégies d'aménagements touristique**

### **PREMIERE PARTIE**

### **LE NOUVEAU CONCEPT DU TOURISME ALGERIEN, LE CHOIX DES FILIERES ET LE BUSINESS**

#### **PLAN DU SDAT**

##### **I- LE NOUVEAU POSITIONNEMENT DU TOURISME ALGERIEN**

Le tourisme ne se fait pas en ordre dispersé, il repose sur une **stratégie** qui définit un nouveau concept pour le tourisme algérien en tirant profit de ces atouts, de la demande et des **attentes** des **clientèles nationales** et **internationales**.

Le nouveaux concept vise à :

- 1-**Se positionner sur de nouveaux produits phares porteurs.
- 2-**Profiter des expériences des pays concurrents du bassin méditerranéen.
- 3-**Opérer les adaptations qui collent aux nouvelles tendances de la consommation et de la demande internationale.
- 4-**Tenir compte de l'**existence** d'une **forte demande** de la **clientèle nationale**.
- 5-**Concilier durablement la demande nationale et internationale.

La nouvelle stratégie du tourisme traduite dans le SDAT 2030 s'inscrit dans le long terme en fixant des priorités claires et précises adossées à une programmation dans le temps.

##### **II-LA DEFINITION DU NOUVAEAU CONCEPT PAR RAPPORT AUX ATOUTS DE L'ALGERIE, AUX ATTENTES ET AUX TENDANCES EMERGENTES MONDIALES**

Dans cet esprit le **nouveau concept** est défini par rapport aux **attentes du marché**, il permet de distinguer **quatre types** de **clientèles potentielles** :

- 1-**Une **clientèle potentielle**, celle du **marché intérieur** qu'il s'agit de fidéliser par une offre de loisirs diversifiée et accessible.
- 2-La communauté des Algériens résidents à l'étranger** qu'il faut convaincre de se rendre davantage en vacances dans leur pays d'origine.
- 3-La clientèle potentielle euro méditerranéenne** et **golfigue** dont la communauté de culture et de langue et l'accessibilité font un marché privilégié.
- 4-Une clientèle plus lointaine** (Amérique du Nord dont principalement le Canada) et l'Asie, marché en pleine expansion).

##### **III-DE NOUVEAUX ATOUTS A CONSTRUIRE AFIN D'ANCRER LE NOUVEAU POSTIONNEMENT**

- L'Algérie dispose de grands atouts contrastés et variés.
- L'Algérie recèle d'une grande diversité de ressources touristiques dont certaines sont spécifiques au pays (Saharienne, **Thermal**, **Culturel**) qu'il s'agit de privilégier.
- D'autres entrent davantage dans le champ de la concurrence internationale (tourisme balnéaire, **d'affaires** et de congrès, tourisme **sportif** et de **loisirs**). L'Algérie peut légitimement prétendre à rejoindre le club des meilleurs dans ces filières.
- Enfin, un tourisme authentique et un écotourisme respectueux de l'environnement. Ce choix peut être également une carte à jouer pour le pays.

A cette grande diversité de ressources s'ajoutent plus qu'ailleurs :

- L'authenticité des sites
- La rupture, l'évasion qu'offre la diversité des paysages algériens (L'Algérie « terre aventure »)
- La facilité d'accès (proximité relative des marchés européens) ;
- La densité des échanges culturels et les facilités linguistiques ...
- Le climat modéré.

#### IV-LES CINQ ACTEURS PARTENAIRES CIBLES PRIORITAIRES A CONVAINCRE AFIN D'ASSURES LE PORTAGE ET LE DEVELOPPEMENT DU NOUVAEU CONCEPT DE LA MISE EN TOURISME DE L'ALGERIE

Enfin en vue de donner de la durabilité au développement des cinq filières du nouveau concept du tourisme algérien il s'agit d'identifier les populations cibles à convaincre qui sont au nombre de cinq :

1-**Les touristes** qui deviennent d'avantage des « consom-acteurs » que des consommateurs très au fait des produits proposés par des destinations concurrentes. Ils ont besoin d'être rassurés et qu'on les fasse rêver.

2-**Les prescripteurs** :(agence de voyage, transporteurs, guides, journalistes, leaders d'opinion, intermédiaires marchands ou non marchands). Ces « ambassadeurs commerciaux » ont besoin de signes forts sur l'amélioration de l'organisation touristique.

3-**Les investisseurs, promoteurs, développeur** qui veulent légitimement la garantie d'un retour sur investissement rapide et sécurisé.

4-**Les hôteliers, les restaurateurs, les transporteurs** .....

5-**Le citoyen** a besoin d'être sensibilisé aux effets positifs du tourisme, avertis sur son effet mauvais toujours possible, informé sur le fait qu'il peut directement contribuer à l'émergence d'un tourisme durable et de qualité.

#### V- LES FILIERES A PROUMOUVOIR DANS LE NOUVEAU CONCEPT DU TOURISME ALGERIEN

Il se fonde au regard des atouts naturels et construit du pays et des tendances en cours dans le monde sur six filières qu'il s'agit de promouvoir simultanément ou séparément :

1-Se positionner de manière offensive sur le **segment littoral méditerranéen** : **le Plan Bleu** (Annaba, Jijel, Bejaia, Boumerdès, Alger, Tipasa, Mostaganem, Ain-Temouchent, Tlemcen...)

2-Promouvoir le **tourisme saharien et de randonnée** : **un Produit d'Appel** (Biskra, El Oued, Ghardaïa, Djanet, Tamanrasset, Touat, Gourara, Bechar, Naâma, El Bayadh)

3-Développer le **tourisme de villes et d'affaires** et "autour des grandes métropoles" : **Plan Tourisme Ville** (Annaba, Constantine, Alger, Oran, Ghardaïa...)

4-Moderniser le **tourisme de soins, de santé et de bien être** : (Guelma, Biskra, Blida, Ain Defla, Mascara, Saida)

5-Initier le **tourisme culturel, cultuel et événementiel** :(Tébessa, **Souk-Ahras**, El Tarf, Batna, Sétif, Tipasa, Illizi)

6-Enfin et dans tous les cas, opter délibérément et durablement pour **un tourisme de niche** afin de valoriser des activités à forte valeur ajoutée : golf, raid, nautique...

En effet le SDAT impose de **diversifier les filières et les produits** pour être réactif : Concentrer les efforts sur des destinations certaines et porteuses à partir des cinq filières en privilégiant chaque fois la filière dominante en la déclarant centrale selon des thématiques et des actions bien identifiées :

Aborder la question du tourisme sous l'angle du patrimoine culturel, c'est nécessairement introduire et inclure les valeurs économiques, sociales et culturelles dans le calcul et l'évaluation du produit touristique. Un produit touristique qui doit renvoyer, d'une part aux dimensions identité culturelle et cohésion sociale et, d'autre part, à la dimension ressource économique.

En faisant de **l'identité et du territoire**, ses deux éléments déterminants, le Schéma directeur des zones

archéologiques et historiques (SDZAH), a établi une cartographie des priorités thématiques et géographiques qui ont présidé au choix des options de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel. Ces priorités ont été établies en fonction :

- de l'état de consistance du patrimoine : l'architecture de terre (ksour, casbahs, villages traditionnels) est plus vulnérable que l'architecture en pierre (monuments antiques)
- des catégories du patrimoine qui n'ont pas fait l'objet de protection (sites préhistoriques, ksour, Casbahs, villages traditionnels)
- des régions sahariennes qui n'ont jamais été soumises à un régime de protection
- des hauts lieux de la résistance populaire (depuis les royaumes numides jusqu'à la bataille d'Alger)
- d'un patrimoine partagé (punique, romain, vandale, byzantin, ottoman, français) qui doit s'inscrire dans une perspective d'intégration et d'une interprétation nationale.

Dans cette géographie des priorités à l'échéance de 2030, les actions de protection, de conservation et de mise en valeur ont été articulées dans le sens d'un équilibre des catégories du patrimoine culturel national (sites, monuments, réserves archéologiques, centres historiques, parcs culturels), et de la valorisation des caractéristiques culturelles essentielles de notre héritage culturel.

Cette stratégie en matière de patrimoine culturel met en œuvre un processus total et cohérent passant d'abord par l'**inventaire**, puis le **classement**, la **restauration** et enfin la **valorisation**. Le mangement du patrimoine et la promotion touristique interviennent au terme de ce processus de préservation et de sauvegarde des valeurs.

Il convient **pour chaque filière** (**Le tourisme de ville et d'affaires, Le tourisme de soins, de santé et de bien être, Le tourisme culturel, culturel et événementiel.....**) :

- \*-D'adapter les produits d'hébergement et de loisirs sans oublier les marchés de niche et l'évènementiel (golf, **activités aquatiques** ; au niveau des barrages.....etc.)
- \*-De développer l'appui aux opérateurs, l'encouragement à la qualité, les aide à la promotion et à la commercialisation ;
- \*-De structurer la profession par filière autour d'un objectif de développement commun compris et intégré par tous ;
- \*-De sensibiliser la population au tourisme dès le plus jeune âge ;
- \*-D'encourager les fêtes et évènements valorisant l'esthétique des sites touristiques (concours des plus beaux villages et des meilleurs services...)
- \*-De soutenir les fêtes locales comme vecteurs de promotion (**fête de cerise " حب الملوك "** a ouled driss (mois de mai et juin) et **fête de l'azerolier " الزعرور "** a zaarouria)

## **VI- LE BUSINESS PLAN DU SDAT : LES OBJECTIFS PHYSIQUES ET MONETAIRES A 2030**

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique SDAT-2030 impose la définition d'objectifs physiques et la formulation d'un budget pour les atteindre (nombre de lits, nombre de touristes, recettes, agents à former...), il s'agit en d'autres termes de définir le business plan du SDAT.

**Le SDAT 2030** vise à assurer un amorçage rapide et un déclenchement vertueux pour le tourisme algérien; il se fonde pour cela sur le «Business Plan » avec des objectifs physiques et monétaires :

Le« Business plan : مخطط الأعمال » vise à répondre à une **demande internationale** et à une **demande nationale** qui avoisinerait plus de **onze millions de touristes** en 2030.

### VI.1- Les objectifs physiques de l'Algérie : (le nombre de lits marchands à créer)

\*-A titre d'exemple et afin d'accueillir 6,5 millions de touristes dans de bonnes conditions, la Tunisie dispose aujourd'hui de 220 000 lits marchands, (2007)

\*-A l'horizon 2015, l'objectif de l'Algérie est **d'accueillir 2,5 millions de touristes**. En respectant les mêmes ratios que les voisins (la Tunisie) « 0.03 lit/touriste » il lui faudrait donc **75 000 lits de très bonne qualité**,

Année	2007	2015	2030
Nombre de touristes	1,7 millions	2,5 millions	11 millions
Nombre de lits	84 869 à requalifier	75 000 lits de haut standing	330 000 lits (0.03 lit / touriste)
Emplois (unités)	200 000	400 000 (directs et indirects)	1.758.900, directs et indirects (5.33 emploi/lit)

Source : SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE "SDAT 2025"

NB : parmi les 11 millions des touristes attendues à l'horizon 2030 on trouve :

\*- 04 millions des touristes algériens résidents (locales)

\*- 03 millions des touristes algériens non résidents

\*- 04 millions des touristes étrangers

### VI.2- Les objectifs physiques de la wilaya de Souk Ahras : (le nombre de lits marchands à créer)

-Les objectifs physiques de la wilaya de Souk Ahras en nombre de touristes et en nombre de lits pour le moyen terme (2015) et le long terme (2030) découlent du marché touristique algérienne, ce marché touristique a prévues 11 millions de touriste en 2030, la part de la wilaya de Souk Ahras peut atteindre 1.5% de ce marché (2030), vis-à-vis la réalité existante (12440 touristes qui ont visité la wilaya de Souk Ahras en 2011 dont 132 touristes étrangers ; 1.06%)

-la wilaya de Souk Ahras peut atteindre 25000 touristes en 2015 (moyen terme) et 165000 touristes en 2025 (long terme), ce nombre constitue successivement 1% et 1.5% du nombre total des touristes prévues sur le territoire de l'Algérie en 2015 et 2030 (moyen et long terme)

- Le nombre des touristes prévues sur le territoire de la wilaya de Souk Ahras a besoins d'une capacité d'hébergement de 750 lits de qualité (moyen terme) jusqu'à 4950 lits pour le long terme

-cette capacité d'hébergement peut ne donnée jusqu'à 26383 emplois direct et indirect en 2030 « presque 7.6% de la main d'œuvre total de la wilaya en âge de travaillées (16-59 ans), estimé a 344 142 habitants en 2030 »

-le nombre de la population de la wilaya de Souk Ahras peut atteindre 496 402 habitants en 2015 et 593 349 habitants en 2030 suivant un taux d'accroissement de l'ordre de 1.8%.

Le tableau ci dessous montre le nombre des touristes, la capacité d'hébergement ainsi que le nombre d'emplois que le secteur de tourisme peut les créer pour le moyen et le long terme à travers la wilaya de Souk Ahras

Année	2007	2015	2030
Nombre de touristes (Souk Ahras)	12440 0.7% (2011)	25000 1%	165000 1.5%
Nombre de lits (Souk Ahras)	771 lits	750 lits de qualité	4950 lits (0.03 lit / touriste)
Emplois (unités) Souk Ahras	/	3997, directs et indirects	26383, directs et indirects

Source : bureau d'étude Urbase-Dr de Biskra

## DEUXIEME PARTIE

### LA DEMANDE TOURISTIQUE

#### I-la demande nationale

La décennie 2000 s'est caractérisée par une accélération de la croissance économique avec, pour effet, une amélioration concomitante du bien être social, ce qui n'a pas manqué de stimuler la demande touristique des algériens, tout en faisant évoluer leur mode de consommation touristique vers plus de qualité et de diversité. Les deux segments qui en ont le plus bénéficié de ce progrès social sont le **balnéaire** et les **sorties à l'étranger** (notamment vers la Tunisie, la France, le Maroc et la Turquie).

Durant la saison estivale, ce sont les wilayas du littoral (Oran, Ain Temouchent, Mostaganem, Alger, Bejaia, Jijel, Annaba, Taref...), **qui captent l'essentiel de la clientèle touristique nationale**. Les zones de montagnes et de hautes plaines, comme Souk Ahras, captent une infime partie de ces flux, car dépourvues du minimum de structures d'accueil et de loisirs. Les wilayas situées à la proximité de la wilaya de Souk Ahras « Oum el bouaghi, Guelma, Taref, Tébessa, Annaba » Constituent pourtant un **réservoir de clientèles**, qui peut être mobilisé tout au long de l'année.

Ces wilayates nommer ci-dessus (clientèle de proximité) constituer le socle de fréquentation touristique. Aujourd'hui, cette demande se manifeste de façon spontanée et parcimonieuse. A l'avenir, il va falloir mieux la connaître pour mieux répondre à ses attentes, en perpétuel renouvellement (voir le tableau ci-dessous)

Le tableau montre les lieux de provenance des visiteurs (touristes) ainsi que le motif de Visites

lieux de provenance	Motif de la visite
Taref	Les cures thermales (hammam zaid) et relations familiales
Annaba	Les cures thermales (hammam zaid) et relations familiales
tebessa	Voyage professionnel (Tourisme d'affaire)
Guelma	relations familiales
Oum el bouaghi	relations familiales
khenchla	relations familiales
Biskra	Voyage professionnel (Tourisme d'affaire)
Autres wilayates	Visites des sites historiques et archéologiques et Activité associative

Source : enquête Bureau d'étude, Urba se -Dr Biskra

#### **NB :**

\*-les wilayas de **Taref, Annaba, Tébessa, Guelma, Oum el Bouaghi et khenchla** constitues le socle de la fréquentation touristique pour la wilaya de Souk Ahras (clientèle de proximité)

\*- parmi les autres wilayas qui rentrent dans les activités associatives avec la wilaya de Souk Ahras on trouve la wilaya d'Adrar, de Bechar, de Ain Temouchent, de Mascara et de Ouargla (échanges culturels de l'année 2012)

\*-on trouve aussi le tourisme scientifique qui s'intéresse beaucoup plus par les sites historiques et archéologiques par diverses universités algériennes

\*-On note que la fréquentation touristique **est importante** durant le printemps et l'automne et **moins important** durant l'hiver (les in tempérés) et l'été (la plus part des touristes choisies le littoral), disent les citoyens locales de la wilaya de Souk Ahras.

\*-le nombre des touristes peut arriver jusqu'à **4000 touristes par trimestre** durant le printemps et

l'automne et descend au dessous de 1500 touristes durant l'hivers et l'été

\*-les lieux les plus fréquentées sont la commune de Souk Ahras( l'olivier séculaire saint augustin,musée de la ville,zaouïa de sidi messaoud, dar el kadi...)et les vestiges archéologique de madaure (m'daourouch) et khemissa

### **Conclusion partielle**

Pour mieux développer les attentes des clientèles nationales vis-à-vis de la wilaya de Souk Ahras il faut :

- 1-Sécurisés et aménagés les sites historiques, archéologiques et naturels pour la détente
- 2-Développer Le sport de montagne et la randonnée pédestre
- 3-Développer La découverte écologique, à travers l'aménagement des forets situés dans la zone climatique et de montagne
- 4-Organiser des visites pour les lieux de culte et d'histoire.
- 5-Développer Les cures thermales et la médecine douce

### **II-la demande internationale**

Sur les 2 070 000 touristes en 2010 qui ont visité l'Algérie 1 420 000 (69%) sont des algériens non-résidents et 650 000 (31%) touristes étrangers au sens propre du terme. Le principal motif de visite touristique des étrangers est la détente (58%), suivi des affaires (41%). Ces proportions indiquent bien que l'Algérie reste aux yeux de la clientèle étrangère une terre de découverte, aux visages multiples (Sahara, bord de mer, montagne, sites historiques et archéologiques...). Les algériens non-résidents, adeptes des « vacances au bled » constituent une catégorie atypique, par son impact réel sur l'économie touristique locale.

**Le nombre des étrangers qui ont visités la wilaya de Souk Ahras en 2011 est négligeable (1.06%,132 touristes) du nombre total des touristes ,12440 touristes**

Le tableau montre les lieux de provenance des touristes étrangers ainsi que le motif de visite

lieux de provenance	Motif de la visite
La Tunisie	Les visites de lieux de culte et d'histoire (tourisme culturel et cultuel)
Autres étrangers	Mission scientifiques, découverte des sites historiques (olivier séculaire saint augustin) et archéologiques (vestiges madaure et khemissa...) <b>parmi les touristes étrangers on trouve, les français, les italiens, les espagnoles les grecs (les pays du front nord de la medeteranee)</b>

Source : enquête Bureau d'étude, Urba se -Dr Biskra

Les éléments qui ont freiné le développement du tourisme à l'échelle nationale et locale sont connus on y trouve :

- \*-Le souvenir de l'insécurité qui a caractérisé les années et qui ne s'est pas totalement estompé dans l'imaginaire des prescripteurs de voyages et de pas mal de touristes
- \*-L'incapacité à fournir des prestations d'hébergement de qualité, adaptées aux différents segments de clientèle. L'état actuel du parc d'hébergement donne de la wilaya une image déshonorée.
- \*-L'inefficacité du système de transport, qui ne satisfait ni en qualité ni en quantité, la demande touristique : il n'a pas de service réguliers à destination des sites majeurs.
- \*-Le retard considérable pris en matière d'utilisation des TIC

- \*-Le manque de professionnalisme dans la promotion et la commercialisation de la "Destination Algérie"
- \*-Le manque de fluidité du système bancaire et de change, dans ce domaine, la wilaya n'est pas mieux pourvue que le reste du pays.

#### Conclusion partielle

- \*-**Un offre touristique potentiellement importante, en direction des algériens non-résidents.**
- \*-**Un offre touristique réduite en direction des étrangers.**

#### III- fréquentation touristique de la wilaya

Le bilan de la saison touristique 2011 montre que le nombre d'entrées touristiques dans la wilaya est de 12440 dont 12308 nationaux et 132 étrangers. La proportion d'étrangers par rapport aux nationaux a été de 1.06%. Ces entrées ont généré un nombre de nuitées marchandes de 10574 soit un séjour moyen de 0.85 jour, Ce raccourcissement des séjours dont la durée moyenne s'explique probablement par les déconvenues en matière d'hébergement et de restauration.

Le nombre de séjours dépend du motif de visite éclaircie comme suite :

- \*-Les séjours pour cause de **thermalisme** ne durent pas plus de **01 jours**, du fait de l'absence d'hébergement sur site.
- \*-Les courts séjours de **2 à 3 jours**, sont principalement de **motifs professionnels et d'affaires**
- \*- les séjours de **3 à 5 jours** sont surtout motivés par **les associations** dans le cadre d'échange culturel et sportif.
- \*-Les plus longs séjours, **15 jours** et plus, sont surtout motivés par les vacances et la détente elle concerne beaucoup plus le retour des **natif non résidents**

Le Tableau montre la Durées de séjours des touristes

Durée du séjour	Le motif de séjours
1 jour (sans nuit)	Tourisme thermal
2-3 jours (maximum 2 nuits)	Tourisme professionnels et d'affaire
3-5 jours (maximum 4 nuits)	Tourisme culturel et cultuel
15 jours et plus	vacances et la détente (citoyens non résident)

Source : enquête bureau d'étude 2011

- \*-Les sites à fréquentation élevée sont ceux de madaure, khemissa et l'olivier séculaire saint augustin ainsi que hammam zaid et un degré moins hammam tassa.
- \*-La clientèle dominante est nationale pour hammam zaid et hammam tassa et mixte (national et international) pour les sites archéologiques et historiques de madaure, khemissa + l'olivier séculaire saint augustin.
- \*-La période de fréquentation s'étale durant toute l'année pour la station thermale de Hammam zaid et hammam tassa et se limite au printemps et l'automne pour les sites archéologiques et historiques
- \*- pour les sites climatiques à fort potentiel tel que el meghassel, lafhiss, elma lamer .... Ils ne reçoit qu'une clientèle locale et n'est fréquenté que durant le printemps, l'été et l'automne

Tableau : Fréquentation des sites touristiques

Site	Fréquentation	Clientèle dominante	Période de l'année
*- olivier séculaire saint augustin	Elevée	National et international	Toute l'année
*-zaouïa sidi messaoud	Elevée	National	Toute l'année
*-dar el cadì	Moyenne	National	Toute l'année
*-musée de la ville	Moyenne	National et international	Toute l'année
*-site archéologique madaure	Elevée	National et international	Toute l'année
*- site archéologique khemissa	Elevée	National et international	Toute l'année
*- site archéologique tifech	Moyenne	National et international	Toute l'année
*-site archéologique taoura	Elevée	National et international	Toute l'année
Hamam zaid	Moyenne	Local et régional	Toute l'année
Hamam tassa	Moyenne	Local et régional	Toute l'année
Autres sites (elmeghassel, lafhiss, elma lahmar.....)	Moyenne	Local et régional	Printemps, l'été et l'automne

Source : bureau d'étude

Conclusions partielle

- \*-sites historiques et archéologiques de titre mondial et à fréquentation touristique acceptable
- \*-sites thermales d'impact régional, mais les gens ne séjournent pas, ils ne font que passer nécessite des établissement d'hébergement
- \*-Des sites naturels à fort potentiel écologique ne sont connus que localement et sont peu fréquentés
- \*- La prédominance du court séjour pour raison d'hébergement et de restauration

IV- marches émetteurs de touristes vers la wilaya de Souk Ahras1-Le marché de proximité

Annaba, Guelma, Taref, Tébessa, Oum El Bouaghi et Khenchla ; Cette aire géographique peuplée de 3 247 286 millions d'habitants, constituent un bassin de clientèle touristique, pour la wilaya de Souk Ahras.

Tableau : Bassin de clientèle touristique de la wilaya de Souk Ahras

Wilaya	Population (2008)	Potentiel touristique
Annaba	639 816	balnéaire
Guelma	481 800	thermal
EL-Tarf	411 756	balnéaire
Tébessa	660 058	Culturel et cultuel
Oum el Bouaghi	654 656	rural
khenchla	399 200	rural
<b>Total</b>	<b>3 247 286</b>	

Source : ONS 2008

**NB :** Une large majorité des sorties de la wilaya Souk-Ahras ont lieu à ces wilayas (bassin de clientèles) et principalement en direction d'Annaba et d'El-Tarf pour des **raison infra sociale** et raison d'emploi pour la wilaya d'Annaba, de par son **port**, son **potentiel économique** (principalement industriel) et ses **équipements supérieurs**

## **2-Le marché local**

Avec ses 438127 habitants (année de référence : 2008), la wilaya de Souk Ahras génère une demande touristique conséquente, orientée vers la consommation hors hébergement, la plus part des habitants préfèrent passer chaque année leurs vacances à la wilaya de Annaba et Taref (wilayas littorales)

L'engouement de la population locale pour les sites touristiques de la wilaya est déjà une réalité, plusieurs sites drainent une part très importante de la clientèle locale on y trouve :

- \*- les sites archéologiques de madaure et khemissa
- \*- les sites historiques **zaouïa de sidi messaoud** (important pour la population local) et l'olivier séculaire saint augustin (important pour les étrangers)
- \*-la commune de Taoura spécialement la ferme bourgues
- \*-les barrages tel que barrage **Dalia** (commune de Hennencha) et barrage charef (c/ de zouabi et commune de Bir bouhouch)
- \*-les sites thermales tel que hammam zaid (commune de ouled driss) et hammam tassa (commune de Ouillen)
- \*-plus le tourisme rural durant le printemps (tourisme familial)

**NB :** tous ses sites touristiques fréquentées par la population local nécessitent des infrastructures de loisirs et détente pour les mieux exploités économiquement et les rendre aux besoins du tourisme locale (restaurants, cafeterias, placettes, campings ....etc

## **V- Profil des clientèles et comportements de consommation**

Une prédominance de la catégorie « salariés et professions libérales », qui représente plus de la moitié de la population touristique. Cette catégorie, à revenu relativement élevé, génère des retombées significatives sur l'économie touristique locale. La catégorie « jeunes », à revenu limité, vient en seconde position, suivi par les familles avec enfants, dont la consommation touristique est axée davantage sur les loisirs.

Autre indication fournie : la répartition par âge et par sexe montre que la majorité des touristes sont de sexe masculin. Les tranches d'âge les plus nombreuses sont celles qui vont de 25 à 45 ans. Les jeunes, moins de 15 ans, sont minoritaires malgré l'importance en nombre de cette catégorie de la population

## **VI- Motivation de la visite de la wilaya**

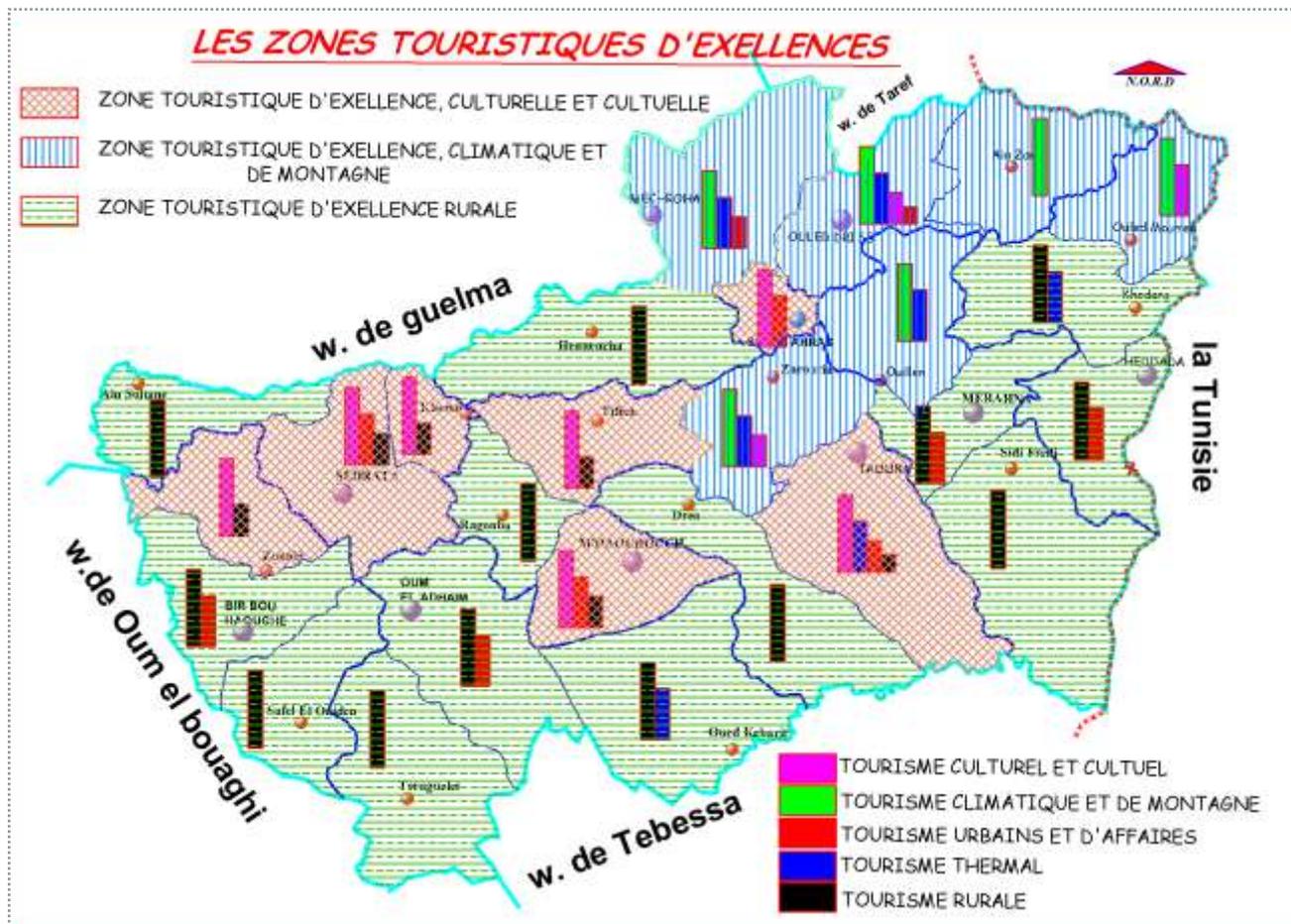
S'agissant de l'objet du déplacement dans la wilaya, la majorité des touristes mettent en avant Le **voyage professionnel** suivi par la **cure thermale** qui constitue une pratique touristique traditionnelle, ancrée dans les mœurs locales (l'offre thermale et indigente malgré le potentiel existant)

**La visite religieuse** correspondant à une forte quête de spiritualité (zaouïa de sidi messaoud)

**La beauté naturelle** de la région, élément que citent le plus fréquemment les touristes, immédiatement suivi par les conditions climatiques et les possibilités de repos et de détente. Ces éléments indiquent clairement le caractère climatique du tourisme de la région.

**TROISIEME PARTIE**  
**LES ZONES TOURISTIQUES D'EXCELLENES**

- 1-zone touristique d'excellence **culturelle et cultuelle**, elle regroupe sept (07) communes
- 2-zone touristique d'excellence **climatique et de montagne**, elle regroupe six (06) communes
- 3-zone touristique d'excellence **rurale**, elle regroupe treize (13) communes



## 1-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE

La zone touristique culturelle et cultuelle recèle de potentialités touristiques certaines, de part ses importants sites historiques et archéologiques qui remontent à des périodes plus ancienne (romaines et byzantines...) plus autres atouts touristique naturels et thermales, voir le tableau ci-dessous :

Nom de la commune	sites historiques et archéologiques	Sites naturels	Sites thermales
1-Souk Ahras (chef lieu de wilaya)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'olivier séculaire saint augustin (époque romaine)</li> <li>- Dar el kadi (époque ottomane)</li> <li>-zaouïa sidi Messaoud (époque ottomane)</li> <li>-musée de la ville (époque coloniale)</li> <li>-ancien noyau (époque coloniale)</li> <li>-Mosquée el atik (époque coloniale)</li> <li>-La salle des fêtes</li> <li>-Placette de l'indépendance et placette dit SERDOUK</li> <li>- Marché couvert</li> <li>-Les remparts de la ville de la période de l'occupation française</li> </ul>	-Djebel boussalah (+900m)	/
2-Khemissa	-sites archéologiques khemissa	<ul style="list-style-type: none"> <li>-forêt de djebel tifech</li> <li>- safiet el grair ,1155m</li> </ul>	/
3-Tifech	- site archéologique Tifech	<ul style="list-style-type: none"> <li>- djebel zelez,</li> <li>- djebel tifech</li> </ul>	/
4-M'daourouch (chef lieu de daïra)	-site archéologique Madaure	-djebel bousissou 1087m	
5-Taoura (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-site archéologique Taoura</li> <li>-mausolée dit K'sar lahmar</li> <li>-ferme Bourguas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-djebel boustarine 1065m</li> <li>-Barrage el Batoum</li> </ul>	-source thermale damsa
6-Zouabi	-kef el m'saoura (gravure rupestre)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-djebel zouabi ,1000m</li> <li>-Barrage oued charef</li> </ul>	/
7-Sedrata (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-ancien noyau</li> <li>-Kef r'jam (gravures )</li> </ul>	-djebel elmaïda 1423m (plus grande sommet a travers la wilaya)	/

## 2- PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE

### 2.1-l'image touristique de la zone

L'aspect culturel et cultuel, ce sont l'élément touristique dominant qui réunit les sept communes de la zone, de ce fait l'image touristique de la zone d'excellence culturelle et cultuelle peut être identifiée essentiellement à travers la dominante du **patrimoine culturel et cultuel**

Pour mettre en valeur ce patrimoine, un programme d'aménagement a été proposé pour répondre aux besoins des touristes au niveau de cette zone.

### 2.2-l'objectif de l'aménagement

- \*- la satisfaction des besoins des touristes, nationaux et internationaux en vacances
- \*- la contribution a la création de richesses, d'emplois et l'appui au développement local
- \*-la construction d'une destination touristique culturelle et cultuelle au niveau de la zone touristique d'excellence culturelle et cultuelle

### 2.3- PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE

Le programme d'aménagements touristiques proposés est basé beaucoup plus sur les structures d'accueilles (hôtels + auberges....) et la politique de commercialisation du produit touristique (office local de tourisme, guide local de tourisme et les agences de tourisme et de voyages....) ainsi que tous les équipements qui puissent participées dans l'animation du patrimoine touristique de la zone culturelle et cultuelle.

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
Commune de Souk Ahras (chef lieu de wilaya)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-02hotels 4* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01 complexe hôtelier (bungalows et villas d'hôtes)</li> <li>*-01 auberge de jeune</li> <li>*-01 pôle commercial et artisanal (vente, exposition....etc.)</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*- fideration wilaya des guides de tourisme</li> <li>*-fideration wilaya des offices de tourisme</li> <li>*-fideration wilaya des agences de voyages</li> <li>*-pôle d'équipement culturels (salles de cinémas, salles de conférences, théâtre, théâtre en plein air.....etc.)</li> <li>*-parc zoologique (vis-à-vis les espèces existantes)</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-modernisé les hôtels existants</li> <li>*-réhabilitation du musée de la ville</li> <li>*-rheabilitation de l'ancien noyau et aires publics existant</li> <li>*-est considéré comme établissement de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé et</li> <li>*-est considéré comme établissement de spectacles (la salle de cinéma,le théâtre,le cirque,le cabaret,la boite de nuit ou le night club,le dancing ou le discothèque,la salle des fêtes)</li> </ul>
Commune de M'DAOUROUCH (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3*</li> <li>*-01 auberge de jeune</li> <li>*-centre hippique</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-centre de recherches archéologiques (fouilles archéologiques...)</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-produit artisanal local spécialement la tapisserie de m'daourouch et autres produits</li> <li>*-le rôle du centre des recherches archéologiques sera au niveau de toutes les communes du pôle</li> </ul>

Nom de la commune	Equipements proposées	Remarques
Commune de TAOURA (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3*</li> <li>*-01auberge de jeune</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	*-restaurants, cafeterias de qualité vis-à-vis l'importance de la commune de Taoura sur le plan économique régional de la wilaya.
Commune de SEDRATA (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3*</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-centre hippique</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-réhabilitation de l'ancien noyau et les aires publics existant</li> <li>*- modernisé l'hôtel existant el maida et le reclassé (actuellement n'est pas classé) et le rendre aux norme international</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité vis-à-vis l'importance de la commune de sedrata sur le plan économique régional de la wilaya.</li> </ul>
Commune de khemissa, Tifech et Zouabi (chef lieux des communes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3* (au niveau de khemissa)</li> <li>*-01auberge de jeune (au niveau de khemissa)</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus.

### 2.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES

- \*- visite et découverte des vestiges archéologiques ainsi que les sites et les monument historiques
- \*- la chasse touristique (commune de Taoura et M'daourouch)

### 2.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES

- \*- rencontres scientifiques et évènementielles sous forme de colloques, salons, séminaires autour du patrimoine existant.
- \*- Circuit Saint Augustin
- \*- les fouilles archéologiques
- \*- la chasse touristique
- \*- randonnée pédestre et équestre
- \*- les activités liées aux soins thermaux et à la cure (source thermal damssa, commune de Taoura)

### V-LES PRODUITS TOURISTIQUE :

Deux produits qui sont «le Circuit Saint Augustin » et la **chasse touristique** connus a l'échelle national et international et surtout l'hospitalité légendaire de ses habitants.

#### 1- CIRCUIT SAINT AUGUSTIN

\*-**Circuit « sur les traces de saint augustin »** **Proposé par le Bureau d'étude Urba se-Biskra**

\*-**7 jours et 6 nuits**

A travers ce circuit, nous vous proposons de partir sur les traces de saint Augustin. Ce personnage hors norme qui jusqu'au jour d'aujourd'hui continue à fasciner théologiens, historiens, et intellectuels, est l'un des principaux Pères de l'Eglise latine. Après Saint Paul, il est considéré comme le personnage le plus important dans le développement du christianisme occidental. Il a été également le penseur le plus lu en Occident. Saint Augustin réaffirma dans ses « lettres » et « Confessions » les valeurs fondamentales du christianisme. Il fut l'évêque d'Hippone, ou il mourut. De son vivant, Hippone était devenu un centre majeur de la chrétienté.

**Jour 01** : Arrivée à Annaba et transfert à L'hôtel.

**Jour 02** :

- \*-Déjeuner et visite des ruines d'Hippone et du musée de Annaba.
- \*-visite de l'église saint Augustin.
- \*- Dîner et nuitée à l'hôtel



**Jour 03 :**

- \*-Petit déjeuner et départ vers Souk Ahras, ville de naissance De Sain Augustin.
- \*-Arrivé a Souk Ahras visite de l'olivier séculaire Saint Augustin el la musée de la ville
- \*-séminaire au niveau de l'université de Souk Ahras sur la personnalité de Saint Augustin
- \*- diner de Spécialités locales et nuitée à l'hôtel

**Jour 04 :**

- \*-Petit déjeuner et départ vers Taoura pour la découverte des sites archéologiques et touristiques (ferme bourgues et le lac de Taoura ....etc)
- \*-puis départ vers madaure et découverte de ses ruines romaines
- \*- diner de Spécialités locales et nuitée à l'hôtel

**Jour 05 :**

- \*-Petit déjeuner et départ vers Sedrata pour la découverte des gravures rupestre
- \*-ensuite khemissa avec ses beaux sites archéologique
- \*- diner de Spécialités locales et départ vers Tifech
- \*-retour vers Souk Ahras
- \*- Dîner et nuitée à l'hôtel

**Jour 06:**

- \*-Petit déjeuner et départ vers Annaba
- \*-séminaire de clôture à Annaba et découverte de la villes de Annaba
- \*- Dîner et nuitée à l'hôtel

**Jour 07:**

- \*-Petit déjeuner et départ vers le pays de destination

**2- CIRCUIT CHASSE TOURISTIQUE (proposé par le BET URBASE-Biskra)**

**\*-13 jours et 12 nuits (circuit national et international encadré et dirigé par la fédération des chasseur de la wilaya de Souk Ahras )**

**la wilaya de Souk Ahras dispose d'un nombre important de sites réservés pour la**

**chasse touristique** (source direction des foret) **qui dans un passé récent faisait la joie des chasseurs étrangers, Ce Créneau constitue un apport très important en touristes pour développer la chasse touristique suivant le circuit suivant :**

**Jour 01 :** Arrivée à Souk Ahras chef lieu de wilaya, accueil par les autorités local et la fédération de la



wilaya de souk ahras de la chasse touristique

\*- Dîner et nuitée à l'hôtel

**Jour 02 :**

**-la matinée**

\*-Petit déjeuner et départ vers l'université de Souk Ahras

\*-ouverture de la saison de chasse

\*-définition du domaine et la discipline de la chasse touristique encadré par un personnel qualifié

\*-définition des potentialités cynégétiques et touristiques au niveau de la wilaya de souk ahras.....etc

\*-définition des divers gibiers concernés par la chasse

\*-définition des divers sites concernés par la chasse touristique et les divers difficultés à rencontrés....etc

\*- Dîner à l'hôtel

**-le soir**

\*-départ vers la commune de Ain Soltan ,la première station dans le circuit proposé

\*- Dîner et nuitée à Ain Soltan (les autorité de Ain Soltan prépare le nécessaire)

**Jour 03 :**

\*-Petit déjeuner et départ vers les sites concernés par la chasse

\*-partie de chasse 4h environ de 8h à 12h

\*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00

\*- après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00

\*-retour a la résidence (commune de Ain soltan) avant le coucher de soleil

\*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 04 :**

\*-levé tôt

\*-Petit déjeuner et départ vers la commune de Safel el ouiden

\*-arrivé à Safel el ouiden accueillis par les autorités local

\*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00

\*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00

\*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00

\*-retour a la résidence (commune de Safel el ouiden ) avant le coucher de soleil

\*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 05 :**

\*-levé tôt

\*-Petit déjeuner et départ vers la commune de Ragouba

\*-arrivé à Ragouba accueillis par les autorités local

\*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00

\*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00

\*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00

\*-retour a la résidence (commune de Ragouba) avant le coucher de soleil

\*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 06 :repos**

- \*-Petit déjeuner et départ vers la commune de m'daourouch
- \*-arrivé à m'daourouch accueillis par les autorités local
- \*-visite des ruines de madaure et khemissa
- \*-diner et nuitée a m'daourouch ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 07 :**

- \*-levé tôt
- \*-Petit déjeuner et départ vers la commune de oued kebarit
- \*-arrivé à oued kebarit accueillis par les autorités local
- \*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00
- \*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00
- \*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00
- \*-retour a la résidence (commune de oued kebarit ) avant le coucher de soleil
- \*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 08 :**

- \*-levé tôt
- \*-Petit déjeuner et départ vers la commune de Taoura
- \*-arrivé à Taoura accueillis par les autorités local
- \*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00
- \*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00
- \*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00
- \*-retour a la résidence (commune de Taoura ) avant le coucher de soleil
- \*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 09 :**

- \*-levé tôt
- \*-Petit déjeuner et départ vers la commune de Khedara
- \*-arrivé à Khedara accueillis par les autorités local
- \*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00
- \*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00
- \*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00
- \*-retour a la résidence (commune de Khedara ) avant le coucher de soleil
- \*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 10 : repos**

- \*-Petit déjeuner et départ vers la commune de ouled moumen
- \*-arrivé à ouled moumen accueillis par les autorités local
- \*-visite des ruines de henchir elkseiba
- \*-diner et nuitée a ouled moumen ( spectacle ,soirée animée).....etc



**Jour 11 :**

\*-levé tôt

\*-Petit déjeuner et départ vers la commune de Mechroha

\*-arrivé à Mechroha accueillis par les autorités local

\*-partie de chasse 3h environ de 9h.00 à 12h.00

\*-repos et diner (spécialité art culinaire local) dans une khaima dressée sur place de 12h.00 à 14h.00

\*-après une période de sieste reprise de la partie de chasse de 14h.00 à 18h.00

\*-retour a la résidence (commune de Mechroh ) avant le coucher de soleil

\*-diner et nuitée ( spectacle ,soirée animée).....etc

**Jour 12 :**

\*-Petit déjeuner et départ vers la commune de ouled driss

\*-arrivé à ouled driss accueillis par les autorités local

\*-visite de hammam zaid

\*-diner (spécialité art culinaire local)

\*-le soir ,départ vers Souk Ahras

\*-diner et nuitée à Souk Ahras

**Jour 13 :**

\*-Petit déjeuner et départ vers le pays de destination

## 2-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE

La zone climatique et de montagne possèdent toutes les éléments **physiques**, **écologiques** et **paysagères** pour le tourisme climatique et de montagne, plus un réel potentiel cynégétique (sanglier, renard, chacal, lièvre, perdreau, Porc-épic...), pour la chasse touristique.

Plus autres atouts touristiques thermaux (hammam zaid, ouled driss) et des atouts forestiers propre à la zone climatique et de montagne (voir le tableau ci-dessous)

Nom de la commune	sites historiques et archéologiques	Sites naturels	Sites thermaux
1-Mechroha (chef lieu de daïra)	/	-site el meghassel - djebel zaid 1400m	- source thermal hamimine (exploité traditionnellement)
2-Zaarouria	- site romain JLAY abandonnée - vestiges romaines abandonnée (mechtas ALI BEN BRAHIM) - une EGLISE du période colonial abandonnée - <b>ancien noyau</b> (colonisation française)	-site pittoresque oued chouk (Bataille oued chouk mois d'avril de chaque année)	-hammam el khengua
3-Ouled driss (chef lieu de daïra)	-vestiges archéologiques lamssanne - vestiges archéologiques zhida - mausolée Sidi Alaaloui - mausolée Sidi Ali ben Ahmed - mausolée Sidi Ahmed - Sabaa Rgoud - source romaine (mechtas bouamira) - la fête annuelle de cerises entre le moi de mai et le moi de juin	- djebel m'sid 1407m - zone forestières lamrakha - eau minéral de Ain ben daoud et Ain khorab	- source thermal hammam zaid
4-Ain zana	/	- sites touristiques naturel el fhiss et elma lahmar	/
5-Ouillen	/	- Djebel ragouba, 1000m	- source thermal hammam tassa
6-Ouled moumen	- vestiges archéologiques, Henchir el kseiba	- la montagne et la forêt (une grande richesse vis-à-vis la faune et la flore) - itinéraire de oued Medjerda	

### **N.B :**

\*-Commune de ZAAROURIA

- **oued chouk**, site pittoresque : on trouve hammam en pierres c'est prévu romaine, des chutes et des sources d'eau, favorable pour investissement touristique spécialement des centres de repos...

\*-Commune de OULED DRISS

- la **chasse touristique** (k'sar laatache, el fadenne, lamrakhla 1 et 2, djebel ouled m'hamed, djebel sabaa rgoud)

\*-Commune de AIN ZANA

- **sites** touristiques naturel dit **el fhiss** et **elma lahmar** aux nord ouest de la commune, feront l'objet d'une étude touristique (ZET) grâce a ces potentialités touristiques (massifs montagneux, clairières et plateaux chemins et sentiers) plus une **piste d'atterrissage** non revêtu et réalisé pour la lutte contre les incendies.

Cette piste d'atterrissage peut être un élément infrastructurel important pour des activités de **loisirs aéronautique**

### 3-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE

#### 3.1-l'image touristique de la zone

L'aspect climatique et de montagne, et l'élément touristique dominant qui réunit les six communes de la zone, de ce fait l'image touristique de la zone d'excellence climatique et de montagne peut être identifiée essentiellement à travers la dominante du **patrimoine climatique et de montagne**.

Pour mettre en valeur ce patrimoine, un programme d'aménagement a été proposé pour répondre aux besoins des touristes au niveau de cette zone

#### 3.2-l'objectif de l'aménagement

- \*- la satisfaction des besoins des touristes, nationaux et internationaux en vacances
- \*- la contribution a la création de richesses, d'emplois et l'appui au développement local
- \*-la construction d'une destination touristique climatique et de montagne

### 3.3- PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
Commune de Mechroha (chef lieu de daïra )	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01auberge de jeunes</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-parc zoologique</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> <li>*-centre de repos pour azmatique</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-établissement thermal (source thermal el hamimine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-est considéré comme établissement de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé</li> <li>*-est considéré comme établissement de spectacles (la salle de cinéma,le théâtre,le cirque,le cabaret,la boite de nuit ou le night club,le dancing ou le discothèque,la salle des fêtes)</li> <li>*-Le programme proposé au niveau de l'agglomération chef lieu de mechroha est complémentaire avec le programme prévu dans la ZET de el meghassel et le programme touristique de ain saynour</li> <li>*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus</li> </ul>
Commune de Ouled Driss (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01auberge de jeune</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-centre de repos pour azmatique (lamraka ou lamssid)</li> <li>*-station de ski</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> <li>*-établissement thermal ( hammam zaid)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-proposition d'une zone d'expansion touristique à lamraka (ZET, lamraka,)</li> <li>*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus</li> </ul>

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
Commune de Ain Zana (chef lieu commune) <u>Capital du pôle climatique et de montagne</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3* (restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-01auberge de jeunes</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-parc zoologique</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> <li>*-centre de repos pour azmatique</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-est considéré comme établissement de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé</li> <li>*-est considéré comme établissement de spectacles (la salle de cinéma,le théâtre,le cirque,le cabaret,la boite de nuit ou le night club,le dancing ou le discothèque,la salle des fêtes)</li> <li>*-Le programme proposé au niveau de l'agglomération chef lieu de Ain Zana est complémentaire avec le programme prévu dans la ZET de el fhiss et elme lahmar</li> <li>*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus</li> </ul>
Commune de Ouled moumen (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hôtel 3* (restaurant gastronomique, cafeterias...)</li> <li>*-01auberge de jeune</li> <li>*-relais de chasseurs</li> <li>*-agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-petit parc zoologique</li> <li>*-centre de formation pour la chasse touristique</li> <li>*-police de chasse</li> <li>*-centre commercial et administratif (librairie, location de voiture, agence de voyage, agence bancaire et assurance exposition, ventes produits locales y comprises artisanal...)</li> <li>*-restaurants (cafés terrasses, restaurants)</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes (abris) bien équipés et bien entretenus</li> <li>*-préservations des zones pour la chasse touristique</li> <li>*-créations des associations pour la chasse touristique (l'association prend toutes les mesures nécessaires pour la préservation des terrains de chasse amodies et le développement du patrimoine cynégétiques)</li> </ul>

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
Commune de Zaarouria (chef lieu commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01 auberge de jeunes</li> <li>*-centre de repos pour azmatique (oued chouk)</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-établissement thermal (hammam el khangua)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-proposition d'une zone d'expansion touristique à oued chouk (ZET, oued chouk)</li> <li>-site pittoresque oued chouk</li> <li>- la bataille de oued chouk</li> <li>- vestiges romaines, oued chouk</li> </ul>
Commune de Ouillen (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01 auberge de jeunes</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-établissement thermal (hammam tassa)</li> </ul>	/

### 3.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES

- \*- quelques visites touristiques nationales pour découvrir la beauté des paysages naturelles, tel que la commune de mechroha et la commune de Ain Zana
- \*- le tourisme de transit par le point frontalière ghardimao (commune de Ouled Moumen)
- \*- la chasse touristique
- \*-le retour des natifs résidents hors commune ou hors territoire national

### 3.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES

- \*-la recherche scientifique biologiques vis-à-vis le potentiel forestiers existant pour les étudiants universitaires et autres
- \*- les soins médicaux aux malades atteints d'affections respiratoires
- \*- aux repos, tel que les maisons de vieillesse comme le solarium
- \*-le vol a voile et motorisé léger et parcours VTT
- \*-randonnées pédestres et équestres et trekking
- \*-les camps de vacances aux familles et les préparations sportives aux athlètes
- \*-des stations de camping et de ski
- \*-les fouilles archéologiques (ouled moumen)
- \*- les activités liées aux soins thermaux et à la cure (ouled driss)
- \*- les activités liées à la de chasse touristiques
- \*- les activités liées à l'art matérielle et immatérielles (artisanats, le tissage, les fêtes locales (fête de cerise a ouled driss), gastronomies, chants et denses locales ....

### 3-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE

La zone touristique d'excellence rurale possède toutes les éléments **physiques**, et **paysagères** pour le tourisme naturelle (tourisme rural), plus un réel potentiel cynégétique pour le tourisme de chasse, Plus autres atouts touristiques thermaux (hammam sidi badi (khedara) et hammam m'kirigua (oued kebarit)).

Nom de la commune	sites historiques et archéologiques	Sites naturels	Sites thermales
1-Hennencha	/	-Mont el hamri (nommé el mengoub) - Mont esafia (des grottes) -Mont guebl el kaf (paysage rocheux) -Barrage dalia	/
2-Merahna (chef lieu de daïra)	- mausolée Salah ben Amar - mausolée AMIRACHE - mausolée sidi Mohamed el khamass	-site naturel RASS GNAY -djebel lahoum 1087m	/
3-Oum ladhaïem (chef lieu de daïra)	-sites archéologiques romaine fedj syouda - source d'eau naturelle romaine (AIN SNOB) - site romaine oued nakhsse (الناقص) - la fameuse arbre( mechtas el mebdoua) - site colonial Bir El Hadj tayeb - mausolée dit sidi mohmed	-forêt djebel friha -djebel terraguelt 1156m	/
4-Khedara	- source d'eau naturelle romaine (khedara centre) -mausolée dit ben Aouaj	-forêt djebel henchir el guellel -djebel bourzine ,1043m	-hammam SIDI BADI
5-Sidi fredj	/	- forêt djebel djebel ,1000m d'altitude	/
6-Hedada (chef lieu de daïra)	/	- djebel alahoum, 1000m	/
7-Drea	- mausolée sidi Brahim	-forêt bou khil et forêt ouled abid - djebel bou sissou ,1087m	/
8-Bir bouhouch (chef lieu de daïra)	/	-kef bellal (chasse touristique) - lac bir bouhouch - djebel chouaga -Barrage oued charef	/
9-Ragouba	- piscine romaine à l'ancien ragouba abandonnée - zerda de ouled sidi moussa (avril ou mai)	- djebel tifech, 1100m	/
10-Oued kebrit	- tunnels creusé au fond du djebel m'kirigua - pierres romaines taillées (Henchir Amer, oued mellegue) - sites archéologiques à henchir laala et henchir amer	- forêt de djebel boussessou et forêt djebel mellegue - djebel m'kirigua, 992m	- source sulfureuse à djebel m'kirigua,

11-Terreguelt (terre de galette)	- pierres décoratives, djabria sud - sites archéologiques romaine ras trouch et ras gourmatte - site archéologique Henchir Ali - ferme lachgar (époque coloniale) - mausolée sidi Ali zagbanni et -mausolée Baâtouch	- djebel terraguelt ,1156m - forêt djebel terraguelt (la chasse touristique) - source d'eau naturelle el hassi et gourmatte	/
12-Ain soltane	-sites archéologiques el galaa non encore exploité.	-forêt et montagne -site touristique par excellence (oued el Ar : واد العار)	/
13- Sefel el ouiden	-source romaine (mechtas souinia) -cimetière romain (ferme bouribi)	-une richesse faunistique (la chasse touristique)	/

**N.B :****\*-Commune de OUM LADHEIM**

- **oued naxhsse** (الناقصر) où il existe des pierres taillées romaines
- **mechtas el mebdoua** connu par la fameuse arbre durant l'époque colonial, elle est utilisé pour la torture et l'assassinat du peuple algérien
- **Bir El Hadj taye** (au dessus de la forêt friha) où il existe un cité de recasement pour les familles des moudjahiddines.

**\*-Commune de KHEDARA**

- **source d'eau naturelle romaine (khedara centre)** qui alimente l'agglomération chef lieu
- **forêt djebel henchir el guellel** où les chasseurs pratique la chasse touristique (sanglier, perdreaux, lièvres ...etc.)

**\*-Commune de BIR BOUHOUC**

- **kef bellal** (commune de bir bouhouch), un site favorable à la chasse touristique
- **lac bir bouhouch** peut être un petit parc zoologique ou jardin public pour la détente des familles.

**\*-Commune de RAGOUBA**

- une **piscine romaine** à l'**ancien ragouba** abandonnée nécessite des travaux d'explorations archéologiques.
- **zerda de ouled sidi moussa** durant la saison du printemps (mois avril ou mai) de chaque année

**\*-Commune de OUED KEBRIT**

- **tunnels** creusé au fond du **djebel m'kirigua** , durant la période colonial nécessitent des travaux de découverte pour classement touristique.
- la montagne et l'altitude, on trouve djebel m'kirigua, qui culmine près de 992m d'altitude juste a l'ouest de l'agglomération chef lieu, dans lequel on peut pratiqué le sport de grimpette.

**\*-Commune de TERREGUULT**

- **ferme lachgar** connu par la fameuse roche durant l'époque coloniale, elle est utilisée pour la torture et l'assassinat de peuple algériens

#### 4-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE

##### 4.1-l'image touristique de la zone

L'aspect, paysages ruraux vastes, et l'élément touristique dominant qui réunit les 13 communes, de ce fait l'image touristique peuvent être identifiées essentiellement à travers la dominante du **patrimoine de découverte et de montagne**.

Pour mettre en valeur ce patrimoine, un programme d'aménagement a été proposé pour répondre aux besoins des touristes

##### 4.2-l'objectif de l'aménagement

- \*- la satisfaction des besoins des touristes, nationaux et internationaux en vacances
- \*- la contribution à la création de richesses, d'emplois et l'appui au développement local
- \*-la construction d'une destination touristique de découverte et de montagne

#### 4.3- PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
1-Commune de Merahna (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01 hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01 auberge de jeunes</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> <li>*-centre hippique</li> <li>*-relais de chasseur</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-est considéré comme établissement de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé</li> <li>*-est considéré comme établissement de spectacles (la salle de cinéma, le théâtre, le cirque, le cabaret, la boîte de nuit ou le night club, le dancing ou le discothèque, la salle des fêtes)</li> <li>*-site touristique proposé (RAS GNAY)</li> </ul>
2-Commune de Hedada (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01 hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01 auberge de jeune</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-Le programme proposé au niveau de l'agglomération chef lieu de hedada est complémentaire au programme prévu par le site touristique de el bellah.</li> </ul>
3-Commune de ouml ladhaiem (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01 hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-01 auberge de jeune</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-centre hippique</li> <li>*-parc naturel, à FRIHA</li> <li>*- site touristique proposé (foret djebel friha sur 30ha)</li> </ul>

Nom de la commune	Equipement proposé	Remarques
4-Commune de Bir bouhouch (chef lieu de daïra)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01hotel 3* avec restaurants gastronomique classées</li> <li>*-centre commercial (agence bancaire, assurances, vente et exposition du produit local artisanales, salle de conférence, salle de cinéma ...etc.)</li> <li>*-établissements de divertissements et de spectacles</li> <li>*-un agence de tourisme et de voyage</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-parc naturel (Kef bellal)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-est considéré comme établissement de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé</li> <li>*-est considéré comme établissement de spectacles (la salle de cinéma,le théâtre,le cirque,le cabaret,la boite de nuit ou le night club,le dancing ou le discothèque,la salle des fêtes)</li> <li>*- site touristique proposé (Kef bellal)</li> </ul>
5-Commune de Ain soltan (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01auberge de jeune</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-parc naturel (oued el Ar: واد العار)</li> <li>*-relaie de chasseur</li> <li>*-centre de formation pour la chasse touristique</li> <li>*-station de ski</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé ( واد العار )</li> </ul>
6-Commune de Hennencha (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-01auberge de jeune</li> <li>*-restaurants, cafeterias de qualité</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liée au barrage (parc aquatique)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- parmi les activités liées au barrage on trouve :</li> <li>-la pêche</li> <li>-sport nautique</li> <li>-balade en barque.....etc.</li> <li>*-site touristique proposé djebel safia (des grottes)</li> </ul>
7-Commune de safel elouiden (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liées a la chasse touristique</li> <li>*relaie de chasseur</li> </ul>	/
8-Commune de terreguelt (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liées aux tissages (important patrimoine animal, spécialement les ovins)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé ferme lachgar (époque colonial)</li> </ul>

9-Commune de oued kebarit (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un auberge de jeune</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liées aux tissages (important patrimoine animal, spécialement les ovins)</li> <li>*-activités touristiques liées a la chasse touristique (oued mellegue)</li> <li>*relaie de chasseur</li> <li>*-établissement thermal (source thermal de m'khirigua)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé a djebel m'khirigua (des grottes)</li> </ul>
10-Commune de ragouba (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liées aux tissages (important patrimoine animal, spécialement les ovins)</li> <li>*-activités touristiques liées a la chasse touristique</li> <li>*relaie de chasseur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé djebel tifech (climat sain)</li> </ul>
11-Commune de drea (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé, foret ouled boukhil et foret ouled abid (camping)</li> </ul>
12-Commune de khedara (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un auberge de jeune</li> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-activités touristiques liées a la chasse touristique</li> <li>*relaie de chasseur</li> <li>*-établissement thermal (source thermal sidi badi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*- site touristique proposé, foret henchir el guellel (camping)</li> </ul>
13-Commune de sidi fredj (chef lieu de commune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-un office local de tourisme</li> <li>*-un guide local de tourisme</li> <li>*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-Le programme proposé au niveau de l'agglomération chef lieu de sidi fredj est complémentaire au programme prévu par le site touristique de hemmama.</li> </ul>

#### 4.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES

- \*-le retour des natifs résidents hors commune ou hors territoire national
- \*- la chasse touristique

#### 4.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES

- \*-les soins médicaux dermatologiques (source sulfureuse, oued kebarit)
- \*-randonnées pédestres, équestres et trekking
- \*-des stations de camping et de ski (Ain Soltanne)
- \*-les fouilles archéologiques
- \*-les activités liées à la de chasse touristiques
- \*-les activités touristiques liées aux barrages (cheraf et dalia)
- \*-les activités liées à l'art matérielle et immatérielles (artisanats, le tissage, les fêtes locales gastronomies, chants et denses locales ....)

**QUATARIEME PARTIE**  
**SCENARIOS D'AMENAGEMENTS**

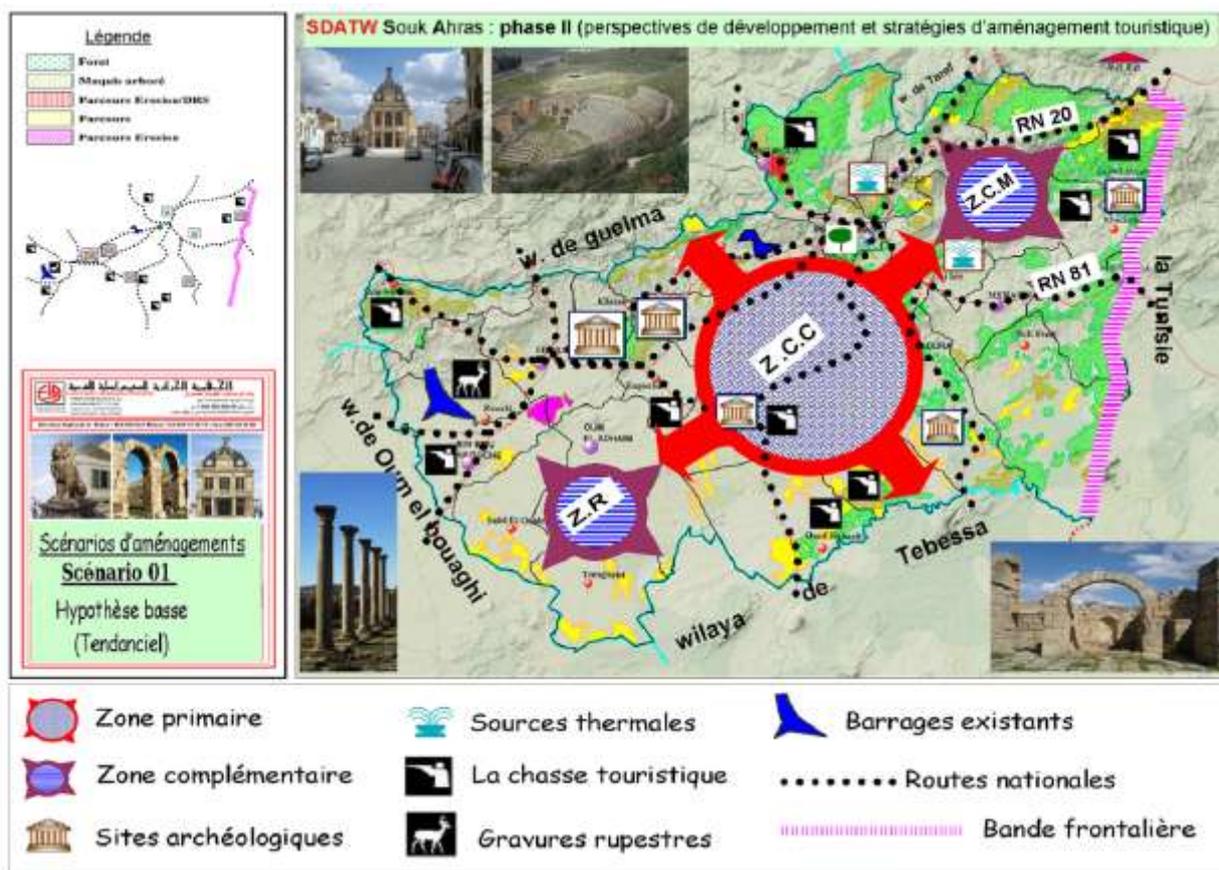
Le diagnostic analytique à travers les 26 communes formant la wilaya de Souk Ahras fait ressortir trois zones touristiques d'excellences, et suivant les potentialités touristiques de ces zones et pour les mettre en valeur et les rendre à la portée des touristes, on a arrivé à ressortir **trois scénarios d'aménagements** comme suite :

**Scénario 01 : Hypothèse Basse** (Tendanciel)

Ce scénario est basé essentiellement sur le développement touristique de la wilaya de Souk Ahras suivant trois (03) axes touristique structurant :

- \*- un (01) **axe touristique structurant principale** sur l'urbain et d'affaire + le culturelle et culturelle (vocation touristique primaire de la wilaya de Souk Ahras), même orientation que le POT Nord-Est
- \*- deux (02) **axes touristiques complémentaires**, le tourisme climatique et de montagne et le tourisme rurale

En conjuguant avec les types de tourisme existants à savoir le **tourisme scientifique (colloques, séminaires ...etc.)**, le **tourisme thermal**, le **tourisme de transit** sur les deux axes RN20, RN 81 et la bande frontalière (Ouled Moumen, Khedara, Merahna et Sidi fredj)

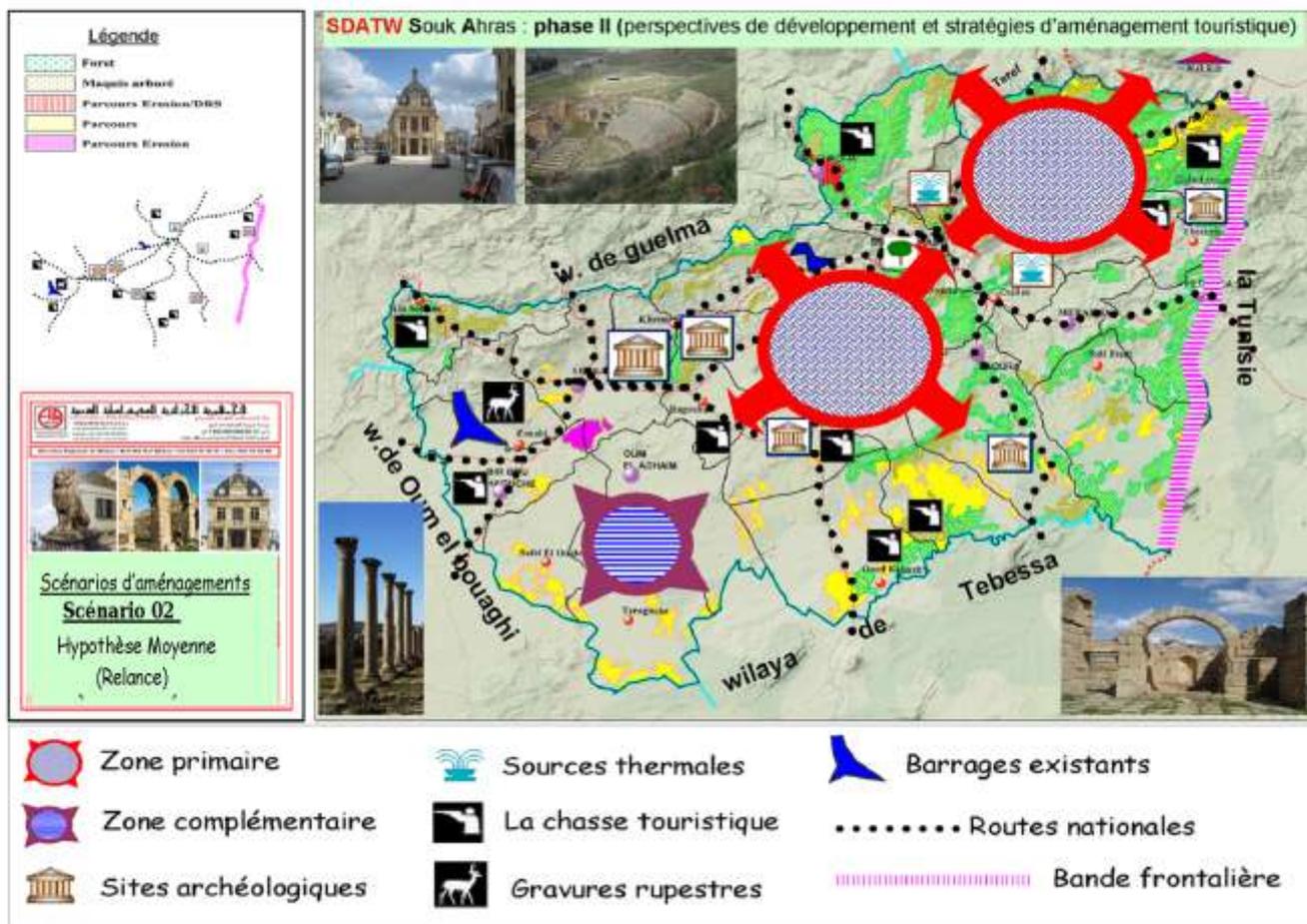


L'objectif de ce scénario est La stabilisation et la consolidation de l'existant et l'amélioration qualitative et quantitative des structures et les lieux touristiques principaux appelé aussi le tendanciel ou « Hypothèse basse »

**Scénario 02 : Hypothèse Moyenne (Relance)**

Ce scénario est basé essentiellement sur le développement touristique de la wilaya de Souk Ahras suivant trois (03) axes touristiques structurants :

- **deux (02) axes touristiques structurants principales** : l’urbain et d’affaire + le culturelle et culturelle et le climatique et de montagne
  - **un (01) axe touristique complémentaire** : le tourisme rurale
- en conjuguant avec les autres type de tourisme existants (tourisme scientifique ,tourisme thermal tourisme de transit ,tourisme rural)



L’objectif de ce scénario de relance « Hypothèse moyenne » consiste en l’optimisation du premier scénario (le tendanciel), Il mise sur une spécialisation de la wilaya dans le tourisme **(urbain et d’affaire / culturel et culturel)** et le tourisme **climatique et de montagne**

Dans ce scénario il s’agira de :

- \*-Moderniser et de mettre à niveau les infrastructures existantes en les rendant plus attrayantes et à même de répondre à la demande exprimée en termes quantitatifs et qualitatifs.
- \*-revitaliser certains événements et de favoriser certaines pratiques qui auront des retombées sur le secteur du tourisme
- \*-Il ne s’agira pas de programmer de nouvelles infrastructures mais plutôt d’améliorer leurs exploitations par la modernisation de leurs services

**Scénario 03 : Hypothèse Forte** (scénario ambitieux ; Tout Tourisme)

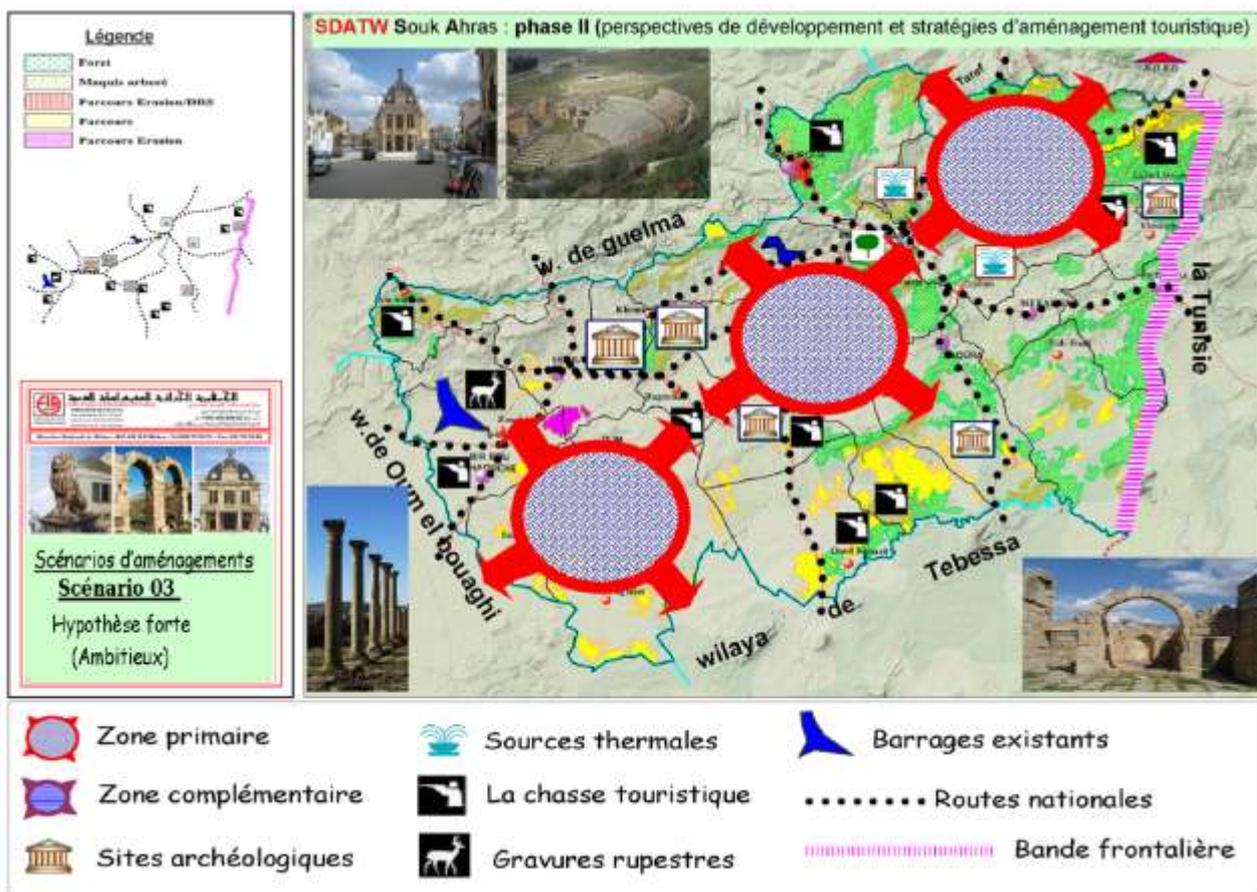
**L'ambitieux → Mettre en tourisme toutes les zones touristiques**

(Conformément à la ligne directrice du SNAT 2030 Rééquilibrage territorial)

-Ce scénario consiste en le développement intensif et multi polarisé basé sur l'exploitation extensive de toutes les potentialités touristiques de la wilaya (**urbain et d'affaire /culturel et culturel, climatique et de montagne, tourisme rural**)

-Le scénario ambitieux ou intensif propose une vision stratégique qui fédère les acteurs de l'aménagement et du développement durable du territoire autour d'une ambition commune pour la wilaya. Il donne une vision générale et partagée de l'aménagement et du développement durables futurs, au-delà des stratégies de chaque entité territoriale.

-La wilaya a des prédispositions naturelles non négligeables telles que le patrimoine forestier et les plans d'eau (barrages, lacs retenus collinaires), Cependant les randonnées pédestres et équestres en montagne, la pêche et la chasse touristique qui sont des produits de pleine nature peuvent donner lieu à l'élaboration de produits au niveau de certains territoires



Ce scénario s'articule autour de trois (03) zones structurantes le territoire touristique de la wilaya de Souk Ahras, au niveau de chaque zone des aménagements et des actions sont à entreprendre et envisagés autour de certains potentiels afin de promouvoir ces territoires

### TABLEAU DE COMPARAISON DES SCENARIOS

	<b>Scénario : 01</b> <b>Hypothèse Basse (Tendanciel)</b> <b>Pour le court Terme (2015)</b>	<b>Scénario : 02</b> <b>Hypothèse Moyenne (Relance)</b> <b>Pour le pré long Terme (2020)</b>	<b>Scénario : 03</b> <b>Hypothèse Forte (scénario ambitieux)</b> <b>Pour le long Terme (2030)</b>
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-le scénario n°:01 est basé sur l'offre hôtelière existant</li> <li>*-il met à la disposition des touristes un offre touristique historique et archéologique de réputation mondiale</li> <li>*-Forte préservation de la vocation agricole de la Wilaya.</li> <li>*-il développe la vocation urbain et d'affaire de la wilaya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-il encourage l'amélioration de la capacité d'accueil existant et prévu</li> <li>*-il met à la disposition des touristes un offre touristique naturel et thermal</li> <li>*-il ne néglige pas la vocation touristique de la wilaya (urbain et d'affaire, culturel et cultuel)</li> <li>*-Forte préservation de la vocation agricole de la Wilaya.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-logique territoriale (répartition rationnelle du tourisme au niveau du territoire)</li> <li>*-Exploitation pleine et entière des opportunités de création de richesses et d'emplois offerts par le potentiel touristique de la wilaya</li> <li>*- Insertion dans la logique du SNAT et du SDAT</li> <li>*-l'existence de la pénétrante Nord Sud (Auto Route) passant par Souk Ahras et relie avec l'autoroute Est -West</li> </ul>
<b>Inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-l'offre hôtelière fonctionnelle existant faible (loin d'énorme international)</li> <li>*-Abandon d'une bonne partie du potentiel touristique</li> <li>*-Déséquilibre territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-Abandon délibéré d'une bonne partie du potentiel touristique</li> <li>*-Déséquilibre territorial</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*-plus d'optimisations d'offre hôtelière pour répondre a l'offre touristique total de la wilaya</li> <li>*-la mauvaise répartition des infrastructures hôtelière existantes</li> </ul>
<b>Observations</b>	Scénario basé sur les sites touristique majeurs faisable pour le moyen Terme « Scénario indépendant »	Scénario intensif porté par la rente thermique, climatique et les affaires « Scénario compatible avec le scénario 1 » faisable pour le pré long Terme	Scénario extensif porté par le Rente urbain et d'affaire /culturel et cultuel, thermique, climatique et rural « Scénario compatible avec le scénario 01 et le scénario 02 » faisable pour le long Terme

### CONCLUSION

Le choix du BET porte sur **le scénario n°03** parce qu'il est Caractérisé par la diversification de l'offre touristique, partant de l'idée que le segment du «urbain et d'affaire /culturel et cultuel , climatique et de montagne , thermal ,rural , le tourisme de Transit ,les produits du terroir liés à l'agriculture et l'artisanat local » est captif de sa propre demande (clientèle jeune, familles, sportifs, touristes de passage ,investisseurs et cadres ) il s'agit de favoriser les segments de l'offre « scientifique » à travers les nouvelles filières de technologies informative et de communication au niveau des grandes agglomérations urbaines (Souk Ahras ,Sedrata et M'daourouch

### **III-STRATEGIE RETENUE**

Après la réunion tenue au siège de la wilaya le mardi 29 janvier 2013, en présence de toute les membres de l'exécutif, les chefs des daïras, les présidents des APC ....Etc. en présence de **Monsieur le wali, Monsieur le secrétaire général**, qui ont présidé la réunion avec **Monsieur le directeur du tourisme et de l'artisanat**, et après l'exposé faite par le bureau d'étude, le débat et ouverte pour l'enrichissement de l'étude, des orientations importante faite par les divers intervenants, que le bureau d'étude le prend sérieusement, parmi ces orientations **la stratégie retenue (Stratégie N°01 en conjuguous avec la Stratégie N°02 )**, sans oublier les autres type de tourisme tel que :

\*- le tourisme scientifique (colloques, séminaires ....etc), le tourisme thermal, le tourisme de transit sur les deux axes RN20, RN 81 (bande frontalière, Ouled Moumen, Khedara, Merahna et Sidi fredj)

**A** partir de la stratégie retenue **un plan d'action opérationnel** sera élaboré. Il déclinera les choix stratégiques en actions concrètes à conduire sur le terrain, sur la période 2015-2030

### **II- AXES STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME A L'ECHELLE DE LA WILAYA SUIVANT LA STRATEGIE RETENUE**

Les axes stratégiques de développement du tourisme à l'échelle de la wilaya de Souk Ahras se fond par priorité, et dans le but de faire sortir l'aspect touristique de la wilaya pour tout le monde (tourisme national et international), et rendre la wilaya une vraie destination touristique par excellence vis a vis son immense patrimoine touristique, a travers des axes forts et exprime largement le potentiel touristique existant, qui sont classées comme suite et suivant l'importance :

#### **- Axe stratégique n° 01**

**Développer le tourisme culturel et cultuel**

#### **- Axe stratégique n° 02**

**Développer le tourisme thermal**

#### **-Axe stratégique n° 03**

**Développer le tourisme climatique et de montagne et la chasse touristique**

#### **-Axe stratégique n° 04**

**Développer le tourisme rural**

#### **- Axe stratégique n° 05**

**Développer le tourisme urbain et d'affaire**

#### **-Axe stratégique n° 06**

**Développer le plan marketing**

**IV -STRATEGIE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA ET PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE****I-AXE TOURISTIQUE N° 01: le tourisme culturel et culturel**

Les objectifs attendus de la mise en œuvre des mesures et actions contenues dans cet axe relèvent de la protection puis la valorisation du patrimoine culturel et culturel dans ses dimensions matérielles et immatérielle et ne se confond pas avec les Orientations stratégiques du Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques qui sont :

- \*-Accroître la connaissance des ressources patrimoniales du territoire pour acquérir les données utiles et fiables aux interventions de conservation et de mise en valeur et de les communiquer /publier.
- \*-Accroître l'effort d'investissement dans la restauration des biens culturels.
- \*-Promouvoir une plus grande protection et conservation des biens culturels pour favoriser leur mise en valeur en termes d'opportunités de développement socio-économique local.
- \*-Innover dans la gestion des biens culturels pour s'adapter aux impératifs de la mise en valeur intégrée de la ressource patrimoniale par rapport au contexte territorial et socio-économique.
- \*-Faire prendre conscience de la valeur du patrimoine culturel auprès des populations et des acteurs politiques et socio-économiques.
- \*- la requalification lourde des hôtels existants (à destination de la clientèle d'affaires)
- \*-132 lits fonctionnels à moderniser aux normes internationales
- \*-164 lits ont besoins de réouverture et la modernisation aux normes internationales

**II-LES MESURES À PRENDRE POUR DEVELOPPER LE TOURISME CULTUREL ET CULTUEL****II.1-Requalification des sites historiques****1-Requalification du musée de la ville (époque colonial)**

Le site historique musée de la ville demande plus de requalification malgré quelle a connu quelque interventions pour être aux besoins des touristes, actuellement est un lieu d'organisations de quelques événements culturelles et touristiques

**-Les Orientations d'aménagements nécessaires**

- \*-Signalisation du site
- \*-Site à valoriser et à promouvoir.
- \*- Envisager un plan de lumière.
- \*-Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles et culturelles
- \*-exploité le site, surtout le R .D. C pour l'exposition des produits artisanaux, tissages, habits traditionnels, tourisme .....Etc. durant toutes l'année (points publicitaires pour la wilaya)
- \*-aménager le dernier étage de ce Musée, car elle est abandonnée totalement et le faire a la portée des touristes

**-Objectif spécifique**

- \*-Fréquentation réglementée durant toute l'année
- \*-La création d'emplois permanents et saisonniers
- \*- gestion du site
- \*- maintenance et gardiennage

## 2-Requalification de zaouïa sidi messaoud et Dar elcadi (époque ottomane du 18eme siècle)

Le site historique zaouïa sidi messaoud est clôturé (clôture en béton en bon état) occupé actuellement par une famille, le zaouïa se trouve à l'intérieure la plus part des visiteurs c'est des femmes, par contre le site historique Dar el cadi est occupé actuellement par un notaire (on demande l'évacuation rapide de ses deux occupants pour faire sortir les deux sites aux touristes vis-à-vis les potentialités touristiques historiques que ses deux sites pressentent.

### -Les Orientations d'aménagements nécessaires

- \*-Signalisation des deux site
- \*-Aires de stationnements
- \*-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanaux
- \*-Intégrer les deux sites dans un circuit culturel national
- \*-Dynamiser les sites par l'organisation des activités culturelles et culturelles autour de l'importance de cette zaouïa durant l'époque ottomane, Dar elcadi aussi
- \*- faire connaître aux gens intéressés par l'architecture, le style architectural du Dar el cadi.....etc.

### -Objectif spécifique

- \*-Fréquentation réglementée durant toute l'année
- \*-La création d'emplois permanents et saisonniers
- \*-gestion des sites
- \*-maintenance et gardiennage
- \*- La création d'activités saisonnière de restauration légère – fast-food, boissons, vente de produits du terroir et artisanaux.

## 3-Requalification du site historique olivier séculaire saint augustin (époque Romaine)

Cet arbre légendaire, dont on dit que St Augustin avait coutume de s'abriter sous ses feuilles pour méditer, continue de recevoir des pèlerins du monde entier

Le site et restructuré actuellement en pierre taillées, il contient un petit musée qui expose des divers tableaux exprimant la vie de Saint Augustin ,plus un guide chargé par se site historique ,son rôle c'est l'accueille ,renseignement sur les divers étapes de la vie de Saint augustin.....etc.



Vue de la ville à partir du site de St Augustin

### **-Les Orientations d'aménagements nécessaires**

1-Signalisation du site

2-Aires de stationnements

3-Site à valoriser et à promouvoir.

4-Intégrer le site dans un circuit historique culturel national et International

5- Envisager un plan de lumière.

**6-Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles et culturelles de niveau international**

7-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanaux

**NB** : ses aménagements il sont Totalemment faible actuellement, mais a revenues bénéfique pour ce site

### **-Objectif spécifique**

\*-Fréquentation réglementée durant toute l'année

\*-La création d'emplois permanents et saisonniers

\*- gestion du site

\*- maintenance et gardiennage

\*- La création d'activités saisonnière de restauration légère – fast-food, boissons, vente de produits du terroir et artisanaux.

### **4-Requalification, valorisation et sauvegarde des tissus historiques coloniales**

Parmi ses tissus historiques coloniales on trouve : le noyau de Souk Ahras, le noyau de Sedrata, le noyau de M'daourouch, le noyau de Taoura, le noyau de zaarouria ...etc.

Se sont des zones qui constitues les centres villes des agglomérations chefs lieux, des zones d'urbanisme et d'architecture coloniale avec une trame bien régulière de forme en damier, Son Architecture de l'époque coloniale, son état est vétuste **L'opération préconiser** dans ces zones est la **sauvegarde et réhabilitation** de ce genre d'architecture qui reste apprécié jusqu'à nos jours.

Parmi ses noyaux coloniales on trouve le noyau de Souk Ahras qui renferme à l'intérieur des sites historique a sauvegardé :

\*-La salle des fêtes

\*-Mosquée EL-ATIK

\*-Placette de l'indépendance et placette dit SERDOUK

\*-Marché couvert

\*-Les remparts de la ville de la période de l'occupation française.....etc

### **5- Autres sites historiques a requalifier à valoriser et à sauvegarder**

**5.1**-site historique **ferme Bourgues** colonial (commune de Taoura) ,site de loisirs et détente

**5.2**-site historique colonial **ferme Lachgar** (commune de terreguelt) connu par la fameuse roche durant l'époque coloniale, elle est utilisée pour la torture et l'assassinat de peuple algériens

**5.3**- site colonial **Bir El Hadj tayeb** (au dessus de la forêt friha) où il existe un cité de recasement pour les familles des moudjahiddines et **la fameuse arbre** "mechtas el mebdoua" ces deux sites historiques se trouvent au niveau de la commune de oum ladhaïem.....etc

**5.4**-gravures rupestres de kef el m'saoura (commune de zouabi)

**Les mesures a prendre :**

- \*-**signalisation** de ses sites
- \*-**Délimiter** un périmètre de « sécurité » autour de ces sites
- \*-**Mettre en place** des dispositifs techniques pour préserver ces sites des dégradations humaines
- \*-**Aménagement** de ces sites « parkings, blocs sanitaires, poubelles ....etc. »

**SYNTHESE** (calendrier prévisionnel pour le développement du patrimoine culturels historiques)

Nom du site historique	1-Musée de la ville	2-Olivier séculaire saint Augustin	3-Zaouia sidi messaoud	4- Dar el khadi	5-Mosqué el Atik
commune	Souk Ahras				
Etat actuel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel
Type d'étude à lancer	rheabilitation	rheabilitation	rheabilitation	rheabilitation	rheabilitation
échéance étude	2020	2020	2020	2020	2020
échéance réalisation + exploitation	2020-2025	2020-2025	2020-2025	2020-2025	2020-2025
Maître de l'ouvrage concerné	-direction du tourisme -Direction de la culture				
<b>des interventions nécessaires :</b> 1-plan de Signalisation de ses sites 2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc. 3-Intégrer ses sites dans un circuit culturel national <b>L'objectif de ses interventions c'est plus de retombées économiques pour la wilaya</b>					

Nom du site historique	6-tissu historique colonial	7-kef el messaoura (gravures rupestres)	8-kef r' jam (gravures rupestres)	9-la caserne de gendarmerie	10-ferme Bourgues
commune	Souk Ahras	zouabi	Sedrata	Sedrata	Taoura
Etat actuel	dégradé	abandonnée	abandonnée	dégradé	dégradé
Type d'étude à lancer	restructuration	aménagement	aménagement	restructuration	restructuration
Echéance étude	2020	2020	2020	2020	2020
Echéance réalisation + exploitation	2025-2030	2025-2025	2025-2030	2025-2030	2025-2030
Maître de l'ouvrage concerné	-direction du tourisme -Direction de la culture				
<b>des interventions nécessaires :</b>					
1-plan de Signalisation de ses sites					
2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc.					
3-Intégrer ses sites dans un circuit culturel national					
<b>L'objectif de ses interventions c'est plus de retombées économiques pour la wilaya</b>					

Nom du site historique	11-ferme Lachgar	12-Bir El Hadj tayeb
commune	Terreguelt	Oum ladhaïem
Etat actuel	abandonnée	abandonnée
Type d'étude à lancer	Restructuration +aménagement	Restructuration +, aménagement
Echéance étude	2020	2020
Echéance réalisation + exploitation	2025-2030	2025-2030
Maître de l'ouvrage concerné	-direction du tourisme -Direction de la culture	-direction du tourisme -Direction de la culture
<b>des interventions nécessaires :</b>		
1-plan de Signalisation de ses sites		
2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc.		
3-Intégrer ses sites dans un circuit culturel national		
<b>L'objectif de ses interventions c'est plus de retombées économiques pour la wilaya</b>		

## II.2-Regualification, protection et sauvegarde des sites archéologiques

**1-site archéologique madaure :** (époque romaine et byzantine, Site classé monument national, le 23 Janvier 1968)

\*- **accessibilité** : bonne accessibilité sur un chemin communal goudronné

Sur le site archéologique il existe une battisse sous forme d'hébergement et de restaurations fermés ouvertes que pour les étudiants chercheurs en archéologie durant leur visites, ainsi que des guides chargé par la protection du site et donne aux visiteurs plus d'informations sur les ruines de madaure



\*- **Fréquentation actuelle**

La fréquentation actuel des touristes sur le site de madaure est moins acceptable par rapport a la valeur archéologique de ces ruines, pour cause d'absence des infrastructures touristiques de repos, de restauration et d'hébergement aussi (touristes locales est étrangères)

\*- **les mesures a prendre** : (suivant l'importance)

- 1-Signalisation du site (Mettre en place une signalétique de guidage et d'interprétation)
- 2-Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site de l'érosion et de la dégradation Humaines
- 3- création d'aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc
- 4-création d'activités saisonnière de restauration légère – fast-food, boissons, vente de produits du terroir et artisanaux
- 5-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés et la protection de site archéologique en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, commune....etc)
- 6-Organiser le transport touristique vers se site archéologique important
- 7-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 8-Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de ce site
- 9-Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles
- 10-renforcés les travaux des fouilles et d'exploration archéologiques

**2-site archéologique khemissa :**(époque romaine et byzantine, site classé monument national le 23 Janvier 1968)

Ce site nécessite une réhabilitation urgente de sa piscine romaine et du théâtre qui peut **concurrencer** avec Timgad wilaya de Batna et Djemila wilaya de Sétif.

\*-**Accessibilité** :

Bonne accessibilité sur la RN81B, sur le site de khemissa il existe une battisse sous forme d'hébergement et de restaurations fermés ouvertes que pour les étudiants chercheurs en archéologie



et artisanaux

**5-**l'implantation de nouvelles unités d'hébergement d'accueil et de restauration au niveau de la ville de khemissa

**6-**évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés et la protection de site archéologique en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, commune....etc)

**7-**Organiser le transport touristique vers se site archéologique important

**8-**Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).

**9-**Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de ce site

**10-**Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles

**11-**renforcés les travaux des fouilles et d'exploration archéologiques

### **3-site archéologique Henchir el kseiba (cifitas poppensis) : commune de ouled moumen**

La plupart des vestiges de Henchir el kseiba (commune de ouled Moumen), sont enfouis sous la terre, du fait des conditions climatiques .Cifitas a été construite par les romains au 2ème Siècle ap.jc, sur les ruines d'une ancienne ville numido-phénicienne

Le site archéologique de henchir el kseiba se caractérise par une bonne accessibilité sur le chemin communal **CC61** vers khedara, et pour rendre se site touristique plus fréquentatif par les touristes, quelques actions a prendre en considération comme suite :

**1-signalisation** de se site

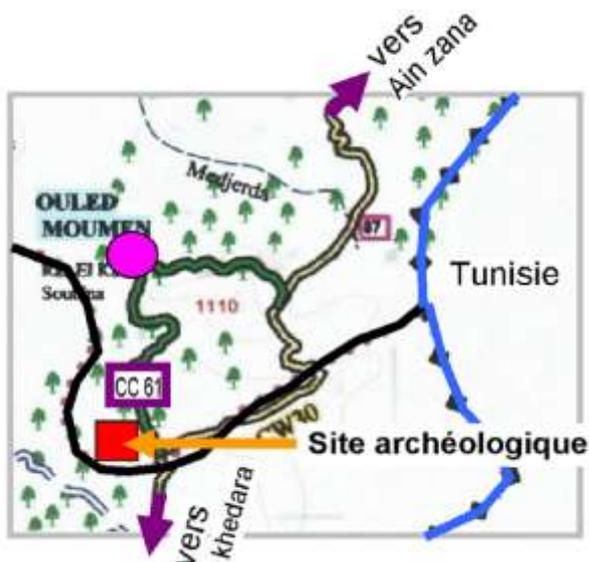
\*-**Délimiter** un périmètre de « sécurité » autour de ce site (clôture)

**2-Mettre en place** des dispositifs techniques pour préserver ce site de l'érosion et des dégradations humaines

**3-Aménagement** de ce site « parkings, blocs sanitaires, poubelles, aires de loisirs et détente »

**4- renforcer** les fouilles archéologiques

**5-les établissements** d'hébergement et de la restauration seront au niveau de l'agglomération chef lieu de ouled moumen



**4-site archéologique Taoura (Thagura)**

Elle fut construite au 2ème siècle pendant l'époque romaine, C'est un lieu qui a pratiquement conservé son nom antique.

Le site archéologique de Taoura se caractérise par une bonne accessibilité sur la RN81 vers Souk Ahras, et pour rendre se site touristique plus fréquentatif par les touristes, quelques actions a prendre en considération comme suite :



**1-signalisation** de se site

\*-**Délimiter** un périmètre de « sécurité » autour de ce site (clôture)

**2-Mettre en place** des dispositifs techniques pour préserver ce site de l'érosion et des dégradations humaines

**3-Aménagement** de ce site « parkings, blocs sanitaires, poubelles, aires de loisirs et détente »

**4- renforcer** les fouilles archéologiques

**5-les établissements** d'hébergement et de la restauration seront au niveau de l'agglomération chef lieu de ouled moumen



**5-site archéologique Tifech (Tipaza de numide)**

Époque romaine et byzantine, Sa création remonte au 2eme siècle ap .JC sous le règne de l'empereur « TRAJAN », et fut construite à proximité de l'ancienne ville phénicienne Tipaza

Le site archéologique de Tifech se caractérise par une bonne accessibilité sur la RN81 vers Ragouba du coté Ouest, et pour rendre se site touristique plus fréquentatif par les touristes, quelques actions a prendre en considération comme suite :

**1-signalisation** de se site

\*-**Délimiter** un périmètre de « sécurité » autour de ce site

**2-Mettre en place** des dispositifs techniques pour préserver ce site de l'érosion et des dégradations humaines

**3-Aménagement** de ce site « parkings, blocs sanitaires, poubelles, aires de loisirs et détente »

**4- renforcer** les fouilles archéologiques

**5-les établissements** d'hébergement et de la restauration seront au niveau de l'agglomération chef lieu de Tifech



## **II.3-préservation et sauvegarde du patrimoine immatériel**

### **1-Stimulation des métiers traditionnels**

#### **- L'artisanat et métiers traditionnels**

Les artisans enquêtés mettent en avant le manque de clients, l'absence de touristes, la concurrence des produits importés et le manque de promotion du produit, pour cela des principes fondamentales à aborder pour réussir le démarrage des métiers traditionnels de la wilaya qui constitue une activité rayonnante à travers ses variétés et sa richesse.

#### **1.1-Recensement des produits et savoir-faire artisanaux**

Parmi ses produits et savoir –faire artisanaux on trouve

\*- travaux sur verre, la poterie, fabrication du liège, sculpture sur marbre, le tissage (zarbia traditionnelle), le broderies, bijouteries traditionnelles, ferronnerie artistique. Fabrication d'habits traditionnels.....etc

#### **1.2- Création d'un pôle artisanal en intégrant l'amélioration de la lisibilité des artisans**

Cette action a été traduite par Les pouvoirs publics qui ont engagé des processus de réorganisation du secteur, par la réalisation :

\*-d'une Maison de l'Artisanat a Souk Ahras

\*- une autre en cours a Sedrata,

\*-en plus de deux Centres du savoir faire (a M'Daourouch et Taoura)

Dans le but de stimuler la production artisanale et de créer les conditions juridiques et techniques de son décollage.

#### **1.3-proposition des espaces de vente et d'exposition artisanales a travers les sites touristiques majeures que se soit archéologiques, historiques ou naturels ...etc.**

\*-Exemple la réservation d'un espace aux rez de chaussée de la musée de la ville pour vente et exposition du produit de terroirs ainsi que le site archéologique madaure et khemissa .....etc

#### **1.4- l'aide financière et matérielle, la prise en charge et l'accompagnement des artisans**

Les artisans attendent de l'aide financière, de l'aide en matériel ainsi que des locaux et une politique de marketing forte soutenu par l'état

#### **1.5- Signalétique et valorisation des emplacements artisanales**

Les endroits de la production artisanale doivent être sortie aux touristes, par un plan de signalétique et publicitaire en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC).....etc

**Toutes ces actions citées ci-dessus peuvent faire des artisans confiants en l'avenir de l'artisanat, qui peut lutter contre la pauvreté et la diminution du taux de chômage**

#### **- Traditions et fêtes locales ainsi que l'art culinaires :**

Parmi les traditions on trouve :

\*- l'équitation a travers spécialement les communes de Sedrata, M'daourouch et Oum Ladhaim, cette tradition importante elle est en cours de degeneration si elle ne trouve pas les aides nécessaire, parmi ces aides, la création des centres d'équitation dans les banlieues de ces communes pour les faire apprendre aux nouveaux générations et les abordés dans nos circuit touristiques.

\*-le folklores (el ghassba, aissaoua, fqirat le malouf, zorna , mariages traditionnels) et l'art culinaires (Chekhchoukha, Couscous, Rfis, raghda, Thrída, Ghrayef ) Ce patrimoine est sous exploités actuellement alors qu'il peut constituer un puissant facteur d'attractivité de la willaya et pour le mettre au

besoins des touristes il faut :

- la création d'un agenda local et national en collaboration avec tous les acteurs (maisons de jeunes, les collectivités locales, les citoyens, les associations professionnelles, les offices locaux du tourisme ainsi que les agences de tourisme et de voyages.....etc.)

**SYNTHESE** (calendrier prévisionnel pour le développement du patrimoine culturel archéologique)

Nom du site archéologique	1- site archéologique madaure	2- site archéologique khemissa	3- site archéologique Tifech	4- site archéologique Taoura	5- site archéologique henchir el kseiba
commune	M'daourouch	kemissa	Tifech	Taoura	ouled moumen
Etat actuel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel	Fonctionnel
Type d'étude à lancer	Aménagement extérieur + fouilles archéologiques	Aménagement extérieur + fouilles archéologiques	Aménagement extérieur + fouilles archéologiques +protection	Aménagement extérieur + fouilles archéologiques +protection	Aménagement extérieur + fouilles archéologiques +protection
Echéance étude	<b>2015</b> (étude d'aménagement extérieur) - Aires de stationnements , blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente, restaurations ,hébergement.....etc.)	<b>2015</b> (étude d'aménagement extérieur) - Aires de stationnements , blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente, restaurations, hébergements.....etc.)	<b>2015</b> (étude d'aménagement extérieur) - Aires de stationnements , blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente, restaurations, hébergements.....etc.)	<b>2015</b> (étude d'aménagement extérieur) - Aires de stationnements , blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente, restaurations, hébergements.....etc.)	<b>2015</b> (étude d'aménagement extérieur) - Aires de stationnements , blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente, restaurations, hébergement.....etc.)
Echéance réalisation + exploitation	<b>2020-2025</b>	<b>2020-2025</b>	<b>2025-2030</b>	<b>2025-2030</b>	<b>2025-2030</b>
Maître de l'ouvrage concerné	-direction du tourisme -Direction de la culture	-direction du tourisme -Direction de la culture	-direction du tourisme -Direction de la culture	-direction du tourisme -Direction de la culture	-direction du tourisme -Direction de la culture

**des interventions nécessaires :**

- 1-plan de Signalisation de ses sites
- 2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc.
- 3-Intégrer ses sites dans un circuit culturel national

**L'objectif de ses interventions c'est plus de retombées économiques pour la wilaya**

## II-AXE TOURISTIQUE N° 02: le tourisme thermal

Le potentiel thermal de la wilaya, offre des opportunités de développement important, reste largement méconnu, Des indices décisifs d'eaux thermales à hautes qualités thérapeutiques existent en de nombreux endroits de la wilaya. Ce potentiel n'est pas totalement exploité, des études sont nécessaires, pour déterminer exactement le nombre des sites thermaux ainsi que les caractéristiques thérapeutiques. A travers le territoire de la wilaya de Souk Ahras on trouve 07 sources thermales réparties comme suite :

1- deux (02) sources thermales exploitées

\*-hammam zaid (commune de ouled driss) avec un débit de 5 l/s est une température de 39°C et à indications thérapeutiques importantes (maladies respiratoires et de l'estomac)

\*- hammam tassa (commune de ouillen) avec un débit de 4 l/s est une température de 40°C et à indications thérapeutiques importantes (maladies respiratoires et dermatologiques )

2-une (01) source fessant l'objet d'une étude, source thermal de Damssa, commune de Taoura avec un débit de 6 l/s est une température de 25°C et à indications thérapeutiques importantes (affections dermatologiques ,affections respiratoires .....etc.)

3\*-quatre sources thermales non encore exploitées :

\*- source thermal hammimine, commune de Mechroha exploité traditionnellement

\*- source thermal el khangua, commune de zaarouria

\*- source thermal sidi badi, commune de khedara

\*- source thermal m'khirigua, commune de oued kebarit

**Ces sept sources thermales peuvent faire de la wilaya de Souk Ahras une station thermale de prestige vouée à se développer pour la clientèle spécialement local et extrarégional**

### **N.B :**

Les séjours pour cause de thermalisme ne durent pas plus de **01 jours**, du fait de l'absence d'établissement d'hébergement sur site, avec un type de clientèle dominante locale et extrarégionale

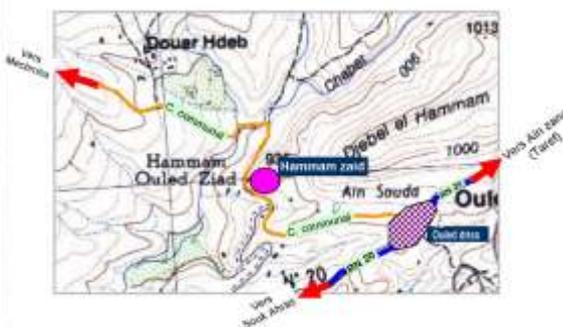
## II.1-LES MESURES À PRENDRE POUR DEVELOPPER LE TOURISME THERMAL

**1- les sources thermales exploitées :** (hammam zaid et hammam tassa)

### **1.1-site thermal hammam zaid**

\*- Accessibilité

site thermal hammam zaid Bonne Accessibilité, une voie goudronnée communale sinueuse touristique, difficile pendant la chute de neige et de la pluie, le verglas aussi ,plus de précaution a prendre, paysage magnifique au printemps ,plus de protection vis-à-vis les glissement de terrain



\*- fréquentation actuelle

élevée vers hammam zaid, elle peut dépasser les 100 visiteurs /jour, surtout le printemps, l'automne et l'été et moins pour l'hiver pour cause de mauvais temps et le relief montagneux de la commune de Ouled Driss , disent les visiteurs enquêtée sur site (clients locales et extrarégionales ,Annaba Taref )

A hammam zaid on trouve quelque services a vocation touristiques (restaurant, cafétéria) on attendant l'hébergement prévu (35lits)

\*- mesures à prendre

- 1-Création d'hébergement pour les clientèles familiales style bungalows ou appartement hôtel classé
- 2- élargissement du chemin communal menant au hammam avec un éclairage public acceptable
- 3- sécuriser les bordures du chemin communal par des murs de protection pour éviter toute sorte de risque
- 4- la nécessité des aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente
- 5- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site de dégradations humaines et **des glissements de terrains**
- 6- Organiser le transport touristique vers ce site thermal
- 7- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site
- 8-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés et la protection sanitaires en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, direction de la santé...)
- 9-analyse périodique de la qualité sanitaire des eaux thermales de cette source
- 10-Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles sanitaires
- 11-Signalisation du site thermal
- 12-Sites à valorisés et à promouvoir.
- 13- Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 14- la création des infrastructures et des équipements destinés aux prestations des services et aux activités liés au tourisme thermal (restauration ..... ) pour satisfaire les touristes.
- 14- réalisation des infrastructures de base à savoir :
  - \*- l'aménagement des dessertes routier pour un bon déplacement mécanique des visiteurs
  - \*- l'alimentation en eau potable, assainissement et en gaz
  - \*-l'alimentation en réseau téléphonique et Internet aussi.....etc

**N.B**

**Tous ces points peuvent participés dans les revenus économiques de se site thermale et des postes d'emplois pour la population local**

**1.2-site thermal hammam tassa**

\*- Accessibilité

Site thermal hammam tassa Bonne Accessibilité sur la RN81, avec un paysage forestier montagnard magnifique de djebel chouga, l'avantage de hammam Tassa c'est sa situation proche par rapport au chef lieu de wilaya de l'ordre de 15 km sur une route national pas difficile, ce qui permettent le déplacement facile des clientèle qui veulent se baigner

\*- fréquentation actuelle

Moins important par rapport a hammam zaid ça est due au manque des services a vocation touristiques (restaurant, cafétéria, hébergement .....etc.), et pour rendre hammam Tassa a la portée de tout le monde il faut quelque mesures a prendre en urgence

\*- mesures à prendre

- 1-Création d'hébergement pour les clientèles familiales style bungalows ou appartement hôtel classé
- 2- la nécessité des aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente
- 3- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site de dégradations humaines
- 4- Organiser le transport touristique vers ce site thermal
- 5- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site
- 6-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés et la protection sanitaires en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, direction de la santé...)
- 7-analyse périodique de la qualité sanitaire des eaux thermales de cette source
- 8-Dynamiser le site par l'organisation des activités culturelles sanitaires
- 9-Signalisation du site thermal
- 10-Sites à valorisés et à promouvoir.
- 11- Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 12- la création des infrastructures et des équipements destinés aux prestations des services et aux activités liés au tourisme thermal (restauration ..... ) pour satisfaire les touristes.
- 13- mesures de sécurité nécessaire
- 14- réalisation des infrastructures de base à savoir :
  - \*- l'aménagement des dessertes routier pour un bon déplacement mécanique des visiteurs
  - \*- l'alimentation en eau potable, assainissement et en gaz
  - \*-l'alimentation en réseau téléphonique et Internet aussi

**2- les sources thermales non exploitées :**

**2.1- source thermal damssa, commune de Taoura**

- 2.1.1- prévoir un périmètre de sécurité en urgence pour éviter tout type de dégradation de cette source thermal que se soit humaine ou naturel
- 2.1.2- réalisation des infrastructures de base spécialement la desserte routier pour un bon déplacement mécanique des visiteurs ensuite les autres infrastructures de base (AEP, AEU, électricité ....etc.)
- 2.1.3- création des équipements destinés aux prestations des services et aux activités liés au tourisme thermal (hébergement, restauration, loisirs et détente .....etc.)
- 2.1.4-faire le foncier touristique a la portée des investisseurs et les porteurs des projets par des mécanismes de dynamisation et d'encouragement

**2.2- source thermal hmamin, kbaltia ,khenquet el hmem ,el krouma ,touaitia**

Les sites thermales citées au tableau ci-dessous nécessitent les actions suivantes :

- 1-lancement des études de faisabilités thermales pour :
  - \*-la détermination de ses débits, de ses températures ainsi que les principaux indications thérapeutiques

Site thermal	commune	Débit (l/s)
hmamin	Mechroha	3
kbaltia	henencha	faible
khenguet el hmem	zaarouria	6
el krouma	Sidi fredj	faible
touaitia	Sidi fredj	3

Une fois les études de faisabilités déterminent l'intérêt sanitaire de toutes ses sources thermales citées au tableau ci-dessus, on peut lancer des études d'aménagement touristiques.

**On note que la source thermale hammimine, commune de Mechroha est exploitée traditionnellement, ou les touristes utilisent des abris en branches d'arbres pour se baigner.**

### **SYNTHESE** (calendrier prévisionnel pour le développement du patrimoine thermal)

Nom du site thermal	Hamмам zaid	Hamмам tassa	Site thermal damssa	hmamin	kbaltia	khenguet el hmem	el krouma+ touaitia
commune	Ouled driss	ouillen	Taoura	Mechroha	henencha	zaarouria	Sidi fredj
Etat actuel	Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel
Capacité d'exploitation actuel	Peu acceptable (manque d'infrastructures d'hébergement +restauration )	Non Fonctionnel manque d'infrastructures d'hébergement +restauration)	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel	Non Fonctionnel
Type d'étude à lancer	Valorisation +Aménagement	Valorisation +Aménagement	<b>PAT</b> plan d'aménagement touristique	1-Etude de faisabilité 2- PAT			
Echéance étude	2015	2015	2015	2020 moyen terme	2020 moyen terme	2020 moyen terme	2020 moyen terme
Echéance réalisation	2020 moyen terme au maximum	2020 moyen terme au maximum	2020 moyen terme au maximum	2025	2025	2025	2025
Echéance mise en exploitation	2020 au maximum	2020 Au maximum	2025 au maximum	2030 Long terme	2030 Long terme	2030 Long terme	2030 Long terme
Maître de l'ouvrage concerné	<b>DTA</b> Direction du tourisme	<b>DTA</b> Direction du tourisme	<b>DTA</b> Direction du tourisme	<b>DTA+DHW</b> Direction du tourisme + direction de l'hydraulique			

**NB/ une fois les études de faisabilités déterminent l'intérêt sanitaire des sources citées ci dessus et leurs faisabilités thermales on lance des plans d'aménagement touristique (PAT)**

### III-AXE TOURISTIQUE N° 03: le tourisme climatique et de montagne + la chasse touristique

**Cet** axe concerne généralement les communes à caractères climatique et de montagne et a fort patrimoine faunistiques et floristiques (Mechroha, Ouled Driss, Ain zana, Ouled moumen, Zaarouria et Ouillen) et les quatre (04) zones d'expansion touristique (el meghassel, el fhiss, elma lahmar et el kharouba) témoins de cette beauté naturelle qui doit être préservé et mise en oeuvre

**Des** procédures ont été prise à l'image du SNAT est d'instaurer un équilibre écologique par la progression du taux de boisement, **il est urgent de préserver la forêt en tant qu'écosystème et capital naturel, pour :**

- Un impact positif sur la biodiversité en général.
- Une diminution de l'érosion des sols
- Une augmentation d'activité et d'emplois liés directement ou indirectement à l'exploitation de la forêt et de ses produits.
- Créer des lieux de loisirs et de détente destinés à la population locale et non locale

La démarche prévalant dans ce domaine conjugue l'efficacité technique et l'intéressement des populations riveraines associées à la protection du patrimoine forestier.

Les actions suivantes sont à développer :

- Plantations forestières.
- Traitement de bassins versants.
- Lutte contre la désertification.
- Ouvertures de pistes.
- Ouverture de tranchées barre feu.
- Réaliser des points d'eau pour la protection du patrimoine forestier.

#### III.1-LES MESURES À PRENDRE POUR METTRE LE TOURISME CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE A LA PORTEE DES TOURISTES

##### 1- Mise à niveau et mise en scène des sites naturels

##### 1.1- Site naturel el meghassel :(commune de mechroha)

###### \*-Accessibilité :

Le site naturel el meghassel est accessible par un chemin communal touristique sinueuse, ce site par sa beauté naturel exceptionnel, elle faisait l'objet d'une zone d'expansion touristique, actuellement elle connait une fréquentation touristique sous forme d'excursions faible par des associations sportifs et culturels pour découvrir les divers types de paysages (forêts, montagnes ....etc.) ,la fréquentation faible est due à l'absence des mesures de sécurités sur site ainsi que les établissements de repos (loisirs et détente)

Et pour rendre le site d'el meghassel plus touristique et attractif surtout pour la population local et extrarégional ainsi que les personnes agés et les personnes atteint par des maladies respiratoires pour prendre des **bains pulmonaires plusieurs**

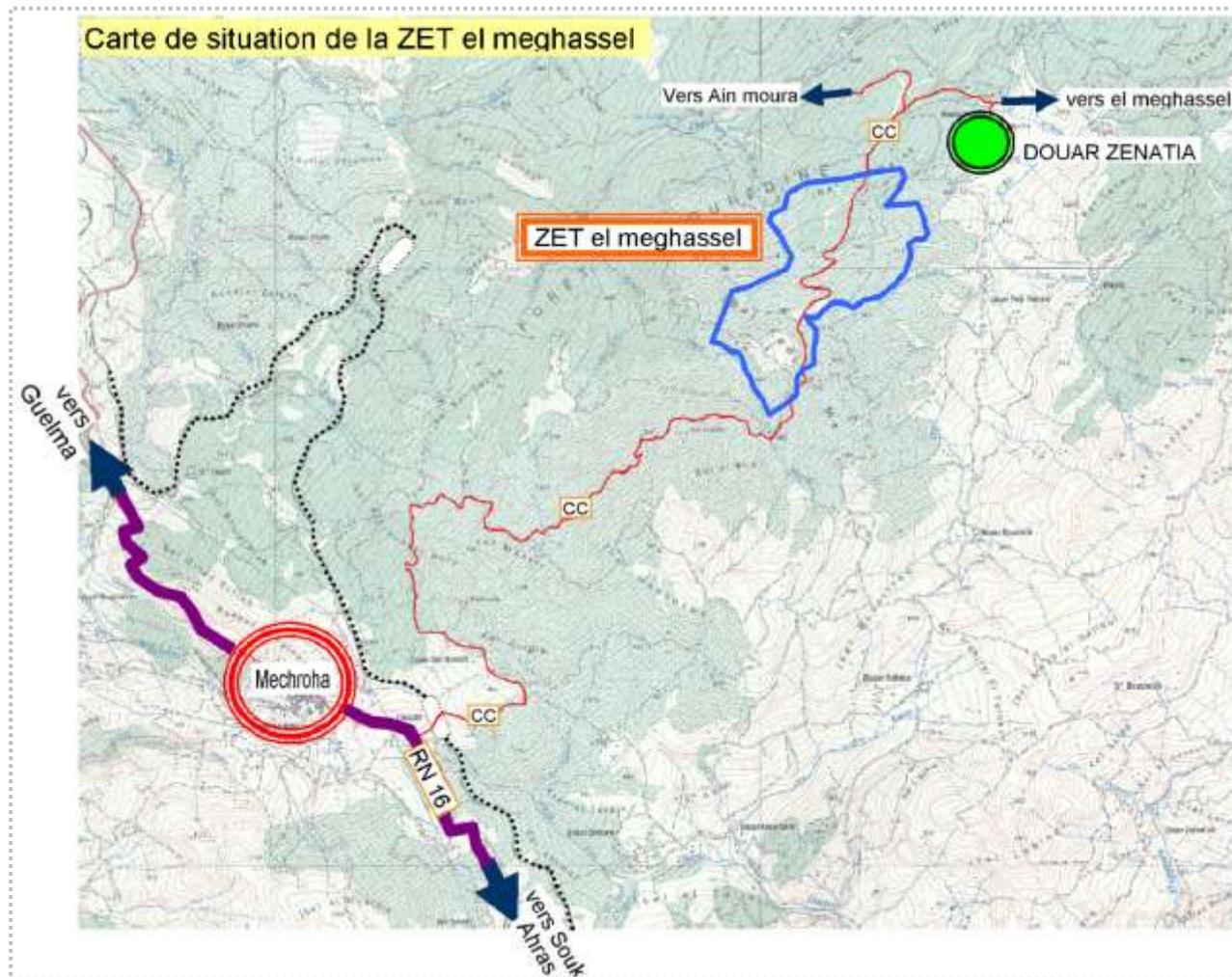


**Actions a prendre :**

**\*\* - vis-à-vis les forêts existantes :** (le cœur de l'offre)

Constitue essentiellement de chêne zeen, de chêne liège et de pin maritime ainsi que un important patrimoine faunistique spécialement le cerf de barbarie

- 1- un inventaire détaillé de toutes les forêts de la commune
- 2- classement des forêts qui ont une aptitude touristique
- 3- classement des forêts qui connaisse une dégradation naturel (érosion) ou humaines (pâturage et autres) pour prendre les mesures nécessaire de rheabilitation



4-Ouvertures de pistes et de tranchées pare feu pour lutter contre les incendies

5-Plantations forestières.....etc

**\*\* - vis-à-vis la faune existante :** (la chasse touristique)

Vis-à-vis spécialement le cerf de barbarie en voie de distinction pour le protéger et le faire développer et le rendre abondant a travers les forêts des communes situées au nord de la wilaya spécialement **la commune de Mechroha et la commune de Ain zana** (dans lesquelles il existe, en nombre réduit), certain actions à respecter :



1- le classement des forêts fréquentées par le cerf (les forêts nord de la commune de Mechroha + Ain zana)

2- des aménagements visant l'amélioration de l'habitat du cerf par :

\*- Ensemencement des clairières pour fournir une alimentation supplémentaire

\*- Implantation et l'aménagement des points d'eau

\*- Installation des pierres à lécher de sel minéralisé

3- Interdiction de la chasse touristique à travers les forêts habitués par le cerf.

4- Exploitation et le défrichage abusifs des forêts

5-la protection des forêts de l'incendie par une bonne politique d'aménagements forestiers (ouvertures des pistes, implantation des plaques signalétiques montrant l'existence de cet animal et le mode de sa protection.....etc.)

Les acteurs concernés sont généralement

-Par la direction de la conservation des forêts

-par la direction de l'agriculture

-par la direction de l'environnement

- par les assemblés populaires communales, les associations, les citoyens locales .....etc.

\*- **vis-à-vis le chemin communal qui mène vers la zone d'expansion touristique** : (l'accessibilité)

1-élargissement de ce chemin, revêtement acceptable et aménagement de ses deux bordures pour éviter l'érosion des eaux pluviales et le rendre à la portée des touristes

2- signalisation le long de la voie, indiquant l'existence d'un site touristique el meghassel

\*- **vis-à-vis le site de la zone d'expansion touristique**

1-Signalisation du site (plan de signalisation)

2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente

3- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires

4-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanales

5-Intégrer le site naturel dans un circuit touristique naturel local

6-Dynamiser le site par l'organisation de l'activité culturelle, sportive et autre

7- Organiser le transport touristique vers se site

8- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site

9-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).

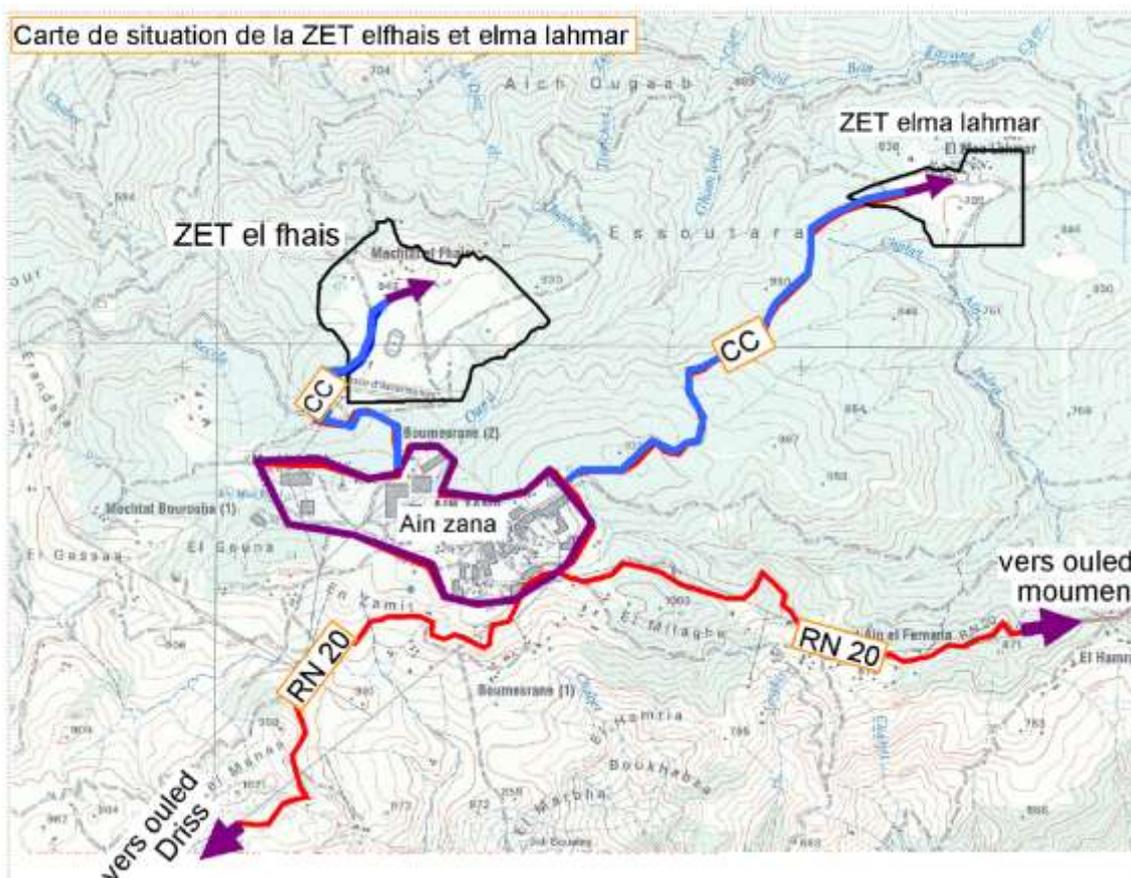
10-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forêts, de l'environnement.....)

11-le type d'hébergement prévoit par le bureau d'étude c'est le camping, chalets, bungalow (usage familial) ou centres de repos (personnes âgés), les hôtels ne sont pas conseillés

12-la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage de la chasse touristique.

**L'objectif de toutes ses actions c'est :**

- \*-Fréquentation réglementée durant toute l'année
- \*-La création d'emplois permanents et saisonniers
- \*- gestions de site
- \*- maintenance et gardiennage
- \*-La création d'activités saisonnière de restauration légère – fast-food, boissons, vente de produits du terroir et artisanaux.

**1.2- Sites naturels elfhais et elma lahmar :(commune de Ain zana)****\*-Accessibilité :**

Les deux sites naturels elfhais et elma lahmar se caractérisent par une bonne accessibilité sur des chemins communaux à une distance courte du chef lieu de commune Ain zana, ces deux sites par leurs beautés naturelles exceptionnelles, elles faisaient l'objet d'une zone d'expansion touristique, actuellement la fréquentation vers ses deux sites est faible ça est due à l'absence des établissements de repos (loisirs et détente)

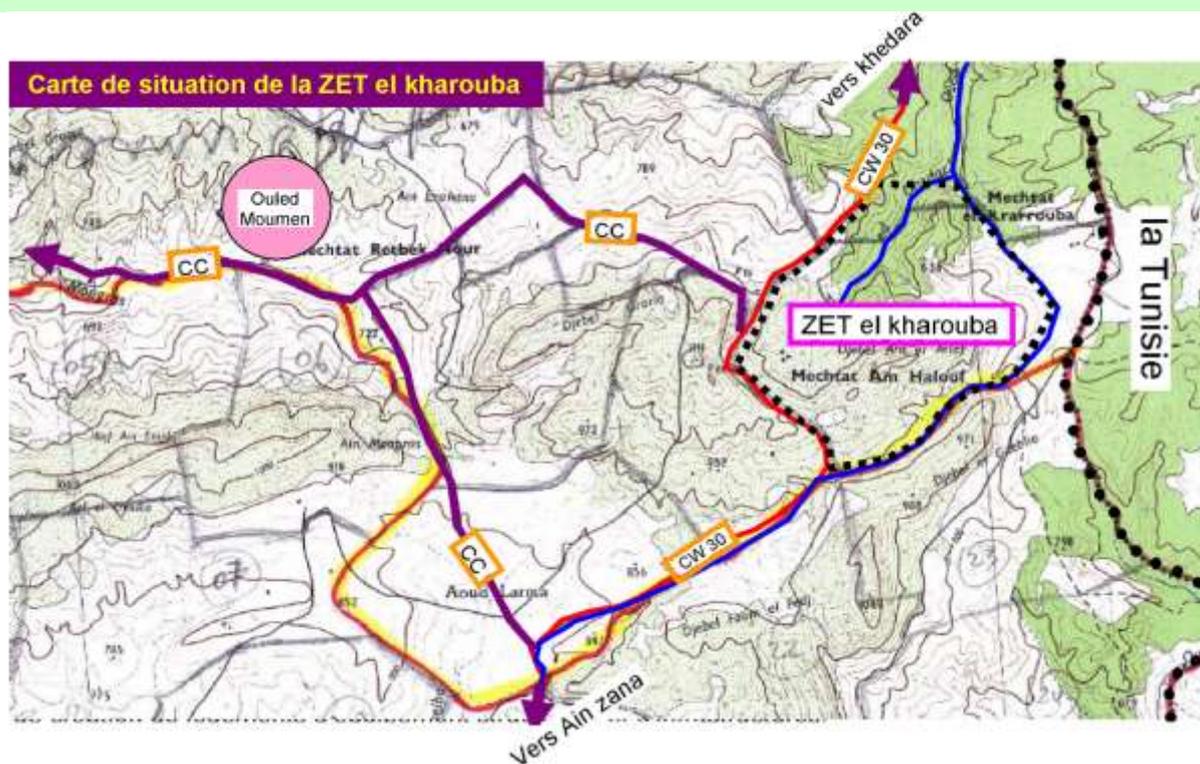
Et pour rendre les deux sites elfhais et elma lahmar plus touristique et attractif **plusieurs actions à prendre en considération**

**\*-Actions à prendre**

- 1-l'aménagement des deux voies communales qui mènent vers ses deux sites
- 2-Signalisation des deux sites (plan de signalisation)
- 2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, aire de loisirs et détente

- 3- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ces sites des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires
- 4-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanales
- 5-Intégrer les deux sites naturels dans un circuit touristiques naturels local
- 6-Dynamiser les deux sites par l'organisation des activités culturelles, sportifs et autres
- 7- Organiser le transport touristique vers ses sites
- 8- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de ses sites
- 9-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 10-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ces sites, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forêts, de l'environnement.....)
- 11-le type d'hébergement prévoit par le bureau d'étude c'est le camping, chalets, bungalow (usage familial) ou centres de repos (personnes âgés), les hôtels ne sont pas conseillés
- 12-la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage de la chasse touristique.
- 13-les hôtels seront au niveau de l'agglomération chef lieu c'est nécessaires

### 1.3- Site naturel el kharouba :(commune de Ouled Moumen)



#### \*-Accessibilité :

Le site naturel el kharouba (commune de Ouled moumen) se caractérise par une bonne accessibilité sur le chemin wilaya n°30 ce site par sa beauté naturel exceptionnel, elle faisait l'objet d'une zone d'expansion touristique, actuellement la fréquentation vers se site est faible ça est due a l'absence des mesures de sécurités sur site ainsi que l'absence des établissements de repos (loisirs et détente)

Et pour rendre le site el kharouba plus touristique et attractif **plusieurs actions à prendre en considération**

**\*-Actions à prendre**

- 1-l'aménagement des voies wilayas communales qui mènent vers se site
- 2-Signalisation du site (plan de signalisation)
- 2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente
- 3- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires
- 4-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanales
- 5-Intégrer le site naturel el kharouba dans un circuit touristique naturel local
- 6-Dynamiser le site par l'organisation de l'activité culturelle, sportive et autre
- 7- Organiser le transport touristique vers se site
- 8- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site
- 9-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 10-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forêts, de l'environnement.....)
- 11-le type d'hébergement prévoit par le bureau d'étude c'est le camping, chalets, bungalow (usage familial) ou centres de repos (personnes âgés), **les hôtels ne sont pas conseillés**
- 12-la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage pour la chasse touristique.
- 13-des établissements de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé) et des établissement de spectacles (la salle de cinéma, le théâtre, le cirque, le cabaret, la boite de nuit ou le night club, le dancing ou le discothèque, la salle des fêtes) vis-à-vis la situation frontalière de la commune de Ouled moumen
- 14-les hôtels seront au niveau de l'agglomération chef lieu c'est nécessaires

**1.4- Site naturel hemmama (forêt récréatif) :(commune de sidi fredj)**

**\*-Accessibilité :**

Le site naturel hemmama (commune de sidi fredj) se caractérise par une accessibilité moins acceptable (piste carrossable), ce site par sa beauté naturel exceptionnel, elle faisait l'objet d'une étude touristique naturel, actuellement la fréquentation vers se site est faible ça est due a l'absence des mesures de sécurités sur site ainsi que l'absence des établissements de repos (loisirs et détente)

Et pour rendre le site hemmama plus touristique et attractif **plusieurs actions à prendre en considération**



**\*-Actions à prendre**

- 1-l'aménagement de voie communale ainsi que le piste carrossable qui mènent vers se site
- 2-Signalisation du site (plan de signalisation)
- 3- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente
- 4- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires
- 5-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanales
- 6-Intégrer le site naturel hemmama dans un circuit touristique naturel local
- 7-Dynamiser le site par l'organisation de l'activité culturelle, sportive et autre
- 8- Organiser le transport touristique vers se site
- 9- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site
- 10-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 11-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forêts, de l'environnement.....)
- 12-le type d'hébergement prévoit par le bureau d'étude c'est le camping, chalets, bungalow (usage familial) ou centres de repos (personnes âgés), **les hôtels ne sont pas conseillés**
- 13-la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage pour la chasse touristique.
- 14-des établissements de divertissement (la salle de jeux, la vidéothèque, la médiathèque, le cybercafé) et des établissement de spectacles (la salle de cinéma, le théâtre, le cirque, le cabaret, la boite de nuit ou le night club, le dancing ou le discothèque, la salle des fêtes) vis-à-vis la situation frontalière de la commune de sidi Fredj
- 15-les hôtels seront au niveau de l'agglomération chef lieu de ouled driss c'est nécessaires

**1.5- Site naturel el Batoum :(commune de Taoura)****\*-Accessibilité :**

Le site naturel el Batoum (Taoura) se caractérise par une bonne accessibilité sur la route national n°82 (RN 82) ce site par sa beauté naturel exceptionnel, elle faisait l'objet d'une zone d'expansion touristique, actuellement la fréquentation vers se site est faible ça est due a l'absence des mesures de sécurités sur site ainsi que l'absence des établissements de repos (loisirs et détente)

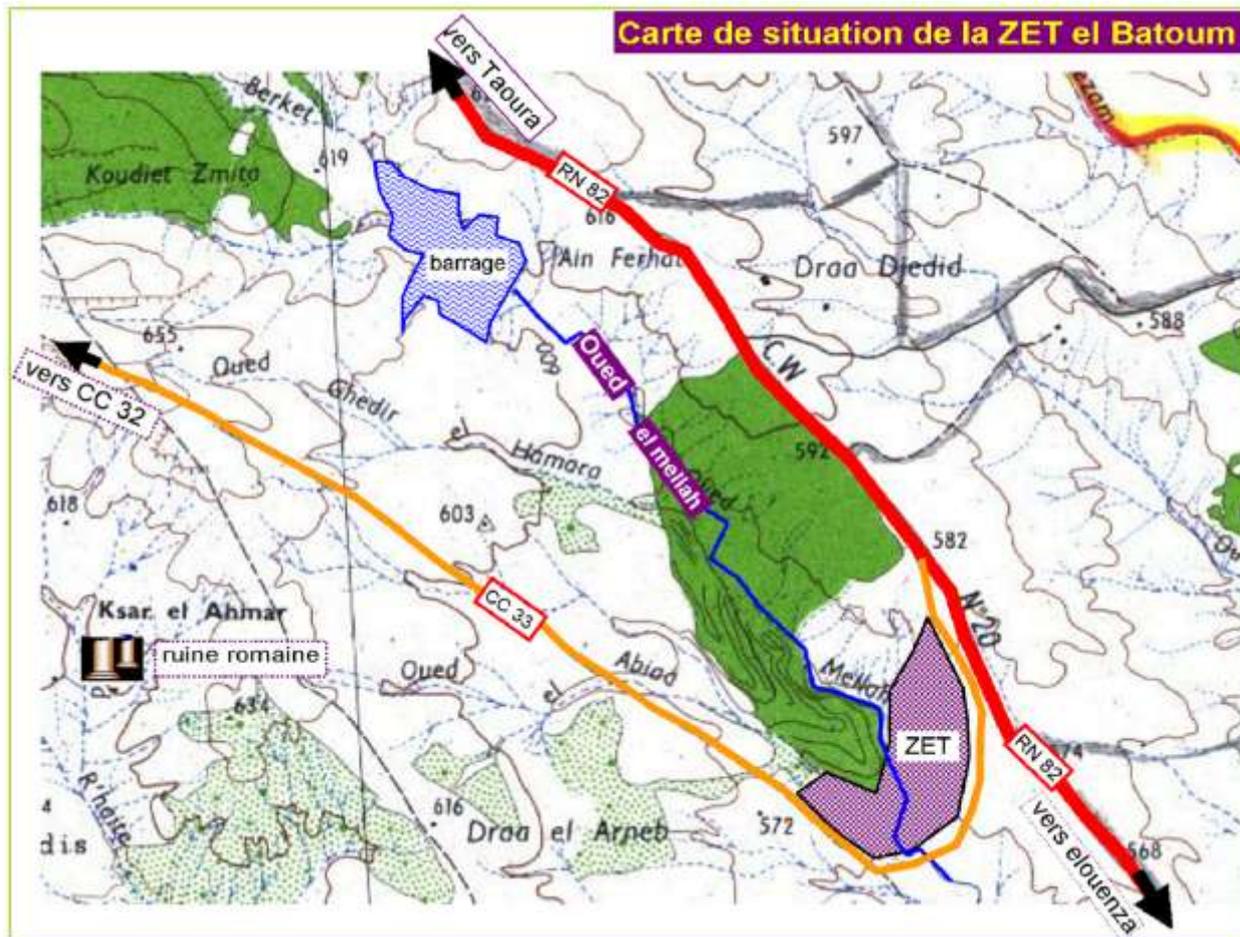
Et pour rendre le site el Batoum plus touristique et attractif **plusieurs actions à prendre en considération**



**\*-Actions à prendre**

1-l'aménagement touristique de la RN 82 (signalisation) ainsi que la voie communale CC 33 qui mènent vers le site el batoum

2-Signalisation du site (plan de signalisation)



3- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente

4- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ce site des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires

5-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanales

6-Intégrer le site naturel el Batoum dans un circuit touristique naturel local

7-Dynamiser le site par l'organisation de l'activité culturelle, sportive et autre

8- Organiser le transport touristique vers se site

9- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale de se site

10-Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).

11-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ce site, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forets, de l'environnement.....)

12-le type d'hébergement prévoit par le bureau d'étude c'est le camping, chalets, bungalow (usage familial) ou centres de repos (personnes âgés), **les hôtels ne sont pas conseillés**

13-la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage pour la chasse touristique.

14-les hôtels seront au niveau de l'agglomération chef lieu de Taoura c'est nécessaires

### 1.6- la chasse touristique

Une importante couverture végétale sous forme de forêts au niveau des zones montagneuse, il s'étend sur une superficie de 88938ha, soit 20% de la superficie totale de la wilaya ; cette importante ressource sylvicoles offre une qualité paysagère et climatique particulièrement appréciable et d'une très grande valeur tant naturel que touristique, **plus un réel potentiel cynégétique** (sanglier, renard, chacal, lièvre, perdreau, Porc-épic...), **pour le tourisme de chasse.**

on trouve aussi un espèce on voit de disparition qui nécessitent une protection et une réhabilitation le **cerf de barbarie** à l'extrême Nord Ouest de la wilaya (commune de mechroha +commune de Ain zana ) avec la limite de la wilaya de Taref ,

De ce fait la wilaya de souk ahras dispose d'un nombre important de sites réservés pour la chasse touristique **qui dans un passé récent faisait la joie des chasseurs étrangers**, parmi ses sites réservés pour la chasse touristique on trouve :

Le nom de site de chasse	la commune
Henchir el kseiba	Ouled Moumen
Ouled moumen	Ouled Moumen
Khedara	Khedara
Ouled abas	Sefl el ouiden
Machroha	Mechroha
Taoura	Taoura
Oued mellegue	Oued kebarit
Sefl el ouiden	Sefl el ouiden
Ragouba	Ragouba
Ain soltane	Ain soltan
M'daourouch	M'daourouch

#### **-modalités de mise en oeuvre de la chasse touristique**

toutes les modalités et les conditions de chasse sont liés au :-

\*- loi n°04-07 du 14-08-2004 ,**relative a la chasse**

\*-décret n° 84-162 du 07-07-1984,fixant les règles **relatives a l'exercice de la chasse par les étrangers** ,modifié par le décret n°87-229 du 27-10-1987

\*-décret exécutif n°06-386 du 31-10-2006,fixant les conditions et les modalités **d'obtention et de délivrance du permis de chasse**

\*-décret exécutif n°06-387du 31-10-2006 fixant les modalités d'établissement et de **délivrance de la licence de chasse**

\*-décret exécutif n° 06-442 du 02-12-2006 ,fixant les **conditions d'exercice de la chasse**

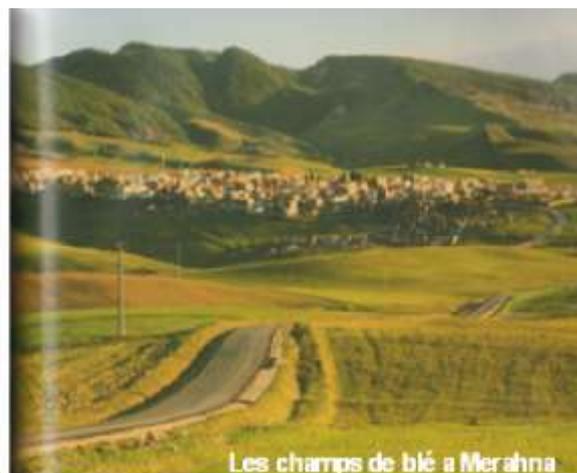
**SYNTHESE** (calendrier prévisionnel pour le développement du patrimoine touristique naturels)

Nom du site touristiques naturels	1- site naturel el meghassel	2- sites naturels el fhiss et elma lahmar	3-site naturel el kharouba	4- site naturel hemmama	5- site naturel el Batoum
commune	Mechroha	Ain zana	Ouled moumen	Sidi fredj	Taoura
Etat actuel	Ouverte au public (sans Aménagement)	Ouverte au public (sans Aménagement)	Ouverte au public (sans Aménagement)	Ouverte au public (sans Aménagement)	Ouverte au public (sans Aménagement)
Type d'étude à lancer	PAT (plan d'aménagement touristique)	PAT (plan d'aménagement touristique)	PAT (plan d'aménagement touristique)	Classement +PAT (plan d'aménagement touristique)	Classement +PAT (plan d'aménagement touristique)
Echéance étude	2015	2015	2015	2015	2015
Echéance réalisation + exploitation	2015-2020	2015-2020	2015-2020	2020-2025	2020-2025
Maître de l'ouvrage concerné	direction du tourisme et de l'artisanat	direction du tourisme et de l'artisanat	direction du tourisme et de l'artisanat	direction du tourisme et de l'artisanat	direction du tourisme et de l'artisanat
<p><b>des interventions nécessaires :</b></p> <p>1-plan de Signalisation de ses sites</p> <p>2- Aires de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....etc.</p> <p>3-Intégrer ses sites dans un circuit naturel local</p> <p><b>L'objectif de ses interventions c'est plus de retombées économiques pour la wilaya</b></p>					

## **IV-AXE TOURISTIQUE N° 04: le tourisme rural**

Le tourisme rurale concerne généralement tout le territoire de la wilaya de Souk Ahras on y trouve :

- \*-des fermes durant la période colonial
- \*-des barrages, barrage dalia et barrage Bir Bouhouch et Zouabi
- \*-des lacs, lac Taoura
- \*-des paysages ruraux de types forestiers
- \*-des paysages ruraux de types montagnards
- \*-des paysages ruraux de types céréaliers
- \*-des paysages ruraux de types pastorales (Bir Bouhouch, safel elouiden, oued kebrit)



### **1- Mise à niveau et mise en scène des sites ruraux**

#### **1.1- L'objectif**

\*-Améliorer la qualité d'ensemble des paysages et sites rurales et mettre en valeur certains sites remarquables au niveau de la qualité des espaces, de la flore, La valorisation consiste d'une part à offrir un espace de qualité (améliorer les services offerts sur certains sites, résorber les « dérives » et d'autre part à mettre en valeur les points forts pour les rendre évocateurs : rôle de décor des paysages, de signalétiques.....etc.)

\*-Faciliter et organiser la venue des clientèles touristiques

\*-Inciter à la découverte des divers sites touristiques non connues, par l'encouragement des travaux de rhabilitation des anciens fermes colonial (ferme Lachgar ,ferme Bourgas .....etc.)

#### **1.2-Les modalités**

\*-définir les sites prioritaires d'intervention en fonction de l'importance des problèmes à traiter et l'intérêt touristique.

\*-Elaborer les conditions de visite de chaque site, avant tout aménagement, mesurer, site Par site (études techniques), les types d'aménagements à envisager, en fonction des Contraintes environnementales.

\*-Définir les aménagements à réaliser :

1- Amélioration ou aménagement des parkings

2-Équipement des sites en service : poubelles, aires de pique nique, aires de détente, Sanitaires hebergements, restaurations, gardiennage .....etc.

\*-Réaliser le programme d'aménagements préconisés : actions défensives pour réhabiliter Certains sites  
1-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulier de la qualité environnementale de ces sites, de l'état des aménagements réalisés et la protection de ses sites avec les partenaires concernés (DTA, communes,...)

2-Identifier les aides et financements qui pourront être donnés par les partenaires concernés pour chaque site.

### **1.3- Principes d'aménagement à prendre en compte**

\*-Délimiter un périmètre de « sécurité » autour des sites à préserver et a vocation touristique importante

\*- Définir une charte pour la gestion de ces périmètres

\*-Charte qui devra préconiser la mise en place de dispositifs adaptés pour :

1-La préservation de ces sites

2- Préserver les angles de vues depuis ces sites

3- Mettre en oeuvre des dispositifs techniques pour préserver ces sites des dégradations surtout humaines et naturelles

4- Déterminer et ne pas dépasser la capacité de charge environnementale maximale par site

5-Réglementer l'implantation de nouvelles unités dans le périmètre (hébergement, accueil, restauration,...).

6- L'utilisation de matériaux de construction s'intégrant de façon optimale à l'environnement de ces sites

### **1.4-Orientation d'aménagement**

#### **1-Accessibilité**

Renforcés l'Accessibilité vers tous les sites importantes, voie goudronnée aussi (surtout vers les zones d'expansion touristiques) mais pas avec un pourcentage élevée pour ne pas tuée la vocation touristique des sites naturels et de maintenir la protection de la faune et de la flores

#### **2-Potentialité touristique**

Potentiels naturels rurales (barrage, fermes, lacs)

#### **3-Fréquentation actuelle**

\*-Nul, mal organisé et pas de revenus a cause de l'absence des infrastructures touristiques a travers toutes les sites existants, mal connaissance de certain sites touristiques (plus de publicité touristique)

\*-quelque fréquentation touristique au niveau des deux barrages pour la pêche et la détente (faible), a cause de l'absence total des infrastructures de repos et de loisirs

\*-fréquentation importante au niveau de la ferme dit Bourgas pour la détente (jeunes, familles avec enfants) durant les belles saisons le printemps et été .....etc.

#### **4-Clientèle dominante**

National, à l'époque internationale pour la chasse touristique, surtout le sanglier, actuellement il existe une association pour la chasse touristique, il faut mieux le développer a travers tout le territoire de la wilaya, la création de relais de chasseurs aussi, et pourquoi pas un centre d'apprentissage pour la chasse touristique.

### **5-Objectif spécifique**

- \*-Fréquentation réglementée durant toute l'année de tous les sites a vocation touristique
- \*-La création d'emplois permanents et saisonniers
- \*- gestions des sites
- \*- maintenance et gardiennage
- \*- La création d'activités saisonnière de restauration légère – fast-food, boissons, vente de produits du terroir et artisanaux.

### **6-Orientations d'aménagement**

- 1-Signalisation des sites touristique divers (plan de signalisation)
- 2- Aire de stationnements, blocs sanitaires, poubelles, air de loisirs et détente .....Etc.
- 3-Sites divers à valoriser et à promouvoir.
- 4-Dynamiser les sites par l'organisation des activités culturelles, sportifs et autres
- 5-Aménager des espaces pour exposés des produits artisanaux surtout a travers les zones d'expansions touristiques
- 6- Organiser le transport touristique vers ses sites.
- 7- Mettre en place des dispositifs techniques pour préserver ces sites des dégradations humaines, l'érosion hydrique et des glissements de terrains et maladies parasitaires
- 8- Déterminer la capacité de charge environnementale maximale par site
- 9- Réglementer l'implantation de nouvelles unités (hébergement, accueil, restauration,...).
- 10-évaluer les moyens humains et financiers à mettre en oeuvre pour assurer un suivi régulière de la qualité environnementale de ces sites, de l'état des aménagements réalisés en collaboration avec les partenaires concernés (DTA, communes, directions des forêts, de l'environnement.....)
- 11-pour la mise en tourisme des **deux barrages et le lac de Taoura** en envisageons un aménagement des abords du côté, en créant des aires de jeux pour enfants, aire de stationnement et de restauration, Cet aménagement pourrait attirer plus d'amateurs de la pêche et de visiteurs en quête de détente, de loisirs. Ce qui va augmenter le nombre des visiteurs, et enfin la participation dans les revenus économiques de ses sites touristiques, et autre sites aussi.

### **N.B :**

**Le tourisme rural et basé beaucoup plus sur la préservation de la vocation agricole de la wilaya**

**- Fiche technique des sites ruraux**

Nom des sites ruraux	commune	Potentialités touristiques	Période touristique	Type de clientèle
1-sites ruraux de types forestières	Mechroha, ouled driss , Ain zana ,ouled moumen .....etc.	foret	spécialement Le printemps et l'été	Local et national
2- sites ruraux de types montagnards	Hennencha, khedara, sidi fredj, ain soltan	montagne	spécialement Le printemps et l'été	Local et national
3- sites ruraux de types céréalières	Merahna ,Oum ladhaim ,ragouba ,terreguelt	Champs de blé	spécialement Le printemps	Local et national
4- sites ruraux de types pastorales	Bir bouhouch, safel elouiden, oued kebarit	Patrimoine animal (ovins)	Les quatre saisons	Local et national
5-paysages ruraux liés aux points d'eau *- barrage dalia *- barrage bir bouhouch et zouabi *- lac de Taoura.....etc. *-barrage oued eljadra	Hennencha ,Bir bouhouch et zouabi,Taoura.....etc.	-La pêche et autre type de sport liée au barrage (sport nautique balade en barque.....etc.)	Les quatre saisons	Local



**- les sites ruraux a travers les communes de la wilaya de Soul Ahras**

Nom de la commune	sites historiques et archéologiques	Sites naturels
1-Souk Ahras (chef-lieu de wilaya)	Voir axe n° 02	-Djebel boussalah (+900m)
2-Khemissa	Voir axe n° 02	-forêt de djebel tifech - safiet el grair (1155m)
3-Tifech	Voir axe n° 02	- djebel zelez , djebel tifech
4-M'daourouch (chef-lieu de daïra)	Voir axe n° 02	-djebel bousissou ( 1087m)
5-Taoura (chef-lieu de daïra)	-mausolée dit K'sar lahmar -ferme Bourguas	-djebel boustarine (1065m) -Barrage el Batoum
6-Zouabi	Voir axe n° 02	-djebel zouabi (1000m) -Barrage oued charef
7-Sedrata (chef lieu de daïra)	Voir axe n° 02	-djebel elmaïda (1423m) (plus grande sommet dans la wilaya)
8-Mechroha (chef lieu de daïra)	/	-site el meghassel (zet) - djebel zaid (1400m)
9-Zaarouria	- site romain JLAY abandonnée - vestiges romaines abandonnée (mechtas ALI BEN BRAHIM) - une EGLISE du période colonial abandonnée - <b>ancien noyau</b> (colonisation française)	-site pittoresque oued chouk -(Bataille oued chouk mois d'avril de chaque année)
10-Ouled driss (chef lieu de daïra)	-vestiges archéologiques lamssanne - vestiges archéologiques zhida - mausolée Sidi Alaaloui - mausolée Sidi Ali ben Ahmed - mausolée Sidi Ahmed - Sabaa Rgoud - source romaine (mechtas bouamira) - la fête annuelle de cerises entre le moi de mai et le moi de juin	- djebel m'sid 1407m - zone forestières lamrakha - eau minéral de Ain ben daoud et Ain khorab
11-Ain zana	/	- sites touristiques naturel el fhiss et elma lahmar (zets)
12-Ouïllen	/	- Djebel ragouba, 1000m
13-Ouled moumen	Voir axe n° 02	- la montagne et la forêt (une grande richesse vis-à-vis la faune et la flore) - itinéraire de oued Medjerda
14-Hennencha	/	-Mont el hamri (nommé el mengoub) - Mont esafia (des grottes) -Mont guebl el kaf (paysage rocheux) -Barrage dalia
15-Merahna (chef lieu de daïra)	- mausolée Salah ben Amar - mausolée AMIRACHE - mausolée sidi Mohamed el khamass	-site naturel RASS GNAY -djebel lahoum 1087m

16-Oum ladhaïem (chef lieu de daïra)	-sites archéologiques romaine fedj syouda - source d'eau naturelle romaine (AIN SNOB) - site romaine oued nakhsse (الناقص) - la fameuse arbre( mechtas el mebdoua) - site colonial Bir El Hadj tayeb - mausolée dit sisi mohmed	-forêt djebel friha -djebel terraguelt ( 1156m)
17-Khedara	- source d'eau naturelle romaine (khedara centre) -mausolée dit ben Aouaj	-forêt djebel henchir el guellel -djebel bourzine ,1043m
18-Sidi fredj	/	- forêt djebel djebel ,1000m d'altitude
19-Hedada (chef lieu de daïra)	/	- djebel alahoum, 1000m
20-Drea	- mausolée sisi Brahim	-forêt bou khil et forêt ouled abid - djebel bou sissou ,1087m
21-Bir bouhouch (chef lieu de daïra)	/	-kef bellal (chasse touristique) - lac bir bouhouch - djebel chouaga -Barrage oued charéf
22-Ragouba	- piscine romaine à l'ancien ragouba abandonnée - zerda de ouled sisi moussa (avril ou mai)	- djebel tifech, 1100m
23-Oued kebrit	- tunnels creusé au fond du djebel m'kirigua - pierres romaines taillées (Henchir Amer, oued mellegue) - sites archéologiques à henchir laala et henchir amer	- forêt de djebel boussessou et forêt djebel mellegue - djebel m'kirigua, 992m
24-Terreguelt (terre de galette)	- pierres décoratives, djabria sud - sites archéologiques romaine ras trouh et ras gourmatte - site archéologique Henchir Ali - ferme lachgar (époque coloniale) - mausolée sisi Ali zagbanni et -mausolée Baâtouch	- djebel terraguelt ,1156m - forêt djebel terraguelt (la chasse touristique) - source d'eau naturelle el hassi et gourmatte
25-Ain soltane	-sites archéologiques el galaa non encore exploité.	-forêt et montagne -site touristique par excellence (oued el Ar : واد العار)
26- Sefel el ouiden	-source romaine (mechtas souinia) -cimetière romain (ferme bouribi)	-une richesse faunistique (la chasse touristique)

**Tous ses sites touristiques ils doivent être protéger et valoriser au proche délais (2025 pré long terme) et ils peut ne donner une recette touristique benefiante**

## V-AXE TOURISTIQUE N° 05: le tourisme urbain et d'affaire

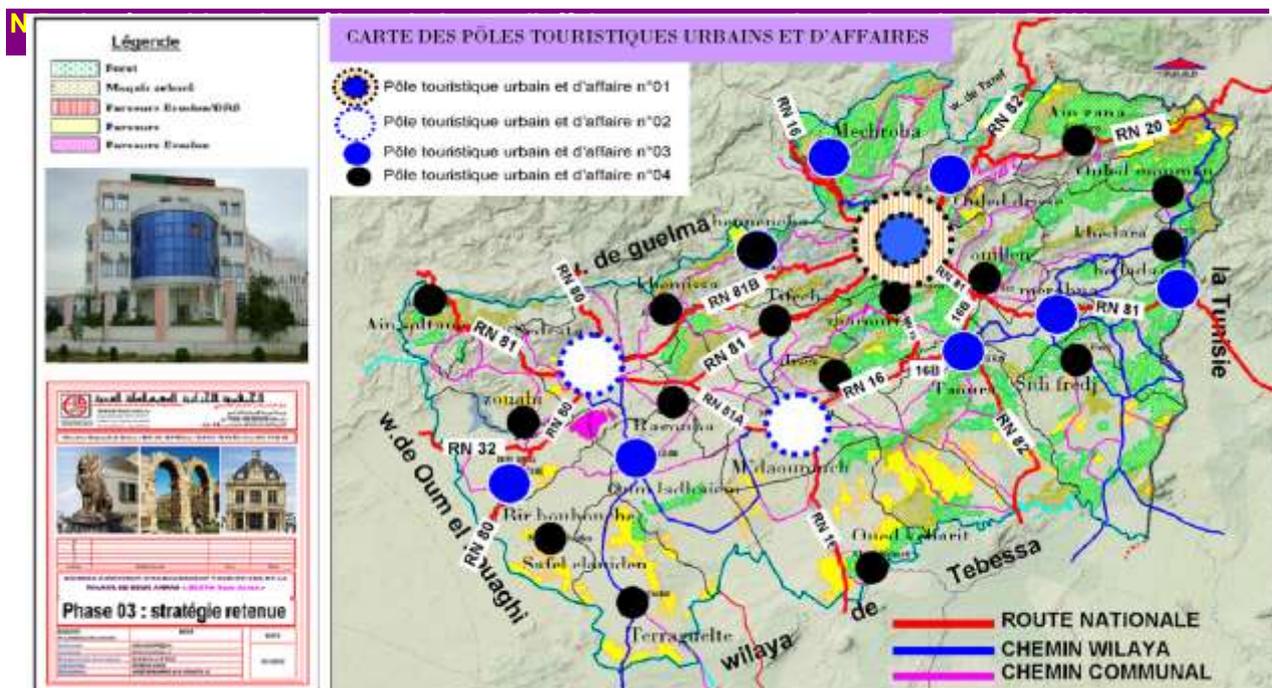
Le tourisme urbain et d'affaire a une importance sur le territoire de la wilaya de Souk Ahras, il a un **fort impact économique** et un effet d'entraînement sur le tourisme d'agrément, Ce constat justifie qu'un effort particulier soit mené pour fortifier le tourisme urbain et d'affaire en pôles touristiques urbains et d'affaire, chaque pôle touristique urbain et d'affaire a ses spécificités vis-à-vis son impact territorial et son poids économique intra régional et extrarégional.

**1-pôle touristique urbain et d'affaire n°01 (un pôle urbain principal)** : constitué par les communes formant les grandes villes, supérieur a 100 000 habitants,

**2-pôle touristique urbain et d'affaire n°02 (un pôle d'appui principal)** : constitué par les communes formant les villes moyenne, entre 25000 et 100 000 habitants

**3-pôle touristique urbain et d'affaire n°03 (un pôle d'appui secondaire)** : constitué par les communes formant les petites villes, inférieur a 25000 habitants

**4-pôle touristique urbain et d'affaire n°04 (des centres locaux)** : constitué par les communes formant des petites et grandes agglomérations nommées des agglomérations urbaines



-Ces pôles touristiques urbains et d'affaires seront les porteurs de stratégies de développement touristique à travers le territoire de la wilaya de Souk Ahras pour l'an 2030 (long terme)

-pour un meilleur développement de ces pôles touristiques urbains et d'affaires il faut le soutien du réseau routier national qui est jugé comme dense et leur permet une desserte satisfaisante, parmi ces Pôles urbains et d'affaire on insiste beaucoup plus sur le développement du pôle n°01 qui présente le chef lieu de la wilaya de Souk Ahras vis-à-vis :

\*-Son **impact intra régional** (à l'intérieur du territoire de la wilaya) comme chef lieu de wilaya, responsable de tous développements économiques

\*-Son **impact extra régional** vis-à-vis les wilayas de proximités (Taref, Guelma, Oum el bouaghi et Tébessa), comme un pôle d'échange économique important

\*- Son **impact national** vis-à-vis sa situation par rapport au SNAT comme un pôle de l'air métropolitaine de Annaba

\*- Son **impact international** vis-à-vis sa proximité frontalière avec la Tunisie, possibilité de développer le tourisme frontalière.

### Les communes formant les quatre (04) pôles touristiques urbains et d'affaires

Pôle n°01 <u>grandes villes</u>	Pôle n°02 <u>villes moyennes</u>	Pôle n°03 <u>petites villes</u>	Pôle n°04 <u>Agglomérations urbaines</u>
1-Souk Ahras	1-M'daourouche	1-Taoura	1-khedara
	2-Sedrata	2-Mérahna	2-Drea
		3-Mechroha	3-Ain zana
		4-ouled driss	4-Ouillen
		5-hedada	5-zaarouria
		6-oum ladhaim	6-Ragouba
		7-Birbouhouche	7- Tifech
			8- sidi fredj
			9-khemissa
			10-zouabi
			11-Ain soltane
			12-safel elouiden
			13-Terreguelt
			14-ouled moumen
			15-oued kebarit
			16-hennencha
01 commune	02 communes	07 communes	16 communes

## II.-LES ACTIONS À PRENDRE POUR DEVELOPPER LES PÔLES URBAINS ET D'AFFAIRES

Pour développer les quatre pôles urbains et d'affaire et les faire a la portés des touristes que ce soit national ou international plusieurs actions a prendre, et **suivant l'importance** de chaque action on note :

1-la Modernisation des principaux réseaux :(l'assiette de tout développement touristique)

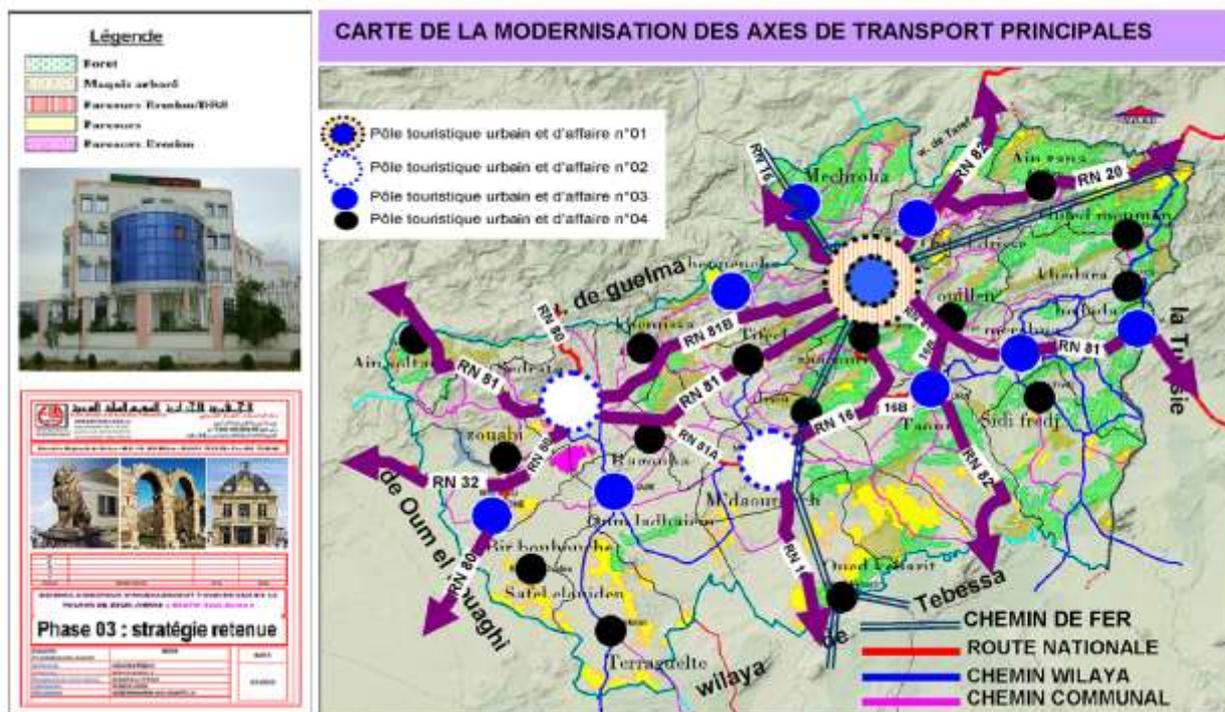
### \*- les routes nationales

Ils constituent la base de développement du réseau urbain et des espaces ruraux, aussi ils ont beaucoup influencé les situations socio- économiques des différents pôles.

Ces axes actuellement entretiennent des flux important de transport de voyageurs et de marchandise à l'intérieure de la wilaya et en directions d'autres wilayas du pays, ce réseau s'articule essentiellement autour de deux (02) grands axes :

- l'axe Nord –Sud formé essentiellement par la RN16 (96.5km), relie le territoire de la wilaya a celui de la wilaya de Guelma et de la wilaya de Tébessa

-l'axe formé par la RN81 ; axe complété par des jonctions avec la RN 80 et la RN32 , limite wilaya O.E Bouaghi et la RN 20 frontière tunisienne



### \*- chemins wilaya et chemins communaux

Les chemins wilaya et les chemins communaux sont des axes de déplacement importante à l'intérieur du Territoire de la wilaya, elle assure le déplacement entre la plus petite agglomérations dit mechtas et la plus grande unité urbaine que se soit chef lieu de commune, de daïra, ou de wilaya

Ce type de voirie par ses formes généralement sinueuse amène le touriste à découvrir les diverses potentialités touristiques du territoire, son pourcentage est importante elle arrive jusqu' a 81 % de la longueur total de la voirie existante (RN, CW, CC)

On note que les chemins communaux présente un état peu dégradé, près de la moitié 44.62% de son linéaire se trouve dans un mauvais état (DTP 2012)

**N.B**

Le Schéma Directeur Routier et Autoroutier projette les grands axes du réseau national d'autoroutes, prévoit la modernisation du réseau de transport routier et autoroutier ainsi que les programmes spécifiques de désenclavement des territoires dont en particuliers le Sud et les Hauts Plateaux.

-Il vise pour les deux prochaines décennies, la détermination de la configuration optimale du réseau routier national susceptible de satisfaire les futures demandes de transports routiers.

Les axes d'aménagements proposés

**Horizon 2010**

- \*-Aménagements routiers du Nord /Est
- \*-Rocade des Hauts Plateaux.
- \*-Pénétrantes Nord/Sud ;
- \*-Aménagement des Hauts Plateaux
- \*-Aménagements urbains.

**Horizon 2030**

- \*-La continuité de l'extension de capacité du réseau.
- \*-Le renforcement de l'inter modalité.
- \*-Le renforcement des axes structurants sur les Hauts Plateaux en vue de s'inscrire

dans l'Option prévue par le SNAT (pour la wilaya de Souk Ahras on trouve la pénétrante Nord-Sud)

\* - [le chemin de fer](#)

Doté d'infrastructures appréciables : 13 gares dont quatre (04) haltes, le réseau ferroviaire est composé de 153.764 Kms de voie dont 108.620 Kms de voie électrifiées.

Le système de transport par rail offre de grandes capacités pour le déplacement des citoyens et le transport de marchandises, ce chemin de fer se prolonge le long de la RN 16 Mechroha –Oued kebarit et la RN20 Souk Ahras –Ouled moumen (frontière tunisienne)

**On insiste sur la préservation des anciennes gares ferroviaires vis-à-vis ses aspects architecturaux et touristique idéals**

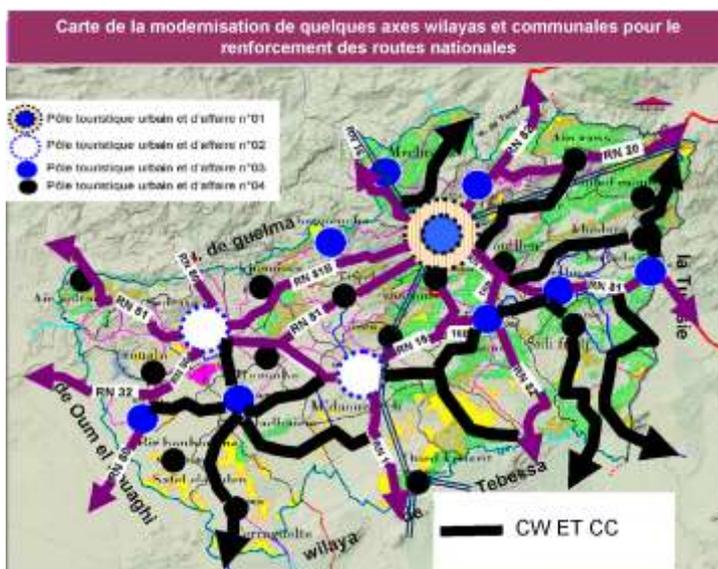
Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma Directeur de développement du secteur des transports par voie ferroviaire, la wilaya de Souk Ahras est concernée par la réalisation d'opérations entrant dans le cadre de «Aménagement, modernisation et réhabilitation »: Annaba/Tébessa Rénovation caténaire sur 120 km) et la reprise des tronçons ferroviaires abandonnés : Guelma-Boucheougouf- Souk Ahras.

\* - [réseaux énergie](#)

Le Schéma Directeur des Réseaux d'Énergie se propose d'apporter un éclairage à l'horizon 2025 sur la manière dont le secteur de l'Énergie et des Mines contribuera à un aménagement territorial harmonieux.

En matière de maîtrise de l'énergie, le schéma envisage d'entreprendre, à court terme, les actions suivantes :

- \*-l'introduction de l'éclairage performant
- \*-l'introduction de la haute performance énergétique dans les nouvelles constructions
- \*-l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants
- \*-l'introduction du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire



[\\*-infrastructures de communication, télécommunication et d'information](#)

**Le Schéma Directeur des services et infrastructures de communication, télécommunication et d'information** répond au souci du pays d'assurer la compétitivité et la diversification de son économie et de ses entreprises, mais aussi de favoriser le développement d'un secteur concurrentiel et dynamique.

De manière générale, les principaux objectifs visés en relation avec l'aménagement du territoire, sont les suivants :

- développer une infrastructure de télécommunications fiable, accessible et connectée aux autoroutes de l'information
- assurer l'accès aux habitants des zones rurales et aux groupes défavorisés aux services de communication, de télécommunications et aux réseaux d'information, à un coût abordable
- promouvoir une diffusion massive des technologies de l'information et de la communication
- promouvoir la constitution de pôles de compétences capables de servir, à la fois, la demande nationale et l'exportation
- faire émerger des grappes industrielles constituant des plates-formes regroupées autour de pôles de compétences des entreprises principalement petites et moyennes
- développer un capital humain apte pour l'utilisation des infrastructures et services d'information
- encourager l'innovation technologique

Quatre domaines concernant directement l'aménagement du territoire sont abordés par le schéma directeur : Les infrastructures de télécommunications, la téléphonie fixe et mobile, l'accès à Internet et les services publics.

[2-La dynamisation de l'attractivité des pôles par une offre de services et d'équipements variés](#) : (suivant l'importance du pôle concerné)

La compétitivité et l'attractivité de la ville nécessitent un niveau d'équipement et de service général de qualité ainsi que des équipements et services particuliers.

Cinq actions stratégiques sont préconisées :

- La régénération urbaine, la qualité de l'urbanisme, de l'architecture, des espaces verts et du patrimoine culturel.
- La sécurité, la qualité des services publics : eau, déchets, éducation, santé ...
- Le développement par la promotion des systèmes productifs, des activités et des emplois.
- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps
- La réforme de la gouvernance et de la gestion urbaine : mettre en place une autorité d'agglomération soutenue à des instruments de régulation, afin de rayonner sur tout l'espace urbain.

[De manière plus opérationnelle, il est proposé une réorganisation du système urbain de la wilaya et Le renforcement de l'attractivité de ses villes par des équipements structurants, pourrait s'avérer comme alternative à la maîtrise de la croissance urbaine](#)

**1-offre services et équipements très acceptables**

[Pôle urbain et d'affaire n°01 \(Souk Ahras\)](#) se situe "en sommet" de la hiérarchie urbaine, concentrant les équipements et emplois de niveau supérieur et rayonne sur l'ensemble du territoire de la wilaya : c'est le pôle de référence à l'échelle de la wilaya. Cette ville est définie comme étant le pôle structurant de

Niveau 1 ou pôle principal, cette ville est appelée à assurer la fonction et rôle de ville relais et d'équilibre du Tell

**Actions à prendre :**

- \*-Promotion des activités touristiques
- \*-Favoriser une densification adaptée aux caractéristiques de la structure urbaine existante
- \*-Développement urbain maîtrisé dans le cadre du renouvellement urbain, en privilégiant la réhabilitation et la modernisation des constructions existantes par rapport à la réalisation de nouvelles constructions
- \*-Créer un « Cœur de ville »
- \*-Aménager la ville pour qu'elle garantisse un cadre de vie agréable et durable
- \*-Sauvegarde du patrimoine urbain et architectural.



**2-offre services et équipements acceptables**

**Pôle urbain et d'affaire n°02 (M'Daourouch et Sedrata)** villes moyennes et centres "historiques" connaissent un dynamisme démographique et économique à la faveur des différents programmes lancés ou en cours : ces villes sont considérées comme des pôles structurants de niveau 2 ou pôles d'appui principaux

**Actions à prendre :**

- \*-Promotion des activités touristiques
- \*-Densification, rénovation et restructuration
- \*-maîtriser les dynamiques périurbaines, en privilégiant le renouvellement à la consommation de nouveaux espaces et en densifiant
- \*-Développer les activités économiques créatrices d'emploi : devenir « un pôle de croissance économique »

\*-Renforcement des fonctions de centralité

-prévoir les activités industrielles agroalimentaires, de commerces et services

### **3-offre services et équipements moyennement acceptables**

**Pôle urbain et d'affaire n°03** (pôle d'appui secondaires) à renforcer ou à promouvoir, qui se distinguent par leur bonne position géographique, leur bonne accessibilité et disposent d'équipement de proximité Ces centres d'appui assurent une fonction de pôle de services

#### **Actions à prendre :**

\*-Promotion des activités touristiques

\*-Protection des terres agricoles.

\*-Dynamisation des activités agricoles et terres agricoles à valoriser

\*-Réorganisation de certaines activités, Promotion d'activités secondaires

\*-Amélioration du cadre et de la qualité de vie des citoyens

\*-Renforcer l'offre de services et d'équipements de proximité de niveau urbain, équipements et services de centralité

-Croissance urbaine à encourager avec le respect des terres agricoles

### **4-offre services et équipements faibles**

**Pôle urbain et d'affaire n°04** (centres locaux) Le **reste des agglomérations** (17 chef lieux de communes) complétant le maillage urbain, sont des centres de proximité, ou centres locaux ; ce sont des centres qui ont la caractéristique de fournir les services et équipements courants en matière de commerces et services et d'équipements de base.

#### **Actions à prendre :**

\*-Dynamisation des activités agricoles et terres agricoles à valoriser

\*-exploitations et valorisations des espaces naturels dans un cadre productif et de durabilité

\*-Adaptation de l'urbanisation avec le reliefs qui pressentent généralement un aspect accidenté et à forte déclivité

\*-Faible accessibilité, en marge des grands axes de circulation pour quelques centres locaux plus de renforcement

\*-Développement de la multi activité et le renforcement de la base économique et du niveau d'équipement local et la fixation de la population rurale

\*- Structuration des centres locaux frontalière

\*- Amélioration du cadre et de la qualité de vie dans les différentes localités

\*-Amélioration de la base économique agro pastoral

\*- modernisation du Maillage routier au niveau de l'ensemble des centres locaux

\*-aide au développement des activités d'élevage et artisanales...et soutien autres activités rurales notamment les productions de viandes blanches, d'apiculture et autres filières productives ;

\*- intégration de la femme rurale dans le développement rural et agricole.

\*-Promotion des activités touristiques.....etc.

Un plan Régional de Mise à Niveau des Zones à Handicaps est nécessaire pour la correction des « inégalités de conditions de vie des citoyens liées à la situation géographique » et la compensation des « handicaps territoriaux ».

Les infrastructures (routes, AEP, énergies, enseignement santé) de désenclavement et les équipements sociaux d'accès aux services publics de base (téléphone, Internet, TIC, telles que les technologies WLL, agences bancaires etc.) sont des facteurs clé dans le maintien des populations sur place et l'atténuation des effets « isolement » d'une part et « fascination de la ville » d'autre part

3-Réglementation, Organisation et aménagement des entrées des villes, les axes principales pour la création d'un cadre de vie agréable : (développer les loisirs périurbains)

- \*- par des panneaux de signalisations et publicitaires touristiques on respectant les normes internationales
- \*-par l'éclairage public
- \*-par l'implantation linéaire des arbres décoratifs qui s'adaptent avec le climat local
- \*-par le bon revêtement des chaussées
- \*-par l'aménagement des berges des oueds et les gagnées comme un espace de détente, restaurant, shopping
- \*-par le Développement des parcs de loisirs (parc zoologique, parc thématique)
- \*- par le Développement des activités festives (manèges, cirques)
- \*- par le Développement des aires de pique nique
- \*-par la Valorisation et la protection des paysages naturels à proximité des périmètres urbains pour le loisir et la détente
- \*-et par tous types d'aménagement touristique aux bordures des grands axes de déplacement mécanique et les berges des oueds ainsi que les masses montagneuse qui englobe les villes (ouverture des pistes, aménagement des forêts, création de quelque espace de loisirs et de détente .....Etc.)

**N.B**

Les espaces Péri-urbain, sont des espaces de loisirs et de distractions de 1ere degré privilégiée par les citoyens local que par les visiteurs (tourisme local) ,on insiste sur l'aménagement de ses espaces par divers types d'équipements de repos (blocs sanitaires ,cafeterias ,fast food ,sécurité .....etc)

4-Réglementation, Organisation et aménagement des coeurs de villes : (développer le loisirs intra-urbains)

**4.1-L'amélioration de la signalétique :**

L'harmonisation des outils de signalétique à l'échelle de l'agglomération améliore la lisibilité et facilite la circulation des clientèles touristiques, deux sujets majeurs doivent être traités : la signalétique des hébergements notamment hôteliers et les entrées d'agglomérations qui sont l'occasion de marquer l'appartenances a un même territoire (le touriste sait qu'il entre sur tel ou tel territoire)

**-Objet** : amélioration de la signalétique des hébergements et des entrées d'agglomérations

**-Nature** : la communication

**-Axe stratégique** : communiquer a partir d'une image forte et originale

-**domaine d'Application** : sur les 26 chefs lieux des communes de la wilaya

-**Intervenants de mise en œuvre** : bureaux d'études spécialisés

-**principaux effets attendus** : -augmentation de la fréquentation touristique

-amélioration de la dynamique des flux touristique sur l'ensemble du territoire de la wilaya

-attractivité du territoire

#### **4.2-creation d'un réseau structuré de point d'accueil : (office +guide de tourisme)**

Le développement de l'accueille c'est le rôle des office du tourisme et les guides du tourisme, repose d'abord sur le maillage du territoire en points d'informations et accueil sur le territoire de la wilaya, l'enjeu n'est pas tant de créer de nouveau points d'accueil que d'améliorer la performance des points d'accueil existants (un seul office de tourisme au niveau de la wilaya localisé au chef lieu de wilaya « rôle très limité »).

Différents actions doivent être menées :

\*-formations des personnels des collectivités à l'accueil, harmonisation des outils (enseigne, formule d'accueil, éditions diffusées, base de données partagés ....etc.)

\*-l'élaboration d'une charte d'accueil permet de formaliser l'engagement des acteurs sur un niveau d'accueil en adéquation avec les ambitions touristiques de la wilaya

-**Objet** : améliorer l'accueil, promouvoir une image de destination, stimuler les renvoie de fréquentation

-**Nature** : organisation

-**Axe stratégique** : rassembler les acteurs publics pour mieux accueillir et commercialiser

-**domaine d'Application** : sur les 26 chefs lieux des communes de la wilaya

-**principaux bénéficiaires** : les visiteurs et notamment ceux qui s' »aventurent hors de la ville centre

-**principales motivations** : consolidation de l'image, diffusion des fréquentations, stimulations des renvoies des clientèles

#### **4.3-formations à la connaissance de l'offre :**

Tous les professionnels du tourisme, publics et privés, en contact avec les clientèles Ont potentiellement un rôle de prescripteur : ils peuvent suggérer des visites dans l'agglomération, donner envie de revenir, mais leur capacité de suggestion dépend de la connaissance de l'offre touristique du territoire de la wilaya de Souk Ahras, des modules de formations doivent être proposées au personnel des sites touristiques recevant du public d'abord (musées, équipements ...) ,puis aux professionnels de l'hébergement ,de la restauration ,des transports publics ,ainsi qu'au personnels des services d'accueil des administrations..... ,la formation valorise les acteurs ,elle renforce le sentiment d'appartenances a un territoire qu'on a envie de promouvoir ,de faire découvrir ,elle fait des acteurs touristiques de véritables ambassadeurs de la wilaya .

-**Objet** : développer la capacité de conseil et de prescription des accueillants : hôtes d'accueil, prestataires, hebergeurs

-**Nature** : organisation

-**Axe stratégique** : rassembler les acteurs publics pour mieux accueillir et commercialiser

-**domaine d'Application** : sur les 26 chefs lieux des communes de la wilaya

-**principaux bénéficiaires** : les visiteurs

-**principales motivations** : qualification de l'accueil, stimulation de la dépense touristique, diffusion des fréquentations, allongement des séjours

#### **4.4-:Elaboration et Mise en Place d'un Plan Accueil Evénement**

La wilaya de Souk Ahras est connue par ses événements annuel, historiques, religieuse, culturel et surtout le circuit saint augustin connaît à l'échelle mondiale, ses événements font venir des visiteurs à fort pouvoir d'achat et de prescriptions qui justifient qu'un effort particulier d'accueil et d'information touristique soit entrepris ,dans un objectif de stimulation de la promotion « sur place » dans une perspective d'allongement de séjours ,de retours ,ou de recommandation aux parents et amies d'achat

-**Objet** : promotion « sur place » de la destination auprès d'une clientes a fort pouvoir de contribution

-**Nature** : organisation

-**Axe stratégique** : rassembler les acteurs publics pour mieux accueillir et commercialiser

-**domaine d'Application** : sur les 26 chefs lieux des communes de la wilaya

-**principaux bénéficiaires** : congressistes, séminaristes

-**principales motivations** : développer la promotion « sur place », cible a haut pouvoir de contribution et prescription

-**principaux effets attendues** : développement de la fréquentation, développement de la dépense touristique

#### **4.5-:Soutien Au Développement D'Hébergement**

Le diagnostic a mis en exergue l'absence d'offre d'hébergement a destination des clientèles touristiques  
Suivant le standart internationale, le soutien à la création d'hébergement de qualité est une action d'accompagnement indispensable à la politique de développement touristique

L'offre hébergement à travers les quatre pôles urbains et d'affaires disposent actuellement de **246 lits fonctionnels** non classés et loin d'énorme international localisés principalement au chef lieu de wilaya (commune de Souk Ahras), plus Une autre capacité hôtelière de **164 lits en arrêt** (non fonctionnels), localisés au chef lieu de wilaya plus la commune de Sedrata et m'daourouch

**Action a prendre** : la requalification urgente des hôtels fonctionnels et la requalification et l'ouverture des hôtels non fonctionnels pour mieux développer le tourisme urbain et d'affaire

**Objectif de cette action** : le renforcement de la capacité d'accueil total qui est de l'ordre de **410 lits** qui peut géré une capacité nuitière de **149 650 nuitées** par ans avec **1200,00 DA** par nuitée on peut gagne une recette de **179 580 000,00 DA** par ans (+ de 17 milliards de centimes)

-**Objet** : développement de l'offre d'hébergement a destination des touristes urbains et d'affaire et d'agrément : hôtellerie, hébergement, hébergement chez l'habitant, résidence de tourisme....

-**priorité** : moyen –long terme

-**Nature** : aménagement

-**Axe stratégique** : développer le tourisme urbain et d'affaire

-**Objectif opérationnel** : développer et qualifier l'offre privé a destination du tourisme urbain et d'affaire

-**localisation sites** : pôle urbain et d'affaire n°01 (chef lieu de wilaya), échancier de réalisation court et pré long terme (2015 -2020)

-pôle urbain et d'affaire n°02 (sedrata et m'daourouche), échancier de réalisation court et pré long terme (2015 -2020)

-pôle urbain et d'affaire n°03, échéancier de réalisation long terme (2030)

-pôle urbain et d'affaire n°04, échéancier de réalisation ouvert (.....)

**-mode de mise en oeuvre :**

-Réflexion préalable (types d'hébergement à privilégier, critères d'attribution d'aide)

-identification du foncier

-intégration aux règlements des politiques d'aides

**-principaux bénéficiaires :** touristes de séjour

**-principales motivations :** revaloriser l'offre touristique urbain et d'affaire

**-principaux effets attendus :** augmentation de la fréquentation touristiques et allongement de la durée de séjour

-attractivité des pôles pour les investisseurs

**-condition de réalisation :** le développement d'hébergement reste l'affaire des investisseurs privés ,mais peut passer par des partenaires public- privés

**\*- l'offre restauration**

Un service de restauration ordinaire « bas de gamme », orienté vers une clientèle non touristique, de passage

Cette offre s'appuie d'abord sur l'activité de la restauration à **thèmes** ou de **spécialités**, La restauration gastronomique est faiblement représentée

**-Action à prendre :** l'exigence d'une restauration de qualité dans toutes les établissements hôtelières existantes ou prévues avec une présence de la restauration gastronomique au moins a 20%

**-Objectif de cette action :** faire découvrir la gastronomie local

**-Principaux bénéficiaires :** les touristes

**\*- Agences de tourisme et de voyages**

Prestations basiques (billetterie, réservation...), Les moyens d'exploitation sont simples et la qualification du personnel, largement déficitaire.

**-Action à prendre :**

-la Disponibilité du guide touristique professionnel

-Disposer d'un service d'écoute consommateur (Traitement des réclamations des clients)

-Disponibilité de l'information sur le pôle urbain et d'affaire

-Veiller au bon confort du client en lui assurant une bonne quiétude

-Respect de la déontologie de la profession

**-Objectif de cette action :** le développement du tourisme urbain et d'affaire

**-Principaux bénéficiaires :** le tourisme urbain et d'affaire

**\*- office local du tourisme**

Le rôle de l'office de tourisme et les associations et importantes dans l'accueil, l'information et la promotion du potentiel touristique de leurs localités, un seule office de tourisme au niveau des quatre pôles, il n'a pas encore arriver a réussir la promotion du potentiel touristique urbain et d'affaire, La mobilisation et l'action de ces acteurs viendraient conforter le rôle et assurer le Déploiement des mis

**Action à prendre :**

- création en urgence d'un siège respectable pour cet office aussi que sont fournissement

- Disposer d'une documentation diversifiée pour faire connaître le pôle
- Considération du touriste avant, pendant et après le voyage
- Information correcte et précise sur le produit mis en vente
- Disponibilité du guide touristique professionnel

#### **4.6-Valorisation Des Espaces Public Du Cœur de la ville:**

La valorisation des espaces publics est une action d'accompagnement indispensable à la mise en valeur touristique du cœur des villes, l'ensemble des centres villes doit être aménagé, aère, végétalisé, pour inciter à la promenade, à la flânerie, l'accès aux rues piétonnes doit être facilité par le développement d'espaces de stationnements pour les voitures et les autocars

- Objet** : réaménagement des espaces publics et cœur des villes
- Priorité** : mise en œuvre progressive de l'action
- Nature** : aménagement
- Axe stratégique** : développer le tourisme d'agrément
- localisation site** : cœur des villes
- Contenu** : réaménagement des espaces publics (ex : Placette de l'indépendance et placette dit Serdouk au chef lieu de wilaya, commune de Souk Ahras)
- Principaux bénéficiaires** : touristes
- principales motivations** : inciter à la visite prolongée de la ville en facilitant l'accès et le stationnement à la proximité du centre
- améliorer le cadre de vie en aménageant les espaces publics et en développant les animations et événements
- principaux effets attendues** : Augmentation de la fréquentation touristique
- Allongement de la durée de séjour
- développement de la consommation touristique dans les centres des villes

#### **4.7-Mise à niveau des hébergements et restaurations (hôtellerie)**

##### L'objectif

- 1- Développer une offre qualifiée en terme d'hébergement marchand afin de :
  - \*- D'optimiser l'attractivité du territoire
  - \*- De garantir les niveaux de prestations et d'améliorer le rapport qualité / prix de la destination
  - \*- De contribuer à la compétitivité des professionnels et du territoire de la wilaya
- 2- Sensibiliser l'ensemble des acteurs touristiques « hébergement » à la démarche qualité (label)
- 3- Tous les établissements ne doivent et ne pourront être requalifiés en haut de gamme 3 ou 4 étoiles, Cependant un niveau qualitatif doit être respecté par tous afin d'optimiser le rapport qualité prix des prestations d'hébergement proposées, Le diagnostic ayant souligné les décalages entre la qualité des prestations et leur coût dans les établissements des quatre pôles urbains et d'affaire

##### Le contenu

Les établissements hôteliers existants localisés principalement au chef lieu de wilaya (commune de souk ahras) et la commune de sedrata (chef lieu de daïra)

On note un manque dans les structures d'accueilles, et Pour résorber ce problème la création des sept (07) zones d'expansion touristiques (ZET) est impérative ajoutés a celle les différents établissement hôtelières en instances de création.

#### Les modalités

- \*-Sensibiliser les prestataires à la démarche qualité afin qu'ils prennent conscience que le développement touristique au niveau de la wilaya est l'affaire de tous et non uniquement des hôteliers.
- \*-De nombreuses structures d'hébergement ont un rôle à jouer, dont le positionnement touristique
- \*-évaluation de l'état des structures d'hébergement avant la mise en place de la démarche
- \*-établir un cahier des charges (charte de qualité) précis, tenant compte des normes qualité, jugés utiles pour la destination du territoire et cela par catégorie d'hébergement (hôtels, gîtes,).

#### Principes d'aménagement à prendre en compte

- \*- Limiter l'implantation de nouvelles structures d'hébergement à proximité des structures existantes à mettre à niveau
- \*- Encourager les opérations de réhabilitation des hébergements marchands
- \*- Ces opérations de réhabilitation devront intégrer à leur projet une dimension environnementale et paysagère :
  - 1- Utiliser des matériaux de construction s'intégrant de façon optimale à l'environnement.
  - 2- Mettre en place de dispositifs pour la préservation de la faune et de la flore environnante.
  - 3- Limiter autant que possible leurs impacts visuels et environnementaux.

#### **4.8-Développer des hébergements classés**

- Déficit quantitatif et qualitatif de l'offre d'hébergement en décalage avec les attentes des clientèles
- Déficit d'hébergement haut de gamme basé sur des concepts innovants et originaux

#### L'objectif

- \*- Développer une offre qualifiée en terme d'hébergement marchand afin de :
  - 1- D'optimiser l'attractivité du territoire
  - 2- De garantir les niveaux de prestations
  - 3- De contribuer à la compétitivité des professionnels et du territoire de la wilaya
  - 4- De favoriser l'extension des périodes de fréquentation

#### Le contenu

- \*-L'identification des fonciers devra prioritairement être réalisée sur les communes formant le territoire de la wilaya

#### Les modalités

- \*- En collaboration avec les services concernés, repérer le foncier d'exception adapté à la Construction d'hébergements classés
- \*- Participer à l'élaboration d'un cahier des charges permettant de baliser l'ensemble des conditions favorables à ce type de projet, afin entre autre de **guider les collectivités** et de définir les attentes précise en matière d'hébergements d'exception pour **faciliter la recherche d'opérateurs** et investisseurs :

1-Il s'agit de conseiller **les collectivités** afin d'optimiser et surtout, préserver les caractéristiques exceptionnelles des sites identifiés (empêcher la construction de logement à proximité de ces projets, améliorer leur desserte et accessibilité,...).

2-Fournir les éléments nécessaires à l'arbitrage des collectivités vis-à-vis de leurs différentes prérogatives (immobilier et logement, espaces de loisirs, espaces agricoles).

3-Concernant **les opérateurs**, il s'agira en collaboration avec les groupes de travail de définir les caractéristiques précises attendu des hébergements.

#### Principes d'aménagement à prendre en compte

\*-Identifier du foncier d'exception disponible, en priorité sur les communes des pôles adaptés à la construction d'hébergement classés

\*- Veiller à l'intégration paysagère et environnementale de l'ensemble de ces constructions :

- Utiliser des matériaux de construction s'intégrant de façon optimale à l'environnement.
- Mettre en place des dispositifs pour la préservation de la faune et de la flore environnante.
- Limiter autant que possible les impacts visuels et environnementaux de ces aménagements.

#### **4.9-Rechercher des investisseurs et opérateurs touristiques**

\*-Un certain nombre d'équipements en particulier hôtelier se dégradent et autres qui sont fermés

\*-Une faiblesse qualitative de l'offre d'hébergement en décalage avec les attentes des clientèles touristiques

\*-Un savoir-faire en termes d'offre, de services et d'accueil non concurrentiel comparé aux autres établissements des wilayas proche (Guelma, Annaba...)

#### L'objectif

\*-En collaboration avec la DTA, construire une stratégie en direction des opérateurs nationaux et régionaux pour les inciter à s'intéresser à un projet d'investissement, pour l'élargissement de la gamme des hébergements

#### Les modalités

\*-Assister dans l'élaboration et la collecte des informations des dossiers de présentation par site et/ou équipements (caractéristiques techniques des sites, sur les études de faisabilité, localisation, type de produit ciblé, dimensionnement, constructibilité, dispositif d'incitation, partenariat recherché, délai de réalisation envisageable, caractéristiques des niveaux qualitatifs des offres et des services attendus pour l'établissement et des normes environnementales et urbanistiques à respecter)

#### Principes d'aménagement à prendre en compte

\*- Favoriser les opérations de réhabilitation des hébergements marchands

\*- Mettre en place une politique de réserve foncière visant à accompagner les investisseurs privés pour de l'hébergement touristique marchand.

\*-Identifier et recenser sur chacune des communes du territoire les établissements à rénover et le foncier d'exception disponible pour la construction d'hébergement touristique marchand.

\*- Cet inventaire précisera :

- Les surfaces, les contraintes techniques, réglementaires et foncières éventuelles à partir des données disponibles (cadastre, DDA,...) :

- Les propriétaires (privés, publics),
- Les contraintes de circulation et de stationnement, Créer une base de données foncière
- Inventoriant et qualifiant l'ensemble des structures,
- Permettant une recherche multicritères : surface, localisation, contraintes,...

#### **4.10-Amélioration de la qualité de la ville**

- \*-Par le lancement d'opération de rénovation du cadre bâti existant (noyau colonial de la ville de Souk, noyau colonial de Sedrata.....) et création d'équipement structurant et d'infrastructures.
- \*-Mise en place des moyens et dispositif qui permettent une relance de l'emploi et notamment les emplois productifs (industrie, agriculture, élevage.....).
- \*-Maîtrise de l'urbanisation et arrêt de la dilapidation de l'espace par l'occupation de toutes les poches vides à l'intérieur des tissus urbains.
- \*-Création de nouvelles voies mécaniques et réfection des voies existantes.
- \*-Création des espaces verts de détente et de loisirs qui permettent à la fois de préserver l'environnement et de donner un certain esthétisme à la ville
- \*-Protection et aménagement des oueds
- \*-Création de nouveau pont, pour assurer la liaison entre les différents quartiers séparés par des milieux naturels ou artificiels.....etc

**SYNTHESE** (calendrier prévisionnel pour le développement du tourisme urbain et d'affaire)

Nom du pôle touristique	1-pôle urbain et d'affaire n°01 (01 commune)	2-pôle urbain et d'affaire n°02(02 communes)	3-pôle urbain et d'affaire n°03 (07 communes)	4-pôle urbain et d'affaire n°04(16 communes)
commune	Souk Ahras	M'Daourouch et Sedrata	Mechroha ,ouled driss ,hedada ,Merahna ,Taoura,oum ladhaïem Bir bouhouch	Ain soltan ,zouabi,safel elouiden, Terreguelt ,oued kebarit, ragouba,Khemissa ,henenecha ,tifech ,drea,zaarouria ,ouïllen ,sidi fredj,Ain zana ,ouled moumen ,khedara
Potentialités touristiques (intra urbains et péri urbains)	actuellement faible	actuellement faible	actuellement faible	actuellement faible
Modalités d'aménagement	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)
principaux effets attendus	*-Augmentation de la fréquentation touristique *-Allongement de la durée de séjour *-développement de la consommation touristique dans les centres des villes			
Mise à niveau des hébergements (hôtellerie)	*-132 lits fonctionnels *-164 lits non fonctionnels Localisé au niveau du chef lieu de la wilaya et la commune de sedrata		*-02 auberges de jeunes au niveau de la commune de Mechroha	/
Modalités d'aménagement	*-la modernisation des lits fonctionnels aux normes internationales *-la réouverture des lits non fonctionnels et la modernisation aux normes internationales		-Aux moins un hôtel classé au niveau de chaque chef lieu de daïra	*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus
Mise à niveau de la restaurations (hôtellerie)	Actuellement on trouve un service de restauration ordinaire « bas de gamme », orienté vers une clientèle non touristique, de passage ( La restauration gastronomique est faiblement représentée)			
Modalités d'aménagement	l'exigence d'une restauration de qualité dans toutes les établissements hôteliers existantes ou prévues avec une présence de la restauration gastronomique au moins à 20%			
principaux effets attendus	*- D'optimiser l'attractivité du territoire *- De garantir les niveaux de prestations et d'améliorer le rapport qualité / prix, de la destination *-faire découvrir la gastronomie local et plus de retombées économique			
<b>Tous ses points devront être effectués au proche délais (2020 pré long terme) et ils peuvent ne donner une recette touristique bénéficiante</b>				

## **VI-AXE TOURISTIQUE N° 06: le plan marketing (la sensibilisation)**

L'enjeu le plus important de l'avenir de l'économie touristique demeure la qualité de l'offre touristique.

A ce titre, il a été recommandé la mise en place d'un plan qualité tourisme spécifique ,qui est un instrument d'amélioration de la qualité de l'offre touristique avec une dynamique de revalorisation de la destination touristique de la wilaya

- Il s'agit d'avoir une nouvelle visibilité aux professionnels et de développer la visibilité en offre touristique.

-Le plan qualité concerne les partenaires et professionnels du tourisme à savoir :

-Les hôteliers, Les restaurateurs, Les transporteurs, Les voyagistes, Les offices de tourisme locaux.

-A ce titre, il permet d'inciter les acteurs du tourisme à engager des démarches qualité et valoriser les professionnels des secteurs qui s'inscrivent dans une démarche qualité vigoureuse en lui attribuant le label de la marque « Qualité tourisme ».

### **1- SUR LE PLAN RESSOURCES HUMAINES**

#### **1-L'éducation nationale**

##### **1-Apprendre une culture touristique**

\*-notion de civisme et d'accueil dans les règles de citoyenneté et le respect du patrimoine

\*-mettre en valeur le rôle et la contribution du tourisme dans le développement de l'économie nationale (s'inspirer de l'expérience des pays voisins)

\*-l'organisation de visites guidées au niveau des sites et des lieux touristiques

\*-mettre l'accent sur l'importance de l'environnement dans le développement d'un tourisme durable

\*-renforcer les programmes de formation au niveau du 2<sup>ème</sup> palier quant aux potentialités touristiques dont recèle la wilaya dans un esprit de durabilité

#### **2-Le secteur de la Formation et de l'Enseignement Professionnels**

1-mettre à profit l'expérience des établissements de tourisme en tant que pôle d'excellence et faire bénéficier le secteur de la FP par :

2-adapter les contenus de programmes de formation afin de les amener à répondre aux standards internationaux avec la participation des professionnels

3-adapter les contenus de programmes de formation afin de les amener à répondre aux standards internationaux avec le concours de l'expertise internationale et des professionnels nationaux spécialisés.

4-Introduire de nouvelles filières liées notamment au développement du tourisme d'excellence moderne( L'animation et loisirs, La cuisine diététique, Les guides touristiques.....etc)

5-L'implication de l'entreprise dans le système de Formation car à des compétences techniques doivent s'ajouter obligatoirement des savoirs faire et des savoirs être.

6-Introduire dans le cursus de formation aux métiers de l'Hôtellerie et du Tourisme, les TICS

#### **3-L'Enseignement Supérieur**

1-Dans le cadre du système L.M.D, création d'un département de tourisme à l'université pour la Formation Graduée et post graduée dans le domaine du tourisme

2-Dans le cadre des activités culturelles de l'université, encourager les organisations estudiantines et les clubs scientifiques à organiser des excursions à caractère touristique dans la région

3-Faire appel aux différents laboratoires de recherche de l'université pour développer des travaux de recherche liés à la promotion et au développement durable du tourisme dans la région

4-Faire un diagnostic des travaux réalisés par les étudiants de l'université liés au développement des axes en vue d'exploiter leur contenu

5-Encourager les étudiants, notamment ceux spécialisés en sciences humaines et sociales ainsi que les sciences de la terre à s'investir dans les thèmes liés au développement du tourisme dans la wilaya

#### **4-Le secteur du tourisme**

1-Identifier les besoins en formation Continue de la R.H au niveau de l'existant (établissements hôteliers et agences de voyages) par le biais d'un questionnaire établi à cet effet.

2-Etablir en collaboration avec GESTOUR les programmes de formation au profit des personnels recensés pour participer à la formation continue.

3-Orienter les responsables des RH au niveau des établissements touristiques et des agences de voyage vers les établissements de F.P pour l'exécution du plan de formation.

4-Encourager la création d'établissement de formation Hôtelière et le spécialiser dans l'art culinaire traditionnel et dans la formation des guides touristiques en coordination avec le secteur de la F.P.

5-Impliquer davantage les établissements hôteliers aux actions de parrainage des jeunes apprentis (formation par apprentissage) et au placement des stagiaires en milieu réel pour le stage pratique (formation résidentielle) et ce dès la 1<sup>ère</sup> année de formation.

6-Organiser des actions de formation à tous les acteurs concernés par l'accueil (agence de voyage, port, frontière, gare ferroviaire, gare routière, agents de sécurité, café). Techniques de communication et d'information pour orienter au mieux le touriste. (L'importance du sourire, de la tenue vestimentaire, du comportement, le gestuel, la maîtrise des langues...)

7-Création des offices de tourisme gérés par une R.H préalablement formée aux spécificités et aux potentialités touristiques de la wilaya

8-Renforcer le partenariat avec le secteur de la santé pour le développement des métiers liés au tourisme de santé et de bien-être en vue de promouvoir les filières d'excellence dans le domaine du thermalisme.

9-Encourager le développement de la formation aux langues étrangères

## **2- MARKETING DE LA DESTINATION TOURISTIQUE**

### **1-Sur le Plan de l'image**

1-Nécessité d'œuvrer à la définition de l'image touristique de la wilaya, une image spécifique à décliner par une charte graphique personnalisée

2-Nécessité de développer ultérieurement des campagnes multi média d'image

### **2-Sur le Plan de la promotion et de la communication**

1-Nécessité par souci et efficacité et de rationalisation des moyens, d'opter d'un office du tourisme d'envergure au niveau du chef lieu de la wilaya au lieu de plusieurs petits offices ça et là mais sans aucune efficacité

2- Nécessité d'impliquer les opérateurs, les universitaires, les artistes et le mouvement associatif dans la gestion pleine et entière de ces offices

3-Œuvrer à la normalisation des supports informationnels publicitaires et communicationnels locaux, selon les techniques modernes de communication

4-Œuvrer à la disponibilité des supports de base (guide, carte touristique)

5-Nécessité de normaliser les visites guidées de visites et d'expertiser les circuits locaux pour les adapter à la demande aussi bien nationale qu'internationale

6-La conception d'un site Web dédié exclusivement au tourisme

7-La création d'un évènement à dimension internationale

8-La réhabilitation des fêtes locales comme support de promotion

### **3-Sur le Plan commercial**

1-Nécessité de l'établissement d'une convention type entre les voyagistes et les hôteliers pour baisser les prix et améliorer la qualité

2-Nécessité du recours des opérateurs locaux à la commercialisation touristique on line

3-Nécessité de l'élaboration et de la diffusion d'un manuel de vente représentatif des axes d'excellences

4-Nécessité pour les opérateurs locaux de s'ouvrir sur le reste du monde et de développer une activité promotionnelle et commerciale de proximité et agressive notamment à travers la participation aux foires et salons spécialisés, et l'organisation de délégation commerciale vers les marchés internationaux des voyages

5- faire publier les divers sites touristique a travers le territoire de la wilaya de Souk Ahras sur sites internet sous forme de (e-marketing) et le tourisme électronique (e-tourisme)

**Chronogramme des actions SDATW Souk Ahras 2030**

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation
<b>Plan financement</b>					
<b>STRATEGIE MARKETING</b>					
01	-colloque national et international sur les grandes personnalités qui sont passées par la région (saint Augustin+ sidi messaoud....etc.)	/	20 000 000,00 DA	DTA+wilaya +culture	2015-2020
02	-Célébrer la journée nationale du tourisme (25 juin)	/	4 000 000,00 DA	DTA	2015-2020
03	-Célébrer la journée mondial du tourisme (27 septembre)	/	4 000 000,00 DA	DTA	2015-2020
04	-manifestation local et pourquoi pas nationale sur les produits agricoles locale (produit de terroir tel que les cerises ,laits.....etc. (2eme wilaya productrice du lait a l'échelle national)	/	4 000 000,00 DA	DTA+agriculture	2015-2020
05	-Salon local et national de l'investissement agricole et agro-alimentaire (vis a vis les potentialités agricoles de la wilaya)	/	4 000 000,00 DA	DTA+agriculture	2015-2020
06	-Célébrer La fête de zarbia (zarbia de ragouba connu par zarbia de m'daourouche )	/	4 000 000,00 DA	DTA+culture	2015-2020
07	-célébrer et mise en valeur des divers fêtes locales +folklores +arts culinaires+artisanats..etc.	/	4 000 000,00 DA	DTA+culture	2015-2020
08	-manifestation local et pourquoi pas nationale sur l'équitation (sedrata ,m'daourouche et oum ladhaïem)	/	4 000 000,00 DA	DTA+culture	2015-2020
09	- manifestation sur la chasse touristique	/	4 000 000,00 DA	DTA+conservation forêt +agriculture	2015-2020
10	-manifestation sur la faune local (cerf de barbarie)	/	4 000 000,00 DA	DTA+conservation forêt +agriculture	2015-2020
11	-manifestation sur les sites archéologiques et historiques	/	4 000 000,00 DA		2015-2020
12	-manifestation sur la <b>BASE de L'EST</b> pendant la guerre de libération	/	4 000 000,00 DA	DTA+wilaya + D de moudjahidine	2015-2020
13	-Plan de formation du personnel	/	5 000 000,00 DA	DTA	/

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation
<b>Tourisme culturel et cultuel</b>					
<b>Sites historiques</b>					
01	-Musée de la ville (c. souk ahras)	Réhabilitation	10 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
02	-Olivier séculaire saint Augustin (c.souk ahras)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
03	-Zaouia sidi messaoud (c. souk ahras)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
04	- Dar el khadi (c. souk ahras)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
05	-Mosqué el Atik (c. souk ahras)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
06	-tissu historique colonial (c. souk ahras)	Réhabilitation	100 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
07	-kef el messaoura/ GR (c.zouabi)	protection +Aménagement	4 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
08	-kef n' jam /GR (c sedrata)	protection +Aménagement	4 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
09	-la caserne de gendarmerie (c. sedrata)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
10	-ferme Bourgues (c. taoura)	Réhabilitation	5 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
11	-ferme Lachgar (c. terreguelt)	Mise en valeur	2 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
12	-Bir El Hadj tayeb (c. oum ladhaïem)	Mise en valeur	2 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
<b>Sites Archéologiques</b>					
01	- site archéologique madaure (m'daourouche)	Aménagement extérieure	10 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
02	- site archéologique khemissa	Aménagement extérieure	10 000 000,00 DA	Direction de la culture	2020-2025
03	- site archéologique Tifech	Protection +Aménagement extérieure	3 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
04	- site archéologique Taoura	Protection +Aménagement extérieure	3 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030
05	- site archéologique henchir el kseiba (c. OM)	Protection +Aménagement extérieure	3 000 000,00 DA	Direction de la culture	2025-2030

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Cout prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation
<b>Tourisme thermal</b>					
01	-hammam zaid (c.Ouled driss)	Etude d'aménagement	5 000 000,00 DA	DTA	2015-2020
02	-hammam tassa (c.Ouillen)	Etude d'aménagement	5 000 000,00 DA	DTA	2015-2020
03	-Site thermal damssa (c.Taoura)	-PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +BET+entreprise	2020-2030
04	-site thermal hmamin (c. Mechroha)	*-Etude de faisabilité *classement *-plan d'aménagement touristique	10 000 000,00 DA	DTA +BET	2020-2030
05	-site thermal kbaltia (c. henencha)				
06	-khenguet elhmem (c.zaarouria)				
07	-krouma +touaitia(c. sidi fredj)				
<b>Tourisme climatique et de montagne + la chasse touristique</b>					
01	- site naturel el meghassel (ZET)	-PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +entreprise	2015-2020
02	-sites naturels <u>el</u> hiss et <u>el</u> ma lahmar( ZET)	PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +BET +entreprise	2015-2020
03	-site naturel el kharouba (c.ouled moumen)(ZET)	-PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +BET +entreprise	2015-2020
04	- site naturel hemmama (c.sidi fredj)(site touristique)	-classement -PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +BET +entreprise	2020-2030
05	-site naturel el Batoum (c.taoura)(ZET)	-classement -PAT -réalisation VRD	50 000 000,00 DA	DTA +BET +entreprise	2020-2030
<b>la chasse touristique</b>					
	*- création de relais de chasseurs au niveau des communes ayant des potentialités cynégétiques *- création des centres d'apprentissages pour la chasse touristique au niveau des communes ayant des potentialités cynégétiques *-création des associations pour la chasse touristique et le soutien des associations existantes		50 000 000,00 DA	DTA+ forêts + environnement	2020-2030

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	Remarques
<b>Tourisme RURAL</b>						
01	<b>-sites ruraux de types forestières et montagnards : forêts +montagnes</b> ( Mechroha, ouled driss , Ain zana ,ouled moumen , Hennencha, khedara, sidi fredj, ain soltan .....etc)	Mise en valeur + protection + classement dans <b>le cadre du schéma directeur des espaces naturels et aires protégées</b>	70 000 000,00 DA	DTA+ forêts + Environ+Hydra +DSA +DTP	2020-2030	dans <b>le cadre du schéma directeur des espaces naturels et aires protégées</b>
02	<b>-sites ruraux de types céréalières :champs de blé</b> (Merahna ,Oum ladhaim ,ragouba ,terreguelt )	Mise en valeur dans le cadre des orientation du PAW	100 000 000,00 DA	*-DTP : ouverture des pistes *-HYD: réalisation des retenues collinaires .. *-DSA: aides financières des fellahs.....	2020-2030	Mise en valeur dans le cadre des orientation du PAW
03	<b>- sites ruraux de types pastorales :patrimoines animales</b> (Bir bouhouch, safel elouiden, oued kebarit	Mise en valeur dans le cadre des orientation du PAW	100 000 000,00 DA	*-DTP : ouverture des pistes *-HYD: réalisation des retenues collinaires .. *-DSA: aides financières des fellahs.....	2020-2030	Mise en valeur dans le cadre des orientation du PAW
04	<b>-sites ruraux liés aux points d'eau</b> *- barrage dalia *- barrage bir bouhouch et zouabi *- lac de Taoura.....etc.	<b>Mise en valeur</b> -La pêche et autre type de sport liée au barrage (sport nautique balade en barque.....etc.)	50 000 000,00 DA	*-DTA : étude d'aménagement (parking, sanitaires .....etc.) *DTP :protection des berges+ voirie *-HYD : réalisation AEP +AEU.....etc.	2020-2030	*- en envisageons un aménagement des abords du côté, en créant des aires de jeux pour enfants, aire de stationnement et de restauration, Cet aménagement peut attirer plus d'amateurs de la pêche et de visiteurs en quête de détente

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	Remarques
<b>Tourisme urbain et d'affaire</b>						
01	-pôle urbain et d'affaire n°01 (01 commune) (Souk Ahras)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	150 000 000,00 DA	DUC	2020-2030	*-la modernisation des lits fonctionnels aux normes internationales *-la réouverture des lits non fonctionnels et la modernisation aux normes internationales
02	-pôle urbain et d'affaire n°02(02 communes) ( M'Daourouch et Sedrata)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	100 000 000,00 DA	DUC	2020-2030	*-la modernisation des lits fonctionnels aux normes internationales
03	- pôle urbain et d'affaire n°03 (07 communes) ( Mechroha ,ouled driss ,hedada ,Merahna ,Taoura,oum ladhaiem Bir bouhouch)	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	150 000 000,00 DA	DUC	2020-2030	*-02 auberges de jeunes au niveau de la commune de Mechroha -il faut aux moins un hôtel classé au niveau de chaque chef lieu de daïra
04	4-pôle urbain et d'affaire n°04(16 communes) Ain soltan ,zouabi,safel elouiden,Terreguelt ,oued kebarit, ragouba,Khemissa ,henenecha ,tifech ,drea,zaarouria ,ouillen ,sidi fredj,Ain zana ,ouled moumen ,khedara	*-réaménagement des espaces publics et le cœur de la ville (dans le cadre des instruments d'urbanisme PDAU et POS)	150 000 000,00 DA	DUC	2020-2030	*-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Cout prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
01	Commune de souk ahras (chef lieu de wilaya)	-02 hôtels classés (240 lits /240 lits )	réalisation	800 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01complexe hôtelier (bungalows et villas d'hôtes)	réalisation	800 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeunes (50lits)	réalisation	300 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		- fédération wilaya des guides de tourisme	réalisation	20 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-fédération wilaya des offices de tourisme				
		-fédération wilaya des agences de voyages	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
02	Commune de M'daourouch (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 50 lits	réalisation	500 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (50lits)	réalisation	300 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-01centre hippique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-01relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-01centre de recherche archéologique	réalisation	15 000 000.00 DA	DC	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
03	Commune de TAOURA (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-01relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
04	Commune de SEDRATA (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 50 lits	réalisation	500 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01centre hippique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
05	Commune de khemissa, (chefs lieux des communes)	-01hotel classé 50 lits ( au niveau de khemisa)	réalisation	500 000 000.00 DA	privé	2020-2030
06		-01auberge de jeune (50lits) ( au niveau de khemisa)	réalisation	300 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
07		-un (01) office local du tourisme ( au niveau de khemisa)	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme ( au niveau de khemisa)				
	-pour Tifech et Zouabi	-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus.				
08	Commune de Mechroha (chef lieu de daïra )	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-centre de repos pour azmatique	réalisation	10 000 000.00 DA	DSP	2020-2030
		relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-parc zoologique	réalisation	50 000 000.00 DA	DTA +CF+ENVIRO	2020-2030
		-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus				

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
09	Commune de Ouled Driss (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-centre de repos pour azmatique (lamraka ou lamssanne)	réalisation	10 000 000.00 DA	DSP	2020-2030
		-station de ski	réalisation	50 000 000.00 DA	DSP	2020-2030
		-proposition d'une zone d'expansion touristique à lamraka (ZET, lamraka, -Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus				
10	Commune de Ain Zana (chef lieu commune)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-parc zoologique	réalisation	50 000 000.00 DA	DTA +CF+ENVIRO	2020-2030
		-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus				
11	Commune de Ouled moumen (chef lieu de commune)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
11	Commune de Ouled moumen (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-petit parc zoologique	réalisation	50 000 000.00 DA	DTA +CF+ENVIRO	2020-2030
		-centre de formation pour la chasse touristique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA +CF+ENVIRO	2020-2030
12	Commune de Ouillem (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
13	Commune de Merahna (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-01centre hippique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
14	Commune de Hedada (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
15	Commune de ouml ladhaim (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
16	Commune de Bir bouhouch (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
17	Commune de Ain soltan (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-centre de formation pour la chasse touristique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA +CF+ENVIRO	2020-2030
		-station de ski	réalisation	50 000 000.00 DA	DSP	2020-2030
18	Commune de Hennencha (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
	Commune de safel el ouïden (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030

N°	Nom de la tache	Désignation de l'action	Cout prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation	
<b>Equipements proposées</b>						
19	Commune de terreguelt (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
20	Commune de oued kebarit (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
21	Commune de ragouba (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
22	Commune de drea (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
23	Commune de khedara (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
24	Commune de sidi fredj (chef lieu de commune)	-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-Fournir des aides aux gens pour héberger les touristes par la construction des gîtes bien équipés et bien entretenus				
25	Commune de zaarouira (chef lieu de commune)	-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		centre de repos pour azmatique (oued chouk)	réalisation	10 000 000.00 DA	DSP	2020-2030

N°	Nom de la tache		Désignation de l'action	Coût prévisionnel	Noms ressources	Echéance de réalisation
<b>Equipements proposées</b>						
26	Commune de Merahna (chef lieu de daïra)	-01hotel classé 25 lits	réalisation	200 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-01auberge de jeune (25lits)	réalisation	100 000 000.00 DA	DJS	2020-2030
		-un (01) office local du tourisme	réalisation	10 000 000.00 DA	DTA	2020-2030
		-un (01) guide local du tourisme				
		-une (01) agence du tourisme et de voyage	réalisation	20 000 000.00 DA	privé	2020-2030
		-relais de chasseurs	réalisation	15 000 000.00 DA	DTA +CF	2020-2030
		-01centre hippique	réalisation	100 000 000.00 DA	DTA	2020-2030

S O M M A I R E	
TITRE	PAGE
<b>! Etats Des Lieux Et Diagnostic Prospectif</b>	02
1-PREAMBULE	02
2- CONTEXTE TOURISTIQUE ALGERIEN	02
2.1- RAPPEL DE QUELQUES CHIFFRES CLES	03
3-LES FORCES ET LES FAIBLESSES DU SECTEUR DU TOURISME EN ALGERIE	03
4-LES PRINCIPAUX ENJEUX DU TOURISME	03
- Enjeux économiques	04
- Enjeux d'emploi et de développement local	04
- Enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire	04
- Enjeux culturels	04
- Enjeux d'image :	04
5-FILIERES TOURISTIQUES PRIORITAIRES	04
6-L'ORGANISATION DU TOURISME	04
6.1- L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU TOURISME EN ALGERIE	04
6.2-LES MOYENS DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION	05
7-UN CADRE JURIDIQUE METTANT LE SECTEUR DANS UNE OPTIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	05
8-LE SCHEMA NATIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SNAT 2030 (CADRE REFERENTIEL POUR LE SDAT 2030)	05
8-1-LES LIGNES DIRECTRICES DU SNAT	06
8.2- DES OUTILS POUR LA MISE EN OEUVRE DE CES LIGNES DIRECTRICES LES PAT	06
8.3-LES INSTRUMENTS SECTORIELS ET SPATIAUX DE DECLINAISONS DU SNAT	06
8.3.1-LES DECLINAISONS SECTORIELLES	07
**-LES SCHEMAS DIRECTEURS DES GRANDES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES COLLECTIFS D'INTERET NATIONAL	07
8.3.2-LES DECLINAISONS TERRITORIALES	08
9-LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE SDAT (un outil de développement du tourisme en Algérie)	08
9.2-LES OBJECTIFS DU SDAT1-ENGAGER UNE VERITABLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	09
1-ENGAGER UNE VERITABLE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME	09
2-CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE LE SECTEUR DU TOURISME ET LES AUTRES SECTEURS	09
3-INTEGRER LA NOTION DE «DURABILITE» DANS LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (conjonction du social, de l'économique et de l'environnemental)	09
9.3- LES CINQ DYNAMIQUES DU SDAT	09
9.3.1-LE DYNAMIQUE N°01 : PLAN DESTINATION ALGERIE (PDA)	10
9.3.2-LE DYNAMIQUE N°02 : POLES TOURISTIQUES D'EXCELLENCE (PTE)	10
9.3.3-LE DYNAMIQUE N°03 : PLAN QUALITE TOURISME(PQT)	10
9.3.3-LE DYNAMIQUE N°03 : PLAN QUALITE TOURISME(PQT)	10
9.3.4-LE DYNAMIQUE N°04 : PLAN PARTENARIATS PUBLIC/ PRIVEE (PPP)	10

9.3.5-LE DYNAMIQUE N°05 : PLAN DE FINANCEMENT (PF)	10
9.4-LA STRATEGIE DU SDAT	11
9.5-LES PREMIERES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	11
9.6-LES QUATRE GRANDS AXES DE LA STRATEGIE TOURISTIQUE	11
1-MISE A NIVEAU DES PRESTATIONS DES SERVICES TOURISTIQUES	11
2-INCITATION A L'INVESTISSEMENT TOURISTIQUE	11
3-RESSOURCES HUMAINES	11
4-PROMOTION DE COMMUNICATION	11
10-LES FACTEURS DE SUCCES	12
1-Espaces	12
2-Environnement	12
3-Encadrement	12
4-Equipement	12
5-Eau et Energie	12
6-Ethique	12
7-Evénement	12
11-LE SDAT, INSTRUMENT D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE TOURISTIQUE	13
1- L'Etat et les collectivités locales	13
2- Les acteurs économiques	13
3-La société civile	13
12-LES INTERACTIONS DES AUTRES SECTEURS AVEC LE TOURISME	13
13-LES POLES TOURISTIQUES, UNE NOUVELLE POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN ALGERIE	14
14-LA WILAYA DE SOUK AHRAS DANS LA POLITIQUE DES POLES TOURISTIQUES D'EXCELLENCE	14
15-MODALITES D'ELABORATION DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS	15
15.1-CADRE DE CONCERTATION POUR L' ELABORATION DU SDATW	15
15.2-COMITE DE SUIVIE ET SES MISSIONS	15
15.2.1-LE COMITE DE WILAYA A POUR MISSION	15
15.3-ADOPTION DU SDATW	16
15.4-PRINCIPE DIRECTEURS DE LA METHODOLOGIE DU SDATW	16
15.5-LE CONTENUE DE L'ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA SDATW	16
15.6-LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE	16
15.6.1-ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTICS TERRITORIAL	16
15.6.2-LES ENJEUX DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	16
15.6.3-LE PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE RETENUE POUR LA WILAYA	16
15.6.4-LE PROGRAMME D'ACTION DE MISE EN OEUVRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA WILAYA	17
15.7-CONTENUE ET PHASAGE DE L'ETUDE	17
PHASE I : RAPPORT D'ETABLISSEMENT- LANCEMENT DE L'ETUDE	17

PHASEII: PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET STRATEGIES D'MENAGEMENT TOURISTIQUE	17
PHASE III: STRATEGIE RETENUE	17
PHASE IV :STRATEGIE D'MENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA ET PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE	17
PHASE FINALE : SYNTHESE	17
15.8-COMITE DE PILOTAGE ET DE MONITORING DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	18
15.8.1-Pilotage Du Projet	18
-Les instances de gouvernance :	18
1-L'instance politique :	18
2-L'instance technique	19
3-L'instance de concertation	20
<b>15.8.2--Les principes de fonctionnement de la structure de pilotage</b>	20
-Modalités générales de fonctionnement des 3 instances	21
15.8.2-Animation Du Projet	21
-15.8.2.1-Les temps de l'animation	22
-15.8.2.2- Le réseau d'animateurs locaux	22
15.8.2.3 -La création des conditions d'une culture commune	23
15.8.2.4 -La communication autour du projet et de son avancement	23
15.8.2.5 -MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	25
1- La formation des acteurs	25
2-Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les 2 premières années	26
15.9-LES DIVERSES INSTITUTIONS ET ACTEURS TOURISTIQUES AGISSANT AU NIVEAU DE LA WILAYA DE SOUK AHRAS	27
15.10-LES IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA PROMOTION TOURISTIQUE	29
15.11-LES TEXTES DE LOIS	31
16-Potentialités touristique de la wilaya de Souk Ahras	34
I- APERCUE HISTORIQUE	34
II-SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIF	34
III - LE POLE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE NORD –EST	35
IV- LE GISEMENT : LES FORCES REELLES DU PÔLE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE NORD –EST	35
1-Potentialités socioculturelles :	35
2-les forces réelles touristique de la wilaya de Souk Ahras d'après le pôle touristique d'excellence Nord Est :	36
V- INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	36
1 - Réseau routier	36
2- Réseaux Énergie	36
3- Réseau ferroviaire	36
4-Réseau eau potable	36
5-Réseau eaux usé	36
6-Infrastructures hydrauliques	36

VI- POTENTIALITES TOURISTIQUES	37
1-PATRIMOINES NATURELS	37
*-Le patrimoine faunistique: « la faune »	38
2 -PATRIMOINES MATERIELS	38
*-les sites archéologiques	38
*-les sites historiques	38
3 -PATRIMOINES IMMATERIEL	39
*-les métiers traditionnels « l'artisanat »	39
*-Arts et patrimoines	39
*-les personnalités culturels :	39
*-l'art culinaires	40
4 -PATRIMOINES THERMALES	40
5- L'OFFRE HOTELIERES ET TOURISTIQUE	41
1-L'OFFRE HOTELIERES	41

2-L'OFFRE TOURISTIQUES	42
2.1- Les Agences de Tourisme et de Voyages	42
2.2-Les Offices Locaux de Tourisme et Associations	43
VI- LE FONCIER TOURISTIQUE ET L'INVESTISSEMENT	43
VII- LES CONTRAINTES QUI FREINENT LA MISE EN TOURISME DANS LA WILAYA	44
VIII- LA DEMANDE TOURISTRIQUE	44
-La demande provenant des nationaux	44
- La fréquentation touristique	44
-Le profil de clientèle	44
VIX- PLAN QUALITE ET ATTRACTIVITE DE LA WILAYA	44
IX-CONCLUSION	45
<b>II Perspectives de développement et stratégies d'aménagements touristique</b>	46
<b><u>PREMIERE PARTIE</u></b>	
LE NOUVEAU CONCEPT DU TOURISME ALGERIEN, LE CHOIX DES FILIERES ET LE BUSINESS PLAN DU SDAT	46
I- LE NOUVEAU POSITIONNEMENT DU TOURISME ALGERIEN	46
II-LA DEFINITION DU NOUVAEU CONCEPT PAR RAPPORT AUX ATOUTS DE L'ALGERIE, AUX ATTENTES ET AUX TENDANCES EMERGENTES MONDIALES	46
III-DE NOUVEAUX ATOUTS A CONSTRUIRE AFIN D'ANCRER LE NOUVEAU POSTIONNEMENT	46
IV-LES CINQ ACTEURS PARTENAIRES CIBLES PRIORITAIRES A CONVAINCRE AFIN D'ASSURES LE PORTAGE ET LE DEVELOPPEMENT DU NOUVAEU CONCEPT DE LA MISE EN TOURISME DE L'ALGERIE	47
V- LES FILIERES A PROUMOUVOIR DANS LE NOUVEAU CONCEPT DU TOURISME ALGERIEN	47
VI- LE BUSINESS PLAN DU SDAT : LES OBJECTIFS PHYSIQUES ET MONETAIRES A 2030	48
VI.1- Les objectifs physiques de l'Algérie : (le nombre de lits marchands à créer)	49
VI.2- Les objectifs physiques de la wilaya de Souk Ahras : (le nombre de lits marchands à créer)	49
<b><u>DEUXIEME PARTIE</u> LA DEMANDE TOURISTIQUE</b>	51
I- la demande nationale	51
II-la demande internationale	52
III- fréquentation touristique de la wilaya	53
IV- marches émetteurs de touristes vers la wilaya de Souk Ahras	54
1-Le marché de proximité	54
2-Le marché local	55
V- Profil des clientèles et comportements de consommation	55
VI- Motivation de la visite de la wilaya	55
<b><u>TROISIEME PARTIE</u> LES ZONES TOURISTIQUES D'EXCELLENES</b>	56
<b>LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE</b>	56
1-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE	56
2- PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE	58
2.1-l'image touristique de la zone	58
2.2-l'objectif de l'aménagement	58

2.3- PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CULTURELLE ET CULTUELLE	59
2.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES	61
2.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES	61
<b>LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE</b>	66
2-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE	66
3-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE	67
3.1-l'image touristique de la zone	67
3.2-l'objectif de l'aménagement	67
3.3- PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE	68
3.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES	70
3.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES	70
<b>LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE</b>	71
3-POTENTIALITES TOURISTIQUE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE	71
4-PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT AU NIVEAU DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE	73
4.1-l'image touristique de la zone	73
4.2-l'objectif de l'aménagement	73
4.3-PROGRAMME D'AMENAGEMENT A L'ECHELLE DE LA ZONE TOURISTIQUE D'EXCELLENCE RURALE	74
4.3.1- ACTIVITES TOURISTIQUES EXISTANTES	77
4.3.2- ACTIVITES TOURISTIQUES PROPOSEES	77
<b>QUATARIEME PARTIE SCENARIOS D'AMENAGEMENTS</b>	78
<b>Scénario 01 : Hypothèse Basse</b> (Tendanciel)	78
<b>Scénario 02 : Hypothèse Moyenne</b> (Relance)	79
<b>Scénario 03 : Hypothèse Forte</b> (scénario ambitieux ; Tout Tourisme)	81
TABLEAU DE COMPARAISON DES SCENARIOS	82
<b>III STRATEGIE RETENUE</b>	82
I-STRATEGIE RETENUE	82
II-AXES STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME A L'ECHELLE DE LA WILAYA SUIVANT LA STRATEGIE RETENUE	82
<b>IV STRATEGIE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DE LA WILAYA ET PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE</b>	83
I-AXE TOURISTIQUE N° 01: le tourisme culturel et cultuel	83
II.-LES MESURES À PRENDRE POUR DEVELOPPER LE TOURISME CULTUREL ET CULTUEL	83
II.1-Requalification des sites historiques	83
II.2-Requalification, protection et sauvegarde des sites archéologiques	88
II.3-préservation et sauvegarde du patrimoine immatériel	92
SYNTHESE	93

II-AXE TOURISTIQUE N° 02: le tourisme thermal	94
II.1-LES MESURES À PRENDRE POUR DEVELOPPER LE TOURISME THERMAL	94
SYNTHESE	97
III-AXE TOURISTIQUE N° 03: le tourisme climatique et de montagne + la chasse touristique	98
III.1-LES MESURES À PRENDRE POUR METTRE LE TOURISME CLIMATIQUE ET DE MONTAGNE A LA PORTEE DES TOURISTES	98
SYNTHESE	107
IV-AXE TOURISTIQUE N° 04: le tourisme rural	108
V-AXE TOURISTIQUE N° 05: le tourisme urbain et d'affaire	114
II.-LES ACTIONS À PRENDRE POUR DEVELOPPER LES PÔLES URBAINS ET D'AFFAIRES	116
1-la Modernisation des principaux réseaux :(l'assiette de tout développement touristique)	116
2-La dynamisation de l'attractivité des pôles par une offre de services et d'équipements variés : (suivant l'importance du pôle concerné)	118
3-Réglementation, Organisation et aménagement des entrées des villes, les axes principales pour la création d'un cadre de vie agréable : (développer les loisirs péri-urbains)	121
4-Réglementation, Organisation et aménagement des coeurs de villes : (développer le loisirs intra-urbains)	121
4.1-L'amélioration de la signalétique	121
4.2-création d'un réseau structuré de point d'accueil : (office +guide de tourisme)	122
4.3-Formations à la connaissance de l'offre	122
4.4:-Elaboration et Mise en Place d'un Plan Accueil Evénement	123
4.5:-Soutien Au Développement D'Hébergement	123
4.6:-Valorisation Des Espaces Public Du Cœur de la ville	125
4.7-Mise à niveau des hébergements et restaurations (hôtellerie)	125
4.8-Développer des hébergements classés	126
4.9-Rechercher des investisseurs et opérateurs touristiques	127
4.10-Amélioration de la qualité de la ville	128
SYNTHESE(calendrier prévisionnel pour le développement du tourisme urbain et d'affaire)	129
VI-AXE TOURISTIQUE N° 06: le plan marketing (la sensibilisation)	130
1- SUR LE PLAN RESSOURCES HUMAINES	130
2- MARKETING DE LA DESTINATION TOURISTIQUE	131
CHRONOGRAMME	132

**LISTE DES PLANCHES**

<b>N°</b>	<b>Nom de la carte</b>	<b>échelle</b>
<b>01</b>	Plan de situation	<b>1/250 000</b>
<b>02</b>	Plan niveaux	<b>1/125000</b>
<b>03</b>	Plan géologique	<b>1/125000</b>
<b>04</b>	Plan climatique	<b>1/125000</b>
<b>05</b>	Plan infrastructures de transport	<b>1/125000</b>
<b>06</b>	Plan formations forestières	<b>1/125000</b>
<b>07</b>	Plan SDATS et études touristiques réalisés	<b>1/125000</b>
<b>08</b>	Plan sites touristiques existantes	<b>1/125000</b>
<b>09</b>	Plan zones touristiques d'excellences	<b>1/125000</b>
<b>10</b>	Plan analyse zone culturelle et cultuelle	<b>1/125000</b>
<b>11</b>	Plan analyse zone climatique et de montagne	<b>1/125000</b>
<b>12</b>	Plan analyse zone touristique rural	<b>1/125000</b>
<b>13</b>	Plan Variante d'aménagement retenue	<b>1/125000</b>
<b>14</b>	Plan Potentialités touristiques retenues	<b>1/125000</b>
<b>15</b>	Plan Axes touristiques retenues	<b>1/125000</b>
<b>16</b>	Plan Pôles touristiques urbains et d'affaires a développer	<b>1/125000</b>
<b>17</b>	Plan équipements touristiques proposées	<b>1/125000</b>
<b>18</b>	Plan synthèse	<b>1/125000</b>